

EMISSION DE BILLETS DE TRESORERIE

Mise à jour du dossier d'information relative à l'exercice 2012

DOSSIER D'INFORMATION

PROGRAMME D'EMISSION DE BILLETS DE TRESORERIE

PLAFOND DU PROGRAMME D'EMISSION : MAD 200 000 000

VALEUR NOMINALE : MAD 100 000

ORGANISME CONSEIL

BMCE CAPITAL
CONSEIL



ORGANISME RESPONSABLE DU PLACEMENT

BMCE BANK



البنك المغربي للتجارة الخارجية

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 18 du Dahir n° 1-95-3 du 24 Chaâbane 1415 (26 janvier 1995) portant promulgation de la loi n° 35-94 relative à certains titres de créances négociables, l'original du présent dossier d'information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé le 11 novembre 2013 sous la référence n° VI/EM/028/2013.

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée, dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ABREVIATIONS

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMGIM	Association Marocaine des Gaz Industriels et Médicaux
AMM	Autorisation de Mise sur le Marché
CA	Chiffre d'affaires
CAF	Capacité d'autofinancement
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CFC	Chloro-Fluoro-Carbone
CMP	Cours Moyen Pondéré
CO₂	Dioxyde de Carbone
CT	Court Terme
°C	Degré Celsius
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
DESS	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EIGA	European Industrial Gases Association
ETIC	Etats des informations complémentaires
FP	Fonds propres
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
HT	Hors Taxe
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
K MAD	Milliers de Dirhams
Kg	Kilogramme
Km	Kilomètre
KV	Kilo Volt
m	Mètre
M	Millions
MAD	Dirham marocain
MICNT	Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies
MEA	Monoéthanolamine
MEE	Mise En Equivalence
M MAD	Millions de Dirhams
MLT	Moyen et Long Terme
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPV	Offre Publique de Vente

P	Comptes prévisionnels
Pf	Comptes Pro-forma
Pbs	Point(s) de base
PIB	Produit Intérieur Brut
PNEI	Pacte National pour l'Emergence Industrielle
R&D	Recherche et Développement
RN	Résultat Net
SA	Société Anonyme
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
SMDC	Société Marocaine de Distribution de Carburants
SMOA	Société Marocaine d'Oxygène et d'Acétylène
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TMT	Technologie, Media et Telecom
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
V	Volt
Var.	Variation
%	Pourcentage

DEFINITIONS

Acétylène	Hydrocarbure non saturé, de formule C ₂ H ₂ . C'est un gaz incolore, inflammable, d'odeur alliacée, qui s'obtient en décomposant le carbure de calcium par l'eau.
Carbonation	Transformation en dérivé carboné, par exemple en dérivant un oxyde en carboxyde.
Dessiccation	Procédé d'élimination de l'eau d'un corps à un stade poussé. Il s'agit d'une déshydratation visant à éliminer autant d'eau que possible.
Désulfuration	Procédé chimique servant à la réduction des dioxydes de soufre (SO ₂) dans un produit.
Dettes de consignation	Dettes correspondant aux montants payés par les clients en contrepartie de la consignation des bouteilles et citernes.
Distillation fractionnée	Procédé utilisant une colonne à plateaux et permettant de séparer les deux principaux composants de l'air, l'oxygène et l'azote.
Échangeur	Appareil dans lequel a lieu un transfert de chaleur entre un fluide chaud et un fluide froid.
Électrolyse de l'eau	Décomposition de l'eau par un courant électrique afin de recueillir de l'hydrogène et de l'oxygène.
Fréon	Gaz dérivé du méthane obtenu en substituant des atomes de chlore ou de fluor aux atomes d'hydrogène.
Gaz cryogéniques	Gaz liquéfiés conservés à l'état liquide et produisant du froid. Ils se caractérisent par les deux propriétés suivantes : ils sont extrêmement froids et de petites quantités de liquide peuvent occuper de très grands volumes en passant à l'état gazeux.
Générateur acétylène	Réceptacle conçu pour produire de l'acétylène en y introduisant du carbure de calcium sous forme solide qui réagit avec de l'eau.
Oxycoupage	Procédé utilisant un mélange d'oxygène et d'acétylène permettant la découpe des métaux.
Le concept « on-site »	Ce terme est utilisé pour décrire l'implantation d'une centrale de production d'oxygène et d'azote, liquide ou gazeux, chez le client.
Les unités bar et pascal	Ces unités mesurent la pression.
Lubrifiant	Produit servant à enduire un mécanisme d'une substance grasseuse pour diminuer le frottement.
Marché des gaz	Marché concernant les gaz médicaux (oxygène, protoxyde d'azote, gaz carbonique), industriels (oxygène, azote, acétylène) et spéciaux (argon, hélium).
Pompe cryogénique	Pompe permettant le transfert des liquides oxygène et azote à des températures très basses de l'ordre de -196°C à -183°C.
Réservoir cryogénique	Réservoir à double paroi permettant le stockage des liquides oxygène ou azote à très basse température (-196°C à -183°C). (1 bar = 10 ⁵ Pascal = 1,02 Kg/cm ²).
Signaux chromatographiques	Signaux diffusés par un détecteur lors d'une technique d'analyse chimique permettant la séparation de constituants (les solutés) dans un mélange.
Sorbitol	Polyalcol à six carbones résultant de la réduction enzymatique du glucose. Il est utilisé comme séquestrant, excipient, humectant ou stabilisant, dans les

	médicaments, cosmétiques et aliments.
Station de conditionnement	Lieu de réception, d'agrèage, de préparation des commandes et de départ logistique.
Tank de stockage	Réservoir de stockage.
Unité de liquéfaction	Unité permettant la transformation de l'air à l'état liquide afin de former l'oxygène et l'azote liquéfiés.

SOMMAIRE

ABREVIATIONS	2
DEFINITIONS	4
SOMMAIRE	6
TABLE DES ILLUSTRATIONS	8
AVERTISSEMENT	9
PREAMBULE	10
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	11
I. <i>Le Président du Conseil d'Administration</i>	12
II. <i>Les Commissaires aux Comptes</i>	13
III. <i>L'organisme conseil</i>	24
IV. <i>Le responsable de l'information et de la Communication financière</i>	25
PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION	26
I. <i>Cadre de l'opération</i>	27
II. <i>Objectifs de l'opération</i>	27
III. <i>Renseignements relatifs aux titres à émettre</i>	28
IV. <i>Syndicat de placement et intermédiaires financiers</i>	28
V. <i>Modalités de souscription des titres</i>	28
VI. <i>Régime fiscal des billets de trésorerie</i>	31
PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DE MAGHREB OXYGENE	33
I. <i>Renseignements à caractère général</i>	34
II. <i>Renseignements sur le capital de Maghreb Oxygène</i>	36
III. <i>Marchés des titres de l'émetteur</i>	44
IV. <i>Notation</i>	46
V. <i>Assemblées d'actionnaires</i>	46
VI. <i>Organes d'Administration</i>	48
VII. <i>Organes de direction</i>	52
VIII. <i>Gouvernement d'entreprise</i>	55
PARTIE IV. ACTIVITE DE MAGHREB OXYGENE	60
I. <i>Historique</i>	61
II. <i>Appartenance à AKWA Group</i>	62
III. <i>Filiales de Maghreb Oxygène</i>	66
IV. <i>Le marché des gaz industriels</i>	71
V. <i>Activité de Maghreb Oxygène</i>	84

PARTIE V. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE MAGHREB OXYGENE EN NORMES IFRS	111
I. <i>Périmètre et méthodes de consolidation</i>	112
II. <i>Comptes de résultat consolidés</i>	113
III. <i>Analyse bilancielle des comptes consolidés</i>	122
IV. <i>Analyse du tableau de flux de trésorerie – Comptes consolidés</i>	138
PARTIE VI. PERSPECTIVES	140
I. <i>Orientations stratégiques de Maghreb Oxygène</i>	141
PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUE	144
I. <i>Risque réglementaire</i>	145
II. <i>Risque lié à l'évolution du marché</i>	145
III. <i>Risque concurrentiel</i>	146
IV. <i>Risque Industriel</i>	146
V. <i>Risque de change</i>	146
VI. <i>Risque de liquidité</i>	146
PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS, LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	148
I. <i>Faits exceptionnels</i>	149
II. <i>Litiges et affaires contentieuses</i>	149
PARTIE IX. ANNEXES	150
I. <i>Données comptables et financières sociales de Maghreb Oxygène</i>	151
II. <i>Données comptables et financières Consolidées de MaghrebOxygène</i>	185
PARTIE X. BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX BILLETS DE TRESORERIE	199

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1.	EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION MOX DU 4 JANVIER 2010 AU 1 JUIN 2011 (EN MAD).....	44
FIGURE 2.	ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE MAGHREB OXYGENE AU 30 JUIN 2011.....	53
FIGURE 3.	STRUCTURE DU GROUPE AKWA.....	62
FIGURE 4.	STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE MAGHREB OXYGENE AU 30 JUIN 2011	66
FIGURE 5.	EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE GAZ AU MAROC (EN M MAD).....	79
FIGURE 6.	CHIFFRE D'AFFAIRES ET VALEUR AJOUTEE DU SECTEUR DES GAZ INDUSTRIELS ET MEDICAUX AU MAROC	80
FIGURE 7.	VOLUME ET TCAM DES IMPORTATIONS	80
FIGURE 8.	PRESENTATION DE QUELQUES ACTEURS MAROCAINS	82
FIGURE 9.	STRUCTURE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE	88
FIGURE 10.	DIRECTIONS REGIONALES DE MAGHREB OXYGENE	90
FIGURE 11.	CENTRES EMPLOISSEURS ET SITES DE PRODUCTION DE MAGHREB OXYGENE	101
FIGURE 12.	STRUCTURE DE L'EFFECTIF DE MAGHREB OXYGENE.....	104

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en Billets de Trésorerie est soumis au risque de non remboursement. Ce programme d'émission de Billets de Trésorerie ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par Maghreb Oxygène.

Le CDVM ne se prononce pas sur l'opportunité du programme d'émission de Billets de Trésorerie ni sur la qualité de la situation de Maghreb Oxygène. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des Billets de Trésorerie.

Le présent dossier d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription des Billets de Trésorerie, objet du présent dossier d'information.

Les personnes en la possession desquelles ledit dossier viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

L'organisme chargé du placement ne proposera les Billets de Trésorerie, objet du présent dossier d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où ils feront une telle offre.

Ni le conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ni Maghreb Oxygène ni BMCE Capital Conseil n'encourent de responsabilité du fait du non respect de ces lois ou règlements par l'organisme chargé du placement.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 15 du Dahir 1-95-3 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables, telle que modifiée et complétée, le présent dossier d'information porte, notamment, sur l'organisation de Maghreb Oxygène, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'Opération envisagée.

Le présent dossier d'information a été élaboré par BMCE Capital Conseil, agissant en qualité d'Organisme Conseil de Maghreb Oxygène dans le cadre d'un programme d'émission de billets de Trésorerie pour un plafond de 200 000 000 Dhs.

Les personnes en la possession desquelles le présent dossier d'information viendrait à se trouver, sont invitées par BMCE Capital Conseil à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de souscription à ce type d'opération.

Le contenu du présent dossier d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par la société Maghreb Oxygène, notamment lors des due diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession ;
- Liasses comptables et fiscales de Maghreb Oxygène pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012 ;
- Procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, des Assemblées Générales Extraordinaires pour les exercices clos au 31 décembre 2010, 2011 et 2012 et de l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- Rapports de gestion pour les exercices clos au 31 décembre 2010, 2011 et 2012 ;
- Rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés en IFRS des exercices clos aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012 ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012.

En application des dispositions de l'article 15 de la loi n° 35-94 promulguée par le dahir n° 1-95-3 du 26 janvier 1995 relatif aux titres de Créances Négociables (TCN), ce dossier d'information doit être:

- Remis ou adressé sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenu à la disposition du public au siège de Maghreb Oxygène et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions selon les modalités suivantes :
 - Il est disponible à tout moment au siège social de Maghreb Oxygène (Immeuble TAFRAOUTI Km 7,5 Route de Rabat Aïn Sebaâ – Casablanca, Tél : (212) 5 22 35 22 22 ;
 - Il est disponible sur demande auprès de l'organisme chargé de placement : BMCE Bank : 140, Avenue Hassan II – 20 000 Casablanca.
 - Il est disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma).

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le Président du Conseil d'Administration

I.1. Identité

Dénomination ou raison sociale	Maghreb Oxygène
Représentant légal	Mostapha Miri
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Adresse	Immeuble TAFRAOUTI Km 7,5 Route de Rabat Aïn Sebaâ - Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 5 22 35 22 22
Numéro de fax	(212) 5 22 35 22 06
Adresse électronique	mustapha.miri@akwagroup.com

I.2. Attestation

Objet : Emission de billets de trésorerie

Le Président du Conseil d'Administration atteste que, à sa connaissance, les données du présent dossier d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Maghreb Oxygène ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Mostapha Miri

Président du Conseil d'Administration

II. Les Commissaires aux Comptes

II.1. Identité des commissaires aux comptes

Prénom et nom	Abdelaziz ALMECHATT	Abdellah RHALLAM
Dénomination ou raison sociale	COOPERS AUDIT MAROC ¹	FIDECO S.A.R.L
Adresse	83, Avenue Hassan II – Casablanca	124, Boulevard Rahal El Meskini – Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 5 22 99 98 00	(212) 5 22 31 63 49
Numéro de fax	(212) 5 22 23 88 70	(212) 5 22 31 62 26
Adresse électronique	abdelaziz.almechatt@pwc-cl.com	ab.rhallam@fideco.ma
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	1998	1999
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2013	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2013

¹ Anciennement COOPERS & LYBRAND MAROC

II.2. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012.

Objet : Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif à l'émission de billets de trésorerie par Maghreb Oxygène S.A au titre de 2012.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente mise à jour du dossier d'information relatif à l'émission de billets de trésorerie, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Maroc.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux audités de Maghreb Oxygène S.A.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente mise à jour du dossier d'information, avec les états de synthèse sociaux annuels de Maghreb Oxygène S.A. tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos les 31 décembre 2010, 2011 et 2012.

Casablanca le 03 octobre 2013

Commissaire aux comptes

COOPERS AUDIT MAROC

Abdelaziz ALMECHATT

Associé

Commissaire aux comptes

FIDECO

Abdellah RHALLAM

Associé

II.2.1. Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société MAGHREB OXYGENE S.A. au 31 décembre 2010, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 180 820 288 dont un bénéfice net de MAD 18 044 721.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MAGHREB OXYGENES.A. au 31 décembre 2010 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 24 février 2011

Commissaire aux comptes

COOPERS & LYBRAND MAROC

Abdelaziz ALMECHATT

Commissaire aux comptes

FIDECO

Abdellah RHALLAM

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Maghreb Oxygène S.A au 31 décembre 2011, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 175 312 882 dont un bénéfice net de MAD 9 117 593.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative,

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Maghreb Oxygène S.A au 31 décembre 2011 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 16 février 2012

Commissaire aux comptes

COOPERS & LYBRAND MAROC

Abdelaziz ALMECHATT

Commissaire aux comptes

FIDECO

Abdellah RHALLAM

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société MAGHREB OXYGENE S.A. au 31 décembre 2012, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 177 947 990 dont un bénéfice net de MAD 8 322 608.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MAGHREB OXYGENE S.A. au 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 18 février 2013

Commissaire aux comptes

COOPERS AUDIT MAROC

Abdelaziz ALMECHATT

Commissaire aux comptes

FIDECO

Abdellah RHALLAM

II.3. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes consolidés en normes IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012.

Objet : Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif à l'émission de billets de trésorerie par Maghreb Oxygène S.A au titre de 2012.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente mise à jour du dossier d'information relatif à l'émission de billets de trésorerie, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Maroc.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés en normes IFRS annuels audités de Maghreb Oxygène S.A.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières données dans la présente mise à jour du dossier d'information, avec les états de synthèse consolidés en normes IFRS annuels de Maghreb Oxygène S.A. tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos les 31 décembre 2010, 2011 et 2012.

Casablanca le 03 octobre 2013

Commissaire aux comptes
COOPERS AUDIT MAROC

Abdelaziz ALMECHATT

Commissaire aux comptes
FIDECO

Abdellah RHALLAM

II.3.1. Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires de la société Maghreb Oxygène S.A

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société Maghreb Oxygène S.A, comprenant le bilan, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives .

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les comptes consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constituée par les personnes et entités comprises dans la consolidation de la société Maghreb Oxygène S.A au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance que les règles et méthodes retenues pour l'établissement des informations sectorielles sont décrites dans les notes 1 (§3.9.19) et 23.

Casablanca, le 6 avril 2011

Commissaire aux comptes
COOPERS & LYBRAND MAROC

Abdelaziz ALMECHATT

Commissaire aux comptes
FIDECO

Abdellah RHALLAM

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires de la société Maghreb Oxygène S.A

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société Maghreb Oxygène S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2011 ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les comptes consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation de la société Maghreb Oxygène S.A. au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance que les règles et méthodes retenues pour l'établissement des informations sectorielles sont décrites dans les notes 1 (§ 3.9.19) et 23.

Casablanca, le 4 avril 2012

Commissaire aux comptes
COOPERS & LYBRAND MAROC

Abdelaziz ALMECHATT

Commissaire aux comptes
FIDECO

Abdellah RHALLAM

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires de la société Maghreb Oxygène S.A

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société Maghreb Oxygène S.A, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 202 626 milliers de dirhams dont un résultat net consolidé de 7 620 milliers de dirhams.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les comptes consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constituée par les personnes et entités comprises dans la consolidation de la société Maghreb Oxygène S.A au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

Casablanca, le 28 février 2013

Commissaire aux comptes

COOPERS AUDIT MAROC

Abdelaziz ALMECHATT

Commissaire aux comptes

FIDECO

Abdellah RHALLAM

III. L'organisme conseil

III.1. Identité

Dénomination ou raison sociale	BMCE Capital Conseil
Représentant légal	Mehdi Jalil Drafiate
Fonction	Président du Directoire
Adresse	30, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 42 91 00
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 43 00 21
Adresse électronique	mj.drafiate@bmcek.co.ma

III.2. Attestation

Le présent dossier d'information a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Maghreb Oxygène à travers les éléments suivants :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par la société Maghreb Oxygène, notamment lors des deux diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession ;
- Liasses comptables et fiscales de Maghreb Oxygène pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012 ;
- Procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, des Assemblées Générales Extraordinaires pour les exercices clos au 31 décembre 2010, 2011 et 2012 et de l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- Rapports de gestion pour les exercices clos au 31 décembre 2010, 2011 et 2012 ;
- Rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés en IFRS des exercices clos aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012 ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012.

L'opération, objet du présent dossier d'information, est conforme aux dispositions de la loi n° 35-94 relative à certains titres de créances négociables promulguée par le Dahir n° 1-95-3 du 24 Chaabane 1415 (26 janvier 1995) ainsi qu'aux procédures et règles de la législation marocaine. La préparation de ce dossier d'information a été effectuée conformément aux règles et usages internes en vigueur au sein de BMCE Capital Conseil. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatée.

BMCE Capital Conseil

Mehdi Jalil Drafiate

Président du Directoire

IV. Le responsable de l'information et de la Communication financière

IV.1. Identité

Responsable	Mme Sanae Maddah, directrice stratégie et organisation Akwa groupe
Adresse	Km 7,5 Route de Rabat Aïn Sebaâ – Casablanca 20 000 – Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 5 22 35 22 90 / 93 / 73
Numéro de fax	(212) 5 22 35 44 46
Adresse électronique	communicationfinanciere@akwagroup.com

PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION

I. Cadre de l'opération

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n°35-94 promulguée par le dahir n°1-95-3 du 24 Châabane 1415 (26 janvier 1995) et de l'arrêté du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 09 octobre 1995 relatif aux Titres de Créances Négociables (TCN), Maghreb Oxygène a décidé de mettre en place un programme d'émission de billets de trésorerie portant intérêt en représentation d'un droit de créance pour une maturité de 10 jours à 1 an.

Le présent programme d'émission, d'un plafond de 200 000 000 Dhs, autorisé par le Conseil d'Administration tenu en date du 24 décembre 2010, qui a donné tous pouvoirs au Président Directeur Général afin d'arrêter les modalités de l'opération qu'il jugera opportunes et nécessaires à la réalisation de l'émission de billets de trésorerie.

En application de l'article 17 de ladite loi, et tant que les TCN sont en circulation, le dossier d'information fera l'objet d'une mise à jour annuelle dans un délai de 45 jours après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes du dernier exercice.

Toutefois, des mises à jour occasionnelles pourront intervenir en cas de modification relative au plafond de l'encours des titres émis ou tout évènement nouveau susceptible d'avoir une incidence sur l'évolution des cours des titres ou la bonne fin du programme.

Engagement d'information au CDVM :

L'émetteur s'engage à communiquer au CDVM à l'issue de chaque émission, les caractéristiques des billets de trésorerie émis (maturité, taux d'intérêt nominal, date de jouissance, date d'échéance), ainsi que les résultats des placements des billets de trésorerie par catégorie de souscripteurs.

II. Objectifs de l'opération

Maghreb Oxygène souhaite procéder à un programme d'émission de billets de trésorerie afin de :

- Optimiser le coût de financement à court terme en substituant, de manière partielle ou totale, aux concours bancaires court terme existants des billets de trésorerie ;
- Faire face à ses besoins de trésorerie ponctuels induits par des variations de besoin en fonds de roulement en cours d'année (portées par les fluctuations de délais de paiements des différentes contreparties de la Société) ;
- Diversifier les sources de financement pour une meilleure négociation avec ses partenaires financiers.

III. Renseignements relatifs aux titres à émettre

Nature des titres	Titres de Créances Négociables dématérialisés par inscription au dépositaire Central (Maroclear) et inscrits en compte auprès des affiliés habilités.
Forme des titres	Au porteur.
Plafond du programme	MAD 200 000 000
Encours à fin juin 2013	0
Nombre de titres	2 000
Valeur nominale	MAD 100 000
Maturité	De 10 jours à 12 mois - A définir à chaque émission
Date de jouissance	À la date de règlement.
Taux d'intérêt	Déterminé pour chaque émission en fonction des conditions du marché.
Intérêts	<i>In fine</i> , soit à l'échéance de chaque billet.
Remboursement du principal	<i>In fine</i> , soit à l'échéance de chaque billet.
Négociabilité des titres	Librement négociable sur le marché secondaire.
Garantie	L'émission ne bénéficie d'aucune garantie.

IV. Syndicat de placement et intermédiaires financiers

Conseiller et coordinateur	BMCE Capital Conseil 30 bd Moulay Youssef – Casablanca
Organisme chargé du placement	BMCE Bank 140, Avenue Hassan II – 20000 Casablanca
Établissement teneur de comptes titres	BMCE Bank 140, Avenue Hassan II – 20000 Casablanca
Organisme chargé du service financier des titres	BMCE Bank 140, Avenue Hassan II – 20000 Casablanca

V. Modalités de souscription des titres

V.1. Période de souscription

A chaque fois que Maghreb Oxygène manifestera un besoin de trésorerie, BMCE Bank procédera à l'ouverture de la période de souscription au moins 72 heures avant la date de jouissance.

V.2. Bénéficiaires

Les personnes physiques ou morales, résidentes ou non résidentes.

Les souscriptions doivent être faites en numéraire, quelle que soit la catégorie de souscripteurs.

V.3. Identification des souscripteurs

L'organisme chargé du placement doit s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories prédéfinies. A ce titre, il doit obtenir une copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à la catégorie et la joindre au bulletin de souscription.

Catégorie	Documents à joindre
Associations	Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt de dossier.
Enfants mineurs	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant.
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément mentionnant l'objet qui fait apparaître l'appartenance à cette catégorie. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal ; ▪ Pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV), le numéro du registre de commerce.
Personnes morales étrangères	Modèle des inscriptions au registre de commerce ou équivalent attestant de l'appartenance à la catégorie ou tout moyen jugé acceptable par l'établissement placeur.
Personnes morales marocaines	Modèle des inscriptions au registre de commerce.
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
Personnes physiques résidentes et non marocaines	Photocopie de la carte de résident.
Personnes physiques résidentes marocaines et ressortissants marocains à l'étranger	Photocopie de la carte d'identité nationale.

V.4. Modalités de souscription

Les souscriptions seront recueillies auprès de la clientèle, à l'aide de bulletins de souscriptions fermes et irrévocables après la clôture de la période de souscription selon le modèle joint en Annexe. Ces bulletins, fermes et irrévocables doivent être remplis et signés par les souscripteurs. Les souscriptions seront annulées ou acceptées et enregistrées, au fur et à mesure de leur confirmation par écrit à BMCE Bank et ce, jusqu'à atteindre le plafond de l'émission.

Toutes les souscriptions se feront en numéraire :

- Les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs dont l'âge est inférieur à 18 ans sont autorisées à condition d'être effectuées par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur. L'organisme chargé du placement est tenu d'obtenir une copie de la page du livret de famille ou d'un document équivalent faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur et de la joindre au bulletin de souscription ; en ce cas les mouvements sont portés soit sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur soit sur le compte titres ou espèces ouvert au nom du père, de la mère, du tuteur ou du représentant légal de l'enfant mineur et sous réserve des dispositions légales en vigueur ;

- Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client dont il gère le portefeuille qu'en présentant une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion si celui-ci prévoit une disposition expresse en ce sens. Les sociétés de gestion sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent ;
- Les souscriptions pour le compte de tiers sont autorisées à condition de présenter une procuration dûment signée et légalisée par son mandant. L'organisme chargé du placement est tenu d'en obtenir une copie et de la joindre au bulletin de souscription. Les titres souscrits doivent, en outre, se référer à un compte titres au nom de la tierce personne concernée, lequel ne peut être mouvementé que par cette dernière, sauf existence d'une procuration ;
- Une procuration pour une souscription ne peut en aucun cas permettre l'ouverture d'un compte pour le mandant aussi l'ouverture d'un compte doit se faire en présence de son titulaire selon les dispositions légales ou réglementaires en vigueur ;
- Tout bulletin doit être signé par le souscripteur ou son mandataire. L'organisme chargé de placement doit s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements, ce dernier déterminera librement les modalités de la garantie financière demandée aux souscripteurs, qui peut être un dépôt en espèce, en titres ou une caution ;
- Les investisseurs peuvent effectuer plusieurs ordres auprès de l'organisme chargé du placement. Les ordres sont cumulatifs. L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que tous les ordres peuvent être satisfaits totalement ou partiellement en fonction de la disponibilité des titres.

Tous les ordres de souscription :

- ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappés de nullité ;
- sont irrévocables après la clôture de la période de souscription.

V.5. Modalités d'allocation

Au cours de la période de souscription, les allocations se feront selon la méthode du « premier arrivé / premier servi », en fonction des souscriptions reçues et des quantités de billets de trésorerie disponibles. Ainsi, lors de la clôture de la période de souscription, l'allocation des titres sera faite.

La période de souscription peut être clôturée par anticipation dès que le placement de la totalité de la tranche émise aura été effectué totalement.

V.6. Règlement/livraison des titres

Le règlement/livraison des titres se fera par transmission, à la date de jouissance, d'ordres de livraison contre paiement (LCP) par BMCE Bank, en sa qualité d'établissement teneur de comptes titres. Les titres sont payables au comptant en un seul versement.

VI. Régime fiscal des billets de trésorerie

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

VI.1. Revenus

Les revenus de placement à revenu fixe sont soumis, selon le cas, à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt sur le Revenu (IR).

VI.1.1. Personnes Résidentes

Personnes soumises à l'IS

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20%, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- la raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- le numéro du registre du commerce et celui de l'article d'identification à l'impôt sur les sociétés.

Personnes soumises à l'IR

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou le régime du bénéfice net simplifié (BNS) ;
- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit de restitution pour les bénéficiaires personnes morales et personnes physiques soumises à l'IR selon le régime du BNR ou du BNS. Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :
 - leur nom, prénom, adresse et numéro de la CIN ou de la carte de séjour pour les étrangers ;
 - leur numéro d'article d'imposition à l'IR.

VI.1.2. Personnes Non Résidentes

Les revenus perçus par les personnes physiques ou morales non résidentes sont soumis à une retenue à la source au taux de 10% sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

VI.2. Plus-values

VI.2.1. Personnes Résidentes

Personnes Physiques

Conformément aux dispositions de l'article 73 du Code Général des Impôts, les profits nets de cession d'obligations et autres titres de créances sont soumis à l'IR au taux de 20%, par voie de retenue à la source.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- La cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- L'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- L'apport en société.

Selon les dispositions de l'article 68 du Code Général des Impôts, sont exonérés de l'impôt :

- Les profits ou la fraction des profits sur cession d'obligations et autres titres de créances correspondant au montant des cessions réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 30 000 Dh ;
- La donation d'obligations et autres titres de créances effectuées entre ascendants et descendants, entre époux frères et sœurs.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- D'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment des frais de courtage et de commission ;
- Et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Le prix de cession et d'acquisition s'entendent du capital du titre, exclusion faite des intérêts courus et non encore échus aux dates desdites cession ou acquisition.

Personnes Morales

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, les profits de cession d'obligations et autres titres de créances sont soumis, selon le cas, soit à l'IR soit à l'IS.

VI.2.2. Personnes Non Résidentes

Personnes Physiques

Les profits de cession d'obligations et autres titres de créances réalisés par des personnes physiques non résidentes sont imposables sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

Personnes Morales

Les profits de cession d'obligations et autres titres de créances réalisés par les sociétés étrangères sont imposables sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

Toutefois, les plus-values réalisées sur les obligations et les autres titres de créances cotés à la bourse des valeurs sont exonérées.

PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DE MAGHREB OXYGENE

I. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Maghreb Oxygène S.A
Siège social	Immeuble TAFRAOUTI Km 7,5 Route de Rabat Aïn Sebaâ – Casablanca
Téléphonie / Télécopie / Site internet	(212) 5 22 35 22 18/22 (212) 5 22 35 22 06 www.akwagroup.com
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Date de constitution	1976
Durée de vie	La durée de la société est fixée à 99 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par les statuts ou par la loi
N° Registre du commerce	101 837, tribunal de Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital social	MAD 81 250 000 divisé en 812 500 actions de MAD 100 chacune au 31.12.2012
Consultation des documents juridiques	Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de Maghreb Oxygène
Objet social	<p>Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'importation, l'exportation, la fabrication, le stockage et la distribution de médicaments ; ▪ La fabrication de gaz industriels et médicaux, distribution de produits et matériels de soudage, distribution de produits et matériels médicaux, scientifiques et de laboratoire ; ▪ L'industrie de fabrication et / ou de transformation et / ou d'épuration des gaz industriels et spéciaux, notamment l'oxygène, l'azote et gaz rares à partir de l'air ainsi que l'acétylène ; ▪ L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le stockage, le transport et la distribution desdits produits ainsi que de tous matériels, outillages et accessoires nécessaires à la production, traitement, manutention et utilisation ; ▪ L'application en général de toutes les techniques intéressant ces gaz ; ▪ L'obtention, la concession, l'exploitation de tous brevets, marques de fabriques, licences et procédés rentrant dans le cadre de l'objet ci-dessus défini et pour le compte exclusif de la société ; ▪ La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement ; <p>Et plus généralement, toutes opérations de tous ordres et quelconques se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.</p>
Textes législatifs et réglementaires	La société est régie par le droit marocain, la loi n° 17-95, relative aux sociétés anonymes, modifiée et complétée par la loi n° 20-05, ainsi que par ses statuts.

De par son activité, elle est soumise aux dahirs suivants :

- Dahir du 25.8.1914 : Réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux ;
- Dahir du 12.1.1955 : Réglementation sur les appareils à pression de gaz ;
- Dahir du 6-02-1963 relatif à la réparation des accidents de travail
- Dahir n°1-06-151 portant promulgation de la loi n°17-04 portant code de médicament et de la pharmacie.

De par sa cotation à la Bourse de Casablanca, elle est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives aux marchés financiers et notamment :

- Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca modifié et complété par les lois n° 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ;
- Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998, les arrêtés du Ministre des Finances et de la privatisation n°1994-04, 1137-07 et 1268-08, et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 ;
- Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par les lois n°23-01, 36-05 et 44-06 ;
- Règlement général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 8222-08 du 14 avril 2008 ;
- Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ;
- Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;
- Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain tel que modifié et complété par la loi n°46-06 ;
- Dahir n°1-95-03 du 26 janvier 1995, portant promulgation de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables ;

Loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables telles que modifiée par la loi 35-96 et la loi n°33-06.

II. Renseignements sur le capital de Maghreb Oxygène

II.1. Renseignements à caractère général

Au 30 juin 2013, le capital social de la société s'établit à MAD 81 250 000, intégralement libéré. Il est divisé en 812 500 actions d'un nominal de MAD 100 chacune.

II.2. Historique du capital social

II.2.1. Historique du capital social

Depuis la date de constitution de la société en 1976 par MM. AKHANNOUCH et WAKRIM, le capital social de Maghreb Oxygène a évolué comme suit :

Date	Capital initial (en MAD)	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées (+) ou annulées (-)	Prix de l'action (en MAD)	Montant de l'opération (en MAD)	Total actions	Capital final (en MAD)
1976	-	Création de la société apports en numéraire	+ 15 000	100	1 500 000	15 000	1 500 000
1979	1 500 000	Incorporation de comptes courants d'associés	+ 19 000	100	1 900 000	34 000	3 400 000
1982	3 400 000	Incorporation de comptes courants d'associés	+ 56 000	100	5 600 000	90 000	9 000 000
1984	9 000 000	Incorporation de comptes courants d'associés	+ 50 000	100	5 000 000	140 000	14 000 000
1986	14 000 000	Incorporation de comptes courants d'associés	+ 110 000	100	11 000 000	250 000	25 000 000
1987	25 000 000	Incorporation de comptes courants d'associés	+ 200 000	100	20 000 000	450 000	45 000 000
1993	45 000 000	Incorporation de réserves	+ 50 000	100	5 000 000	500 000	50 000 000
1999	50 000 000	Incorporation de réserves	+ 150 000	100	15 000 000	650 000	65 000 000
1999	65 000 000	Division du nominal	+ 650 000	50	-	1 300 000	65 000 000
1999	65 000 000	Souscription en numéraire (Introduction en Bourse)	+ 325 000	50 ²	16 250 000	1 625 000	81 250 000
2001	81 250 000	Augmentation du nominal	- 812 500	100	-	812 500	81 250 000

Source : Maghreb Oxygène

A sa création, en 1976, Maghreb Oxygène était détenue à parts égales par ses deux fondateurs, MM. Ahmed AKHANNOUCH et Ahmed WAKRIM. Le capital social était réparti en 15 000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune.

² Prime d'émission y afférant : KMAD 40 950 (126 Dh par action).

Entre 1976 et 1987, pour faire face aux besoins importants en capitaux, plusieurs apports en comptes courants ont été effectués avant d’être ensuite intégrés au capital. L’effort financier des fondateurs a été relayé par AFRIQUIA SMDC, à travers des augmentations de capital successives. Lors de la restructuration du Groupe en 1994, la totalité des parts détenues par AFRIQUIA SMDC ont été progressivement transférées au niveau de AKWA Group.

En juin 1999, Maghreb Oxygène a été introduite en Bourse par augmentation de capital et la création de 325 000 actions nouvelles au prix de MAD 176 l’action. Avant l’introduction de la société en bourse, le capital de Maghreb Oxygène était détenu à près de 84% par AKWA Group, le reste étant détenu directement par des membres des familles AKHANNOUCH et WAKRIM. A l’issue de cette opération, où 20% du capital social de Maghreb Oxygène a été cédé, la participation de AKWA Group, la holding détenue par les familles AKHANNOUCH et WAKRIM, dans le capital de Maghreb Oxygène est passée de 84% à 61,5%.

Parallèlement à l’introduction de 20% du capital en Bourse, les actionnaires de référence ont cédé 10% du capital à des investisseurs institutionnels (Atlanta, RMA Watanya et CDG) dans le cadre d’un placement privé.

En 2001, Maghreb Oxygène a décidé de procéder à une augmentation du nominal de ses actions de MAD 50 à 100 pour se conformer à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

Au 30 juin 2013, le capital social de la société est de MAD 81 250 000 composé de 812 500 actions d’un nominal de MAD 100 chacune.

II.3. Structure de l’actionariat

II.3.1. Répartition du capital social et des droits de vote

L’actionariat de Maghreb Oxygène au 30 juin 2013 se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre de titres	% dans le capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
AKWA Group	506 675	62,36%	506 675	62,36%
Divers actionnaires	143 260	17,63%	143 260	17,63%
Asma Invest	81 315	10,01%	81 315	10,01%
AL WATANIYA	32 500	4,00%	32 500	4,00%
ATLANTA	32 500	4,00%	32 500	4,00%
CDG	16 250	2,00%	16 250	2,00%
Total	812 500	100,00%	812 500	100,00%

Source : Maghreb Oxygène

La société Asma Invest a acquis, le 24 septembre 2010, 53 755 actions Maghreb Oxygène sur le marché central au cours unitaire de 268 Dh, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% du capital de la Société. Suite à cette transaction, Asma Invest détient 56 091 actions Maghreb Oxygène, soit 6,9% du capital de la Société.

Le 06/05/2013, la société Asma Invest a franchi le seuil de 10% dans le capital de Maghreb Oxygène et détient 81 315 actions, soit une participation de 10,01%.

II.3.2. Historique de l'actionariat sur les trois dernières années

L'actionariat de Maghreb Oxygène sur les trois dernières années se présente comme suit :

Actionnaires	2010		2011		2012		juin-13	
	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote
AKWA Group	500 013	61,54%	500 013	61,54%	506 675	62,36%	506 675	62,36%
Divers actionnaires	175 175	21,56%	175 175	21,56%	168 513	20,74%	143 260	17,63%
Asma invest	56 063	6,90%	56 063	6,90%	56 063	6,90%	81 315	10,01%
Atlanta	32 500	4,00%	32 500	4,00%	32 500	4,00%	32 500	4,00%
Al Watanya	32 500	4,00%	32 500	4,00%	32 500	4,00%	32 500	4,00%
CDG	16 250	2,00%	16 250	2,00%	16 250	2,00%	16 250	2,00%
Total	812 500	100,00%	812 500	100,00%	812 500	100,00%	812 500	100,00%

Source : Maghreb Oxygène

La structure de l'actionariat de Maghreb Oxygène n'a pas connu d'évolution majeure durant les trois derniers exercices. Notons qu'au cours de l'année 2012, les 6 653 actions détenues par M. Mamdouh Akhannouch en 2011 ont été transmises à AKWA Group, excepté 2 actions transmises à Miri Mostapha et Sanae Maddah.

Au cours de l'exercice 2013, la société Asma Invest a franchi le seuil de 10% dans le capital de Maghreb Oxygène et détient 81 315 actions, soit une participation de 10,01%.

II.3.3. Présentation de l'actionnaire de référence

AKWA Group est une holding marocaine créée par les familles AKHANNOUCH et WAKRIM en 1994. Acteur majeur dans la distribution de carburants et de gaz, la holding opère également dans plusieurs autres secteurs d'activités comme la presse écrite ou les télécommunications.

AKWA Group dispose d'un portefeuille d'une soixantaine de sociétés et d'une vingtaine de marques qui s'articulent autour de cinq grands Pôles opérationnels :

- Carburants & Lubrifiants ;
- Gaz ;
- Fluides ;
- Développement ;
- Immobilier.

AKWA Group abrite les cinq pôles d'activité et assure toutes les opérations fonctionnelles qui ne relèvent pas de l'activité première des entreprises. Chaque filiale est gérée par un directeur général qui reporte au directeur du pôle dont dépend la société. En effet, la philosophie de cette réorganisation, est le regroupement des moyens et la séparation des métiers.

Pôle Carburants et Lubrifiants

Le Pôle Carburants & Lubrifiants est le Cœur de l'activité de AKWA Group. Ses filiales comptent parmi les leaders du marché. Ce pôle est composé de sociétés complémentaires ayant comme noyau dur la distribution de carburants, opérée par AFRIQUIA SMDC.

De manière générale, le Pôle Carburant & Lubrifiants de AKWA Group, intervient sur l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur de la commercialisation de carburant et lubrifiants, allant de l'importation à la vente sur

le marché, en passant par le stockage et la distribution. Cette structure permet au Pôle Carburant & Lubrifiants de AKWA Group d'être relativement autonome et d'avoir une parfaite maîtrise de la chaîne de valeur.

Pôle Gaz

Le pôle Gaz couvre l'ensemble de la chaîne de valeurs gazière, depuis la fabrication des bouteilles jusqu'à la distribution des GPL (Gaz de Pétrole Liquéfiés), en passant par l'emplissage et la fabrication de bouteilles et d'accessoires. A travers sa filiale Afriquia Gaz, le Pôle dispose de la plus grande capacité de stockage des sociétés gazières du pays. Par ailleurs, il détient plus de 46 % de parts de marché dans la distribution des GPL.

Les différentes marques du pôle Gaz (Afriquia Gaz, Tissir Gaz, National Gaz, Ultra Gaz, et Campinggaz) ont su pénétrer des millions de foyers marocains pour les usages domestiques à travers le gaz conditionné. Il n'en demeure pas moins que le Pôle offre une source d'énergie privilégiée pour l'industrie, l'agriculture ou d'autres secteurs comme l'hôtellerie et la restauration.

Séduit par les perspectives offertes par le Gaz Naturel Liquéfié (GNL) en tant qu'énergie alternative propre, Akwa Group ambitionne de développer des infrastructures de stockage. Cette initiative a pour objectif de (i) faire bénéficier les secteurs de la production électrique et de l'industrie des avantages qu'offre le gaz naturel en comparaison avec le charbon et le fuel et (ii) diversifier progressivement l'approvisionnement énergétique du pays.

Pôle Fluides

Le Pôle Fluides repose sur la société Maghreb Oxygène qui produit et commercialise des gaz industriels et médicaux (co-leader national). En parallèle, le Pôle Fluides commercialise des équipements de soudage et des équipements médico-techniques à travers la société Techno Soudures.

Outre la création de nouvelles sources de revenus, l'activité de Techno Soudures permet à Maghreb Oxygène d'étoffer son portefeuille clients en vue de développer davantage l'activité gaz.

En 2011, le pôle Fluides est marqué par le démarrage de SODEGIM (Société de Développement des Gaz Industriels au Maroc), société créée par Maghreb Oxygène en joint-venture avec un partenaire du secteur et chargée de la construction et l'exploitation d'une unité on-site destinée à la production d'oxygène, d'azote et d'argon.

Pôle Développement

Précédemment appelé pôle TMTP, le pôle Développement regroupe des filiales et les participations du groupe dans les nouvelles technologies, les médias et les télécommunications.

Pôle Immobilier

Le Pôle Immobilier regroupe l'immobilier de bureaux et de commerce (TAFRAOUTI³), l'immobilier touristique et de loisirs (SGM SA, Marina d'Agadir, etc.) ainsi que l'immobilier social (DAR ARRIZK).

D'autre part, afin de permettre à chaque société de se concentrer sur son métier de base et de créer des synergies de moyens, trois sociétés « de moyens » ont ainsi été créées : PROACTIS, TIMLOG et PETRODIS⁴.

³ TAFRAOUTI est la société en charge de la gestion des immeubles où siègent AKWA Group et ses filiales. Elle s'occupe notamment la gestion locative desdits immeubles qui sont sa propriété. La location est ouverte aussi bien aux clients internes qu'externes au groupe.

⁴ En 2005, la société Afriquia Logistique, dont la création date de 1994, a été scindée en deux sociétés distinctes dont Petrodis.

Cette organisation souple et adaptable de AKWA Group apporte des avantages certains aux différentes filiales, leur permettant de profiter du professionnalisme et des compétences développées dans chacune des entités citées ci-dessus, tout en se consacrant pleinement à leur mission.

Les échanges avec les partenaires fournisseurs s'en trouvent également améliorés, permettant au groupe de négocier de meilleures conditions commerciales. En effet, les négociations avec les différents fournisseurs se font au nom du Groupe et permettent aux filiales de réaliser des économies d'échelle.

- **PROACTIS** (anciennement AFRIQUIA MANAGEMENT) gère tous les systèmes d'information des filiales : la comptabilité, la trésorerie, le recouvrement, l'informatique, le service juridique, le contrôle de gestion et la paie. Lors de sa création, PROACTIS a récupéré une partie importante du personnel administratif et financier des différentes filiales. La société effectue pour le compte de l'ensemble des sociétés du Groupe tous les traitements administratifs et financiers, et facture ses prestations en fonction de règles précises d'affectation. Dans la pratique, le traitement effectué par PROACTIS est adressé au management de la société, et l'information financière, ainsi harmonisée, est ensuite examinée dans le cadre de réunions régulières entre le management de la société et ses interlocuteurs au sein du Groupe. PROACTIS est également en charge de l'organisation et de l'évolution du système d'information, ce qui permet à chaque filiale de bénéficier de l'effet de taille et de l'expertise de l'équipe centrale. Les investissements décidés sont alors affectés aux différentes filiales en fonction de leurs besoins respectifs.
- **TIMLOG** est la seconde société de moyens de AKWA Group. Anciennement appelée AFRIQUIA Logistique, elle s'occupe du transport. Depuis sa création, la société assure la gestion pour le compte des sociétés opérationnelles des flottes de camions appartenant à chacune d'entre elles. Les véhicules restent ainsi la propriété des sociétés et sont donnés en gérance à TIMLOG.
- **PETRODIS** est une filiale de AKWA Group, chargée de centraliser l'ensemble des achats hors matières premières du Groupe et d'assurer l'entretien et la maintenance des équipements.

II.3.4. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

Asma Invest	
Raison sociale	Asma Invest
Activité	Société d'investissement
Actionnariat au 31/12/2011	Etat marocain : 50%
	Etat saoudien : 50%
Chiffre d'affaires au 31/12/2011	M MAD 1
Résultat net au 31/12/2011	M MAD 47
Total Bilan au 31/12/2011	M MAD 684

Source : OMPIC

RMA Watanya	
Raison sociale	RMA Watanya
Activité	Assurances
Actionnariat au 31/12/2012	FinanceCom : 63,4% Groupe Assurances du Crédit Mutuel : 22 % Divers : 14,6%
Chiffre d'affaires au 31/12/2012	M MAD 4 752
Résultat net au 31/12/2012	M MAD 825
Total Bilan au 31/12/2012	M MAD 31 290

Source : RMA Watanya

Atlanta	
Raison sociale	Atlanta
Activité	Assurances
Actionnariat au 02/07/2013	Holmarcom : 40,13% CDG : 41,56% Divers : 17,74% Personnel : 0,57%
Chiffre d'affaires au 31/12/2012	M MAD 2 770
Résultat net au 31/12/2012	M MAD 101
Total Bilan au 31/12/2012	M MAD 11168

Source : Atlanta

II.4. Pacte d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires encadrant les relations entre les actionnaires de Maghreb Oxygène.

II.5. Politique de distribution de dividendes

II.5.1. Dispositions statutaires

L'article 40 des statuts de Maghreb Oxygène prévoit que les produits de l'exercice constatés par l'inventaire annuel, après déduction de toutes les charges, de tous amortissements de l'actif et, de toutes provisions pour risques commerciaux ou industriels, constituent les bénéfices.

De plus, sur ces bénéfices nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une clause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures, du prélèvement prévu ci-dessus et des réserves obligatoires et augmenté des reports bénéficiaires.

En outre, l'Assemblée peut décider de la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée Ordinaire, sur la proposition du Conseil d'Administration, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être affectées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, soit pour la distribution aux actionnaires.

Ce ou ces fonds de réserves peuvent recevoir toutes affectations décidées par l'assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration.

Il est également prévu au niveau de l'article 41 des statuts de Maghreb Oxygène que les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée Générale Ordinaire sont fixées par elle-même, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

Cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal, statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration.

Les dividendes se prescrivent par cinq ans au profit de la société à compter de la date de mise en paiement du dividende.

II.5.2. Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Le tableau suivant indique le montant des dividendes distribués par Maghreb Oxygène au cours des trois derniers exercices :

En K MAD	2010	2011	2012
Résultat net de l'exercice	18 045	9 118	8 323
Distribution des dividendes en n+1	14 625	5 688	4 063
Taux de distribution (Pay-Out)⁵	81,10%	62,40%	48,81%
Nombre d'actions	812 500	812 500	812 500
Résultat net / action	22,2	11,2	10,2
Dividendes / action	18	7	5

Source : Maghreb Oxygène

Au titre de l'exercice 2012, Maghreb Oxygène a payé le 24 avril 2013 à ses actionnaires un dividende équivalent à MAD 5 par action. La société a ainsi distribué 48,8% de son résultat.

Ainsi, le taux de distribution des dividendes de Maghreb oxygène recule de 13,6 points entre 2011 et 2012.

II.6. Nantissement d'actifs

Au 30 juin 2013, les actifs de Maghreb Oxygène ne font l'objet d'aucun nantissement.

II.7. Nantissement d'actions

Au 30 juin 2013, les actions de Maghreb Oxygène détenues par l'actionnaire majoritaire ne font l'objet d'aucun nantissement.

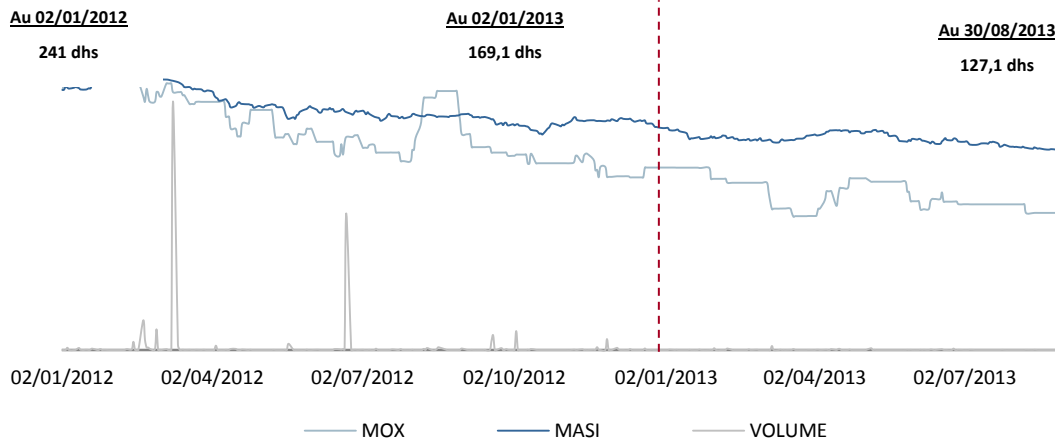
⁵ Pay-out = Dividendes distribués en n+1 (au titre de l'année n) / Résultat net (n)

III. Marchés des titres de l'émetteur

III.1. Caractéristiques des actions Maghreb Oxygène

Les actions de Maghreb Oxygène sont cotées à la Bourse de Casablanca sous le code de cotation 7200 et le Ticker MOX. L'évolution du cours du titre MOX, depuis janvier 2012, est illustrée par le graphique suivant :

Figure 1. Evolution du cours de l'action MOX de Janvier 2012 à fin Août 2013



Source : Bourse de Casablanca

Au titre de l'exercice 2012, le cours de Maghreb Oxygène a connu une baisse de 29,8% (vs une diminution de 14,7% pour le MASI sur la même période). Ainsi, le cours est passé de 241 dirhams au 02/01/2012 à 169,1 dirhams au 02/01/2013.

Entre le 02 janvier 2013 et le 30 Août 2013, le cours de Maghreb Oxygène a connu une baisse de 24,8% (vs un recul de 10,2% pour le MASI sur la même période).

Le tableau ci-dessous résume les principaux indicateurs boursiers de Maghreb Oxygène sur les trois derniers exercices :

	2010	2011	2012
Nombre d'actions	812 500	812 500	812 500
Flottant en bourse (nombre d'actions)	162 500	162 500	162 500
Plus haut – cours de clôture (MAD)	278	275	261,5
Plus bas – cours de clôture (MAD)	168	191	160
CMP (MAD)	261,2	245,2	217,1
Dividende par action – MAD	18	7	5
Capitalisation en fin de période (M MAD)	211,3	156,8	137,4
PER au 31 décembre ⁶	11,7x	22,3x	18,0 x

Source : Maghreb Oxygène, Bourse de Casablanca et Capital IQ

III.2. Emissions d'obligations

Maghreb Oxygène a émis trois emprunts obligataires par le passé. La première émission, en 2002, portait sur un montant de MAD 50 millions de maturité 3 ans tandis que la deuxième, en 2005, était de maturité 5 ans, également pour MAD 50 millions et dont le remboursement est intervenu en septembre 2010. La troisième émission, en 2010, portait sur un montant de MAD 100 millions avec une maturité de 5 ans et dont le remboursement interviendra en juillet 2015.

	1 ^{er} emprunt	2 ^{ème} emprunt	3 ^{ème} emprunt
Valeur nominale (en MAD)	100 000	100 000	100 000
Nombre de titres	500	500	1 000
Montant de l'émission (en MAD)	50 000 000	50 000 000	100 000 000
Date de jouissance	11 juillet 2002	16 septembre 2005	21 juillet 2010
Date d'échéance	11 juillet 2005	16 septembre 2010	21 juillet 2015
Durée de l'emprunt	3 ans	5 ans	5 ans
Taux nominal	6,20%	4,92%	4,80%
Remboursement des intérêts	Annuel	Annuel	Annuel
Remboursement du principal	In fine	In fine	In fine
Objectifs de l'émission	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer ses capitaux permanents afin de financer aussi bien les emplois stables qu'une partie du besoin en 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capitaux permanents de Maghreb Oxygène en vue du financement d'importants 	<ul style="list-style-type: none"> Refinancer l'emprunt obligataire émis en 2005 d'un montant de MAD 50 millions et qui arrive à échéance en

⁶ PER au 31 décembre = Capitalisation au 31 décembre / Résultat consolidé

fonds de roulement, lié en partie à sa relation commerciale avec l'administration et les organismes de la santé publics ;

- Diversifier ses sources de financement et d'affiner la gestion de la correspondance actifs – passifs de son bilan ;
- Accéder au marché de la dette pour habituer les épargnants institutionnels à souscrire aux émissions de la société. La répétition d'émissions obligataires et leur remboursement réussi banalise l'émetteur et permet, progressivement d'abaisser la prime de risque et donc le coût du financement.

investissements en moyens de production que la société a réalisé en 2005 (25 MDh), notamment pour l'implantation d'une unité de production d'oxygène et d'azote sur son site de Jorf Lasfar ;

- Maintenir sa présence sur le marché de la dette afin d'abaisser progressivement la prime de risque et donc le coût de financement de ses investissements.

septembre 2010 ;

- Financer en partie le programme d'investissement de la société qui se présente sur la période 2010-2012 comme suit :
 - Investissements en projets techniques : Environ 33 MDh ;
 - Investissements en projets à usage commercial : Environ 35 MDh ;
 - Divers : Environ 2 MDh.

Source : Maghreb Oxygène

III.3. Emissions de billets de trésorerie

La Société a procédé à plusieurs émissions de billets de trésorerie dont les caractéristiques se détaillent comme suit :

Nombre de titres	Montant	Durée	Date de jouissance	Date d'échéance	Taux facial	Spread (pbs)	Nombre de jours
1 000	100 000 000	1 mois	30/03/2011	29/04/2011	3,60%	30	30
1 500	150 000 000	1 mois	02/05/2011	01/06/2011	3,60%	30	30
2 000	200 000 000	6 mois	01/06/2011	01/12/2011	3,85%	50	183
100	10 000 000	1 mois	19/12/2011	19/01/2012	3,65%	30	31
2 000	200 000 000	5 mois	27/01/2012	27/06/2012	4,10%	63	152
1 100	110 000 000	5 mois	26/07/2012	25/12/2012	4,05%	63	152

Source : BMCE Capital

IV. Notation

La société Maghreb Oxygène n'a pas fait l'objet d'une notation.

V. Assemblées d'actionnaires

Les modes de convocations, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société Maghreb Oxygène sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05.

V.1. Mode de convocation

Selon l'article 28 des statuts de Maghreb Oxygène, l'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration. A défaut elle peut être également convoquée par :

- Le ou les commissaires aux comptes ;
- Un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé ;
- Le ou les liquidateurs après la dissolution de la société ;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Selon ce même article, l'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois par an, dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice. Ce délai peut être prolongé une seule fois et pour la même durée à la demande du conseil d'Administration par ordonnance du Président du tribunal statuant en référé.

Elle peut être réunie extraordinairement pour l'examen de toute question de sa compétence.

Les convocations sont faites conformément aux lois en vigueur. L'Assemblée Générale est réunie au siège social ou en tout autre endroit de la ville où est situé le siège social désigné par l'avis de la convocation.

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% (cinq pour cent) du capital social ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou de plusieurs projets de résolution à l'ordre du jour.

Lorsque le capital social est supérieur à cinq (5) millions de dirhams, le montant du capital à représenter en application de l'alinéa précédent est réduit à 2% pour le surplus.

L'Assemblée, ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

V.2. Conditions d'admission

Selon l'article 29 des statuts, l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, à condition que lesdites actions soient libérées des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, son ascendant ou descendant ou par un autre actionnaire.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue de les représenter à une assemblée et ce sans limitation du nombre de mandats ni des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Les sociétés actionnaires pourront se faire représenter par un mandataire spécial qui peut n'être pas lui-même actionnaire.

Les mineurs, incapables et interdits sont valablement représentés par leur tuteur.

Tous les propriétaires d'actions peuvent assister à l'Assemblée Générale sur simple justification de leur identité à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'Assemblée.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence et par des moyens équivalents permettant leur identification dont les conditions sont fixées par l'article 50 bis de la loi.

V.3. Conditions d'exercice du droit de vote

Conformément à l'article 34 des statuts, chaque membre de l'Assemblée dispose d'autant de voix que lui confèrent les actions qu'il possède ou représente.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors des AGO et à la majorité des 2/3 lors des AGE.

V.4. Conditions de délibération

Les conditions de délibération des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de Maghreb Oxygène sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, modifiée et complétée par la loi n°20-05.

VI. Organes d'Administration

Les articles 14 à 25 des statuts de la société relatifs à la composition, aux modes de convocations, aux attributions, aux fonctionnements et aux quorums du Conseil d'Administration de Maghreb Oxygène sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, modifiée et complétée par la loi n°20-05.

VI.1. Composition du Conseil d'Administration

L'article 14 des Statuts de la société Maghreb Oxygène stipule les éléments suivants en matière d'Administration de la Société :

- La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus pris parmi les personnes physiques ou morales, actionnaires ;
- Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale ;
- Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Toute nomination intervenue en violation des dispositions de l'article 14 est nulle. Cette nullité n'entraîne pas celle des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé ;
- Le nombre des administrateurs liés à la société par contrats de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration ;
- Les personnes morales auxquelles les fonctions d'administrateur auront été conférées seront représentées au sein du conseil par leur représentant permanent qui ne sera pas tenu d'être lui-même actionnaire ;
- Ce représentant permanent est soumis aux mêmes conditions et obligations et il encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Au 30 juin 2013, la composition du Conseil d'Administration de la société Maghreb Oxygène se présente comme suit :

Membres du conseil d'Administration	Fonction actuelle	Lien avec Maghreb Oxygène	Date de nomination/cooptation	Date d'expiration du mandat en cours
Mostapha MIRI	Président Directeur Général	Président du CA	2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2018
Mohamed Bouzaid OUAISSI	Administrateur	-	2008	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2018
Ali WAKRIM	Administrateur	Vice-président AKWA Group	2001	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2018
Abdallah HAMZA	Administrateur	Actionnaire	2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2018
Sanae Maddah	Administrateur	Directrice Stratégie et Organisation AKWA Group	2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2018
AKWA Group (représenté par Youssef IRAQI HOUSSEINI)	Administrateur	Actionnaire	2001	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2018

Source : Maghreb Oxygène

VI.2. CV des principaux administrateurs

Mostapha MIRI, Président du Conseil d'Administration (46 ans)

M. Mostapha MIRI obtient son diplôme d'ingénieur en Mécanique à l'ENSEM – Casablanca en 1990. Après une année de travail à la Régie des Tabacs où il occupe le poste de responsable de ligne de production, il intègre le groupe SOMEPI en tant qu'ingénieur d'études dans un projet de sidérurgie. Ensuite, il occupe chez SOMEPI successivement les responsabilités de Directeur d'Exploitation, Directeur Commercial et Directeur Général. Parallèlement à l'exécution de ses fonctions, M. MIRI complète sa formation d'ingénieur par un cycle de formation en management stratégique étalé sur la période 2007-2008 à l'Institut Français de Gestion. En 2005 il est nommé en tant que Directeur Général d'AFRILUB, une joint-venture dans le secteur des lubrifiants entre AKWA Group et le groupe américain Chevron. Le 25 juin 2012, il est nommé Président Directeur Général de Maghreb Oxygène.

Mohamed Bouzaid OUAISSI, Administrateur (66 ans)

Après l'obtention en 1970 de son diplôme d'Ingénieur à l'INSA de Lyon, M. OUAISSI réalise sa carrière à l'OCP où il a été Directeur des industries chimiques et Directeur du Développement. En 2000, il rejoint le groupe AKWA en qualité de Directeur Général de AFRIQUIA LOGISTIQUE. En 2003, il est nommé à la Direction Générale de AFRIQUIA SMDC avant d'en devenir en 2006, Vice-Président Directeur. Entre octobre 2007 et juin 2012, M. OUAISSI occupe la fonction de Président Directeur Général de Maghreb Oxygène.

Ali WAKRIM, Administrateur (60 ans)

Après une Maîtrise d'Economie à l'Université de Pau et des pays de l'Adour, M. WAKRIM intègre le Groupe en tant que Directeur Administratif et Financier de MAGHREB GAZ. Il rejoint en 1985 AFRIQUIA SMDC en tant que Directeur Commercial avant de devenir, en 1988, Directeur Général Adjoint du Groupe AFRIQUIA. Depuis 1992, M. WAKRIM est Vice-président de AKWA Group et Président Directeur Général de AFRIQUIA GAZ et de AFRIQUIA SMDC.

Abdallah HAMZA, Administrateur (59 ans)

Après l'obtention d'un DEA en Economie Financière, d'un DESS en Gestion et d'un DESS de juriste d'affaires, M. HAMZA rejoint Maghreb Oxygène en 1984 en qualité de Directeur Administratif. Il participe alors activement au développement de l'entreprise pour en devenir deux ans plus tard le Directeur Général. Lors de la restructuration de AKWA Group en 1994, il prend la direction générale du pôle Fluides de la holding. En mars 2005, il est nommé à la présidence de la société avant de céder la fonction, fin 2007, à Mohamed Bouzaid OUAISSI.

Youssef IRAQI HOUSSEINI, Administrateur (52 ans)

M. IRAQI est titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques et Sociales à Casablanca en 1982. Après 10 ans passés à la BMCE, chargé de la gestion des grands comptes et des entreprises étatiques, M. IRAQI intègre en 1992 AKWA Group en tant que Directeur Financier de sa filiale Maghreb Oxygène. En 1994, il est nommé Directeur Administratif et Financier de l'ensemble du groupe. Il est administrateur également de la majorité des filiales de AKWA Group, et Président des sociétés de moyens, notamment PETRODIS, PROACTIS, et TIMLOG. Il est membre du Comité Exécutif du groupe depuis sa création. M. IRAQI est également administrateur de Chaabi LLD. Il est, par ailleurs, élu membre international au sein de « The Institute of Internal Auditors » à New York en 2000. En parallèle à son activité professionnelle, M. IRAQI a donné régulièrement plusieurs conférences universitaires sur divers thèmes économiques et financiers.

Sanae MADDAH, Administrateur (35 ans)

Après l'obtention en 2001 de son Bachelor en Business Administration à l'université américaine de Paris, Mme. Maddah débute sa carrière en audit chez Ernst & Young où elle passe plus de 4 ans. En 2006, elle rejoint le groupe AKWA en qualité de Responsable Planification Stratégique. En 2009, elle est nommée Directeur Stratégie & Organisation Groupe.

VI.3. Fonctionnement du Conseil d'Administration

VI.3.1. Actions de garantie

Le nombre des actions de garantie prévues par les statuts et que doit détenir chaque administrateur dans la société est fixé à une (1) action selon l'article 17 des statuts de la société.

VI.3.2. Durée des fonctions des administrateurs

La durée des fonctions des administrateurs ne peut excéder six (6) années. Les administrateurs sont rééligibles sauf stipulations contraires des statuts. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale sans même que cette révocation soit mise à l'ordre du jour.

VI.3.3. Rémunération des administrateurs

Selon l'article 24 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence. Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération librement entre ses membres.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs ; dans ce cas, ces rémunérations incluses aux charges d'exploitation sont portées à la connaissance des commissaires aux comptes et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

VI.3.4. Réunions du Conseil d'Administration

Selon l'article 19 des statuts de la société, le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation de son Président, aussi souvent que la loi le prévoit et que la bonne marche des affaires sociales le nécessite.

Le Président fixe l'ordre du jour du Conseil d'Administration, en tenant compte des demandes d'inscription sur ledit ordre du jour des propositions de décisions émanant de chaque administrateur.

En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par le ou les commissaires aux comptes.

Lorsque le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil. Lorsque le Président ne convoque pas celui-ci dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de la demande, ledit Directeur Général ou lesdits administrateurs peuvent convoquer le Conseil d'Administration à se réunir.

VI.3.5. Quorum, majorité et procès-verbaux

Selon l'article 19 des statuts de la société, le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Toutefois, aucune décision ne peut être prise valablement si deux administrateurs ne sont pas effectivement présents.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. Les délibérations doivent être prises à l'unanimité, si deux membres seulement assistent à la séance.

Les délibérations du Conseil (article 20 des statuts de la société) sont constatées par des procès-verbaux établis par le Secrétaire du Conseil sous l'autorité du Président.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont consignés sur un registre spécial tenu au siège social, coté et paraphé par le greffier du tribunal du lieu du siège social.

VI.3.6. Pouvoirs du Conseil

L'article 21 des statuts de la société indique que le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

VII. Organes de direction

VII.1. Organes de direction

Selon l'article 22 des statuts de Maghreb Oxygène, la direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le président à titre de directeur général avec le titre de Directeur Général Délégué.

A l'égard de la société, les directeurs généraux délégués sont investis des pouvoirs dont le Conseil d'Administration détermine, sur proposition du Directeur Général, l'étendue et la durée. A l'égard des tiers, ils disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

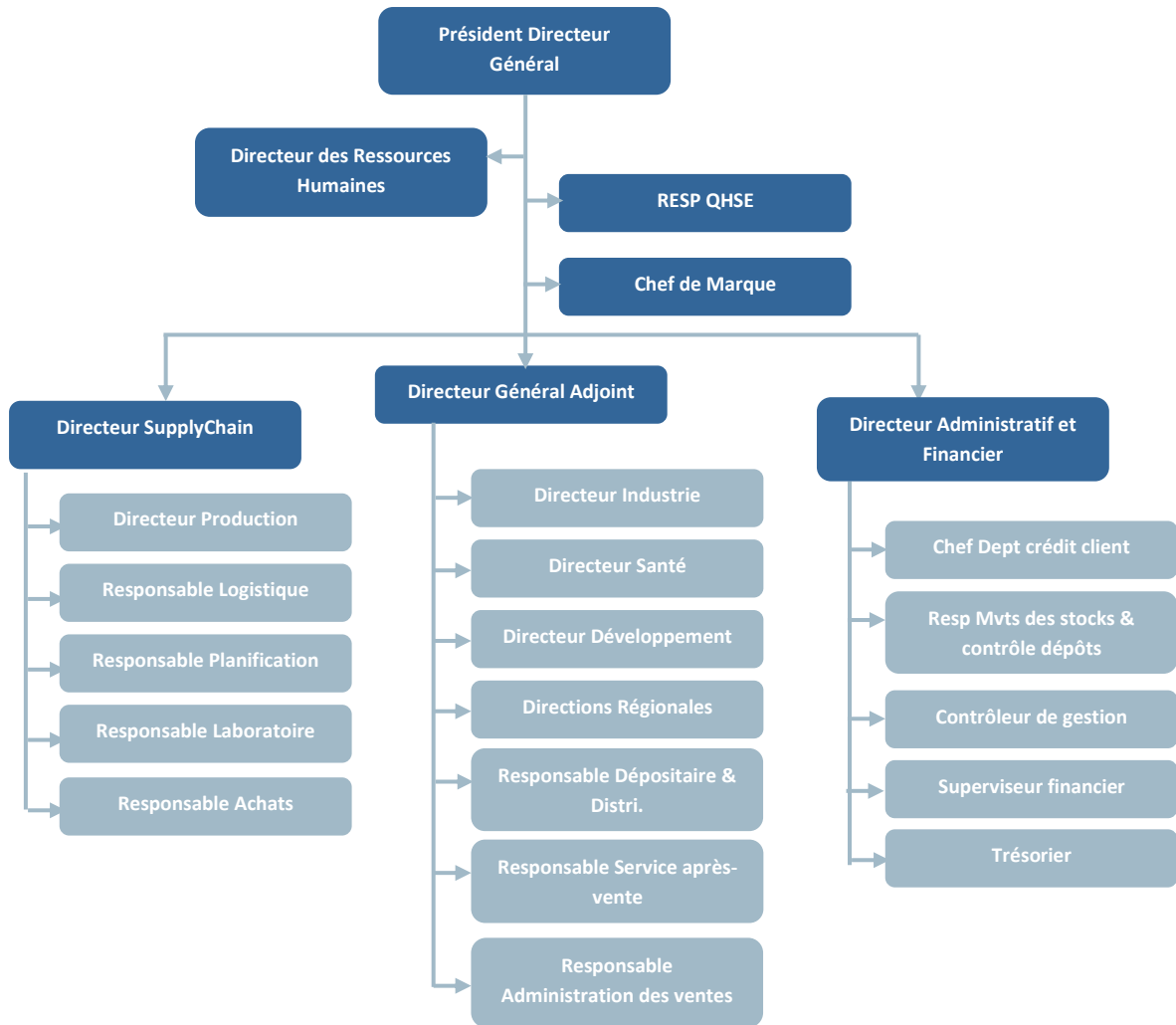
VII.2. Liste des principaux dirigeants

Au 30 juin 2013, les principaux dirigeants de Maghreb Oxygène sont :

Dirigeants	Fonction actuelle	Date d'entrée en fonction
Mostapha MIRI	Président Directeur Général	2012
Laila BENALI	Directeur Administratif et Financier	2005
Karim HAMZA	Directeur Supply Chain	1995
Mamdouh AKHANNOUCH	Directeur Général Adjoint	2004
Hafid CHAFIK	Directeur Santé	2008
Zahra-Jalila NAJIOULLAH	Directeur des Ressources Humaines	2012

Source : Maghreb Oxygène

Figure 2. Organigramme fonctionnel de Maghreb Oxygène au 30 juin 2013



Source : Maghreb Oxygène

VII.3. CV des principaux dirigeants

Mostapha MIRI, Président Directeur Général (46ans)

Cf. Titre VI.2. CV des principaux administrateurs.

Mamdouh AKHANNOUCH, Directeur Général Adjoint (37ans)

M. AKHANNOUCH est diplômé de l'école polytechnique de Montréal, où il s'est spécialisé en génie chimique. De retour au Maroc, il entame sa carrière professionnelle par des stages au sein de AKWA Group. Il intègre AFRIQUIA SMDC où il occupe la fonction de chargé de missions auprès du Directeur Général de cette filiale. En avril 2004, il devient Directeur Activité Entreprise au sein de Maghreb Oxygène. En 2012, Mamdouh AKHANNOUCH est nommé Directeur Général Adjoint.

Laila BENALI, Directeur Administratif et Financier (38ans)

Après un bachelor à l'université Al Akhawayn en Business Administration option Finance, elle entame en 1999 sa carrière chez AKWA Group au sein du pôle Technologies, Média et Télécoms en tant qu'analyste financier. A ce titre, elle était principalement chargée du suivi des filiales du pôle, de la mise en place de reporting et de l'évaluation de projets de développement externe. En 2004, elle participe à une formation en management de

5 mois aux Etats-Unis. A son retour, elle est nommée Directeur Administratif et Financier de Maghreb Oxygène, poste qu'elle occupe actuellement.

Karim HAMZA, Directeur Supply Chain(44ans)

M. HAMZA est ingénieur polytechnicien de l'école Nationale Supérieure des Ingénieurs Electriciens de Grenoble (ENSIEG). A son retour au Maroc, il entame un cycle de formation en comptabilité et gestion des entreprises à l'ISCAE. En 1995, il rejoint Maghreb Oxygène en qualité de Directeur Technique, poste qu'il occupe depuis. En 2013, Karim HAMZA est nommé Directeur Supply Chain.

Hafid CHAFIK, Directeur Santé (46ans)

Après avoir obtenu son diplôme d'Etat de docteur en Pharmacie à la faculté de Clermont-Ferrand (France), il passe avec succès le concours de l'Internat en Pharmacie ce qui lui a permis de se spécialiser en Pharmacie industrielle et d'obtenir son Diplôme d'Etudes spécialisées en Pharmacie Industrielle et Biomédicale. M. CHAFIK a occupé plusieurs postes dans des laboratoires pharmaceutiques marocains avant de rejoindre Maghreb Oxygène en 2008 dans le cadre de sa mise en conformité avec la loi 17-04, portant Code du Médicament et de la Pharmacie. Il occupe le poste de Directeur Général Délégué chargé des affaires pharmaceutiques.

Mme Zahra-Jalila NAJIOULLAH, Directeur Ressources Humaines

Mme Zahra-Jalila NAJIOULLAH a obtenu un DEUG AES à l'université Paris II Assas et un diplôme en Gestion et Commerce à l'école Supérieure de Gestion. En 1999, elle a obtenu un DESS en Stratégie et Ressources Humaines. Après avoir intégré un cabinet de recrutement pour une durée d'une année, Mme NAJIOULLAH intègre un groupe de courtage en Assurances en qualité de Directeur des Ressources Humaines avant de rejoindre AKWA Group en Août 2012 en qualité de DRH Pôle.

VII.4. Rémunération attribuée aux membres du Conseil d'Administration et aux dirigeants

VII.4.1. Membres du Conseil d'Administration

Conformément à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, modifiée et complétée par la loi n°20-05, l'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer des jetons de présence aux administrateurs.

Au titre des exercices 2010, 2011 et 2012, aucun jeton de présence n'a été attribué aux administrateurs de la société.

VII.4.2. Dirigeants

Les dirigeants de Maghreb Oxygène perçoivent un salaire au titre de leur contrat de travail. La rémunération brute annuelle globale (salaires et primes) des membres de la direction cités dans le tableau plus haut s'élève à MAD 2,1 millions au titre de l'exercice 2012, MAD 2,1 millions au titre de l'exercice 2011, MAD 2,0 millions en 2010.

VIII. Gouvernement d'entreprise

VIII.1. Prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration et des organes de direction

Néant.

VIII.2. Intéressement et participation du personnel

Néant.

VIII.3. Conventions conclues entre Maghreb Oxygène et les autres entités du Groupe

Maghreb Oxygène dispose de plusieurs conventions réglementées avec AKWA Group et certaines de ses filiales. Les conventions actuellement en cours sont les suivantes :

VIII.3.1. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2012

- **Convention de prestations de services conclue avec la société « AKWA Group » :**

Administrateurs en commun : Ali WAKRIM et M. Youssef IRAQI HOUSSEINI

Administrateur et actionnaire intéressé : AKWA Group

Convention conclue avec la société AKWA Group, par laquelle cette dernière intervient en qualité de prestataire de services à l'égard de Maghreb Oxygène, moyennant une redevance forfaitaire annuelle révisable à la fin de chaque année, dans les domaines ci-après :

- La détermination des options stratégiques et de la politique générale ;
- Les missions ponctuelles de développement ou de contrôle, assurées par des chargés de mission ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La promotion et le marketing ;
- Le développement national et international.

Cette convention avait été conclue pour une durée d'un an le 25 novembre 1998 et a fait l'objet d'un avenant signé le 24 décembre 2001. Elle est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation trois mois au moins avant son expiration. Cette convention a fait l'objet d'un avenant daté du 2 février 2005 portant modification aux dispositions relatives au prix des prestations fournies par AKWA Group.

La rémunération annuelle HT pour l'exercice 2012 s'est élevée à MAD 3,5 millions.

Le montant objet de la présente convention a été totalement réglé au 31 décembre 2012.

- **Conventions de financement avec la société « TECHNO SOUDURES » :**

Administrateurs en commun : Ali WAKRIM et M. Mohamed BOUZAIID OUAISSI.

Administrateur et actionnaire intéressé : MAGHREB OXYGENE représentée par M. Youssef IRAQI HOUSSEINI.

Convention de financement conclue le 4 juillet 2005, portant sur une avance financière consentie à la société « Techno Soudure » d'un montant de MAD 2 millions rémunérée au taux annuel de 7,00% HT. Remboursement selon les disponibilités financières de la société. Les produits financiers relatifs à l'exercice 2012 s'élèvent à MAD 140 000 HT dont MAD 70 000 HT non encore réglée au 31 décembre 2012.

▪ **Convention de financement avec la société « SODEGIM » :**

Administrateurs en commun : Ali WAKRIM et Mohamed BOUZAIID OUAISSI

Administrateurs et actionnaires intéressés : MAGHREB OXYGENE représentée par M.ALI WAKRIM.

Convention de financement conclue le 29 janvier 2009, portant sur une avance financière consentie à la société SODEGIM et ayant fait l'objet d'un avenant en 2010 portant modification à la disposition relative au montant de l'avance financière qui est passée d'un montant total de MAD 19,9 millions HT à un montant de MAD 19,5 millions HT. Le taux annuel de rémunération de l'avance reste fixé à 5% HT.

Remboursement selon les disponibilités financières de la société.

Les produits financiers relatifs à l'exercice 2012 s'élèvent à MAD 975 000 HT non encore encaissés au 31 décembre 2012.

▪ **Convention de prestations de services conclue avec la société « SODEGIM »**

Administrateurs en commun : M. Ali WAKRIM et Mohamed BOUZAIID OUAISSI.

Administrateur et actionnaire intéressés : MAGHREB OXYGENE représentée par M. ALI WAKRIM.

Convention conclue le 25 janvier 2010 avec la société SODEGIM, par laquelle cette dernière bénéficiera des prestations de services de Maghreb Oxygène dans les domaines ci-après :

- Gouvernance des opérations (Présidence du conseil d'administration assurée par Maghreb Oxygène) ;
- Assistance de gestion et technique ;
- Assistance de back up liquide ;
- Assistance aux opérations / comité de coordination ;
- Assistance en gestion industrielle.

Cette convention entrera en vigueur dès le début de la facturation par SODEGIM d'un chiffre d'affaires, soit en mai 2011, et expirera six mois à compter de la fin de la durée contractuelle liant SODEGIM à son principal client MAGHREB STEEL, ou six mois à compter de la résiliation anticipée du contrat liant SODEGIM à MAGHREB STEEL.

Le montant de la rémunération annuelle pour l'exercice 2012 s'est élevée à MAD 1 148 823,60 HT dont 383 141,20 HT non encore encaissés au 31 décembre 2012.

▪ **Convention de location de services conclue avec la société « TECHNO SOUDURES »**

Administrateurs en commun : M. Ali WAKRIM et Mohamed BOUZAIID OUAISSI.

Administrateur et actionnaire intéressés : MAGHREB OXYGENE représentée par M. ALI WAKRIM.

Convention de location de services, conclue le 1^{er} juillet 2004 avec la société 'TECHNO SOUDURES' et ayant fait l'objet d'un avenant daté du 4 janvier 2011. Cet avenant porte modification aux dispositions relatives au prix de la prestation fournie.

Le montant facturé s'élève à MAD 5 569 856 HT en 2012.

Le montant facturé s'élève à MAD 5 569 856 HT en 2012, dont MAD 1 385 000 HT entièrement réglé au 31 décembre 2012.

▪ **Convention de sponsoring de « Settatt Golf Management »**

Administrateurs en commun : M.Ali WAKRIM et M. Youssef IRAQI HOUSSEINI.

Actionnaire intéressés : Akwa Group.

Renouvellement de la convention de sponsoring conclue le 1^{er} janvier 2005 avec la société 'SETTAT GOLF MANAGEMENT' par laquelle cette dernière autorise votre société à utiliser le Royal Golf Universitaire de Settatt comme vecteur d'image et moyen de communication de ses produits, services et marques.

En contrepartie, votre société a versé à 'SETTAT GOLF MANAGEMNT', au titre de l'exercice 2012, le somme de MAD 85 714,28 TTC entièrement réglée durant l'exercice.

Le montant de la rémunération a été entièrement réglé durant l'exercice.

▪ **Convention de financement conclue avec la société « AFRIQUIA SMDC »**

Administrateurs en commun : M. Ali WAKRIM, M. Mohamed BOUZAID OUAISSI et M. Youssef IRAQI HOUSSEINI.

Administrateur et actionnaire intéressé : Société « Akwa Group » représentée par M. Ali WAKRIM.

Convention de financement conclue le 30 mars 2011, portant sur des avances financières consenties à la société « AFRIQUIA SMDC » détaillées comme suit :

- Avance pour un montant de MAD 190 000 000 consentie le 31 janvier 2012, rémunérée au taux annuel de 4,7% HT.
- Avance pour un montant de MAD 95 000 000 consentie le 26 juillet 2012, rémunérée aux taux annuel de 4,62% HT.
- Modalités essentielles :
- La première avance du 31 janvier 2012 s'élevant à MAD 190 000 000 DH a été remboursée le 27 Juin 2012.
- La deuxième avance du 26 juillet 2012 s'élevant à 95 000 000 DH a été remboursée le 25 décembre 2012.

Sommes versées :

Les produits financiers relatifs à l'exercice 2012, générés par la première avance du 31 janvier 2012, s'élèvent à MAD 3 671 222,22 HT encaissés durant l'exercice.

Les produits financiers relatifs à l'exercice 2012, générés par la deuxième avance du 26 juillet 2012, s'élèvent à MAD 1 853 133,33 HT non encore encaissés au 31 décembre 1012.

▪ **Convention conclue au cours de l'exercice 2012**

Le président du conseil d'administration ne nous a fait part d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2012.

Le tableau suivant synthétise les flux financiers sur la période 2010-2012 faisant l'objet d'une convention entre Maghreb Oxygène et les activités du groupe :

Société du Groupe	Nature du lien	Produits ou charges au 31.12.2010 (en K MAD)	Produits ou charges au 31/12/2011 (en K MAD)	Produits ou charges au 31.12.2012 (en K MAD)
AKWA Group	Prestation de services	-4 200	-4 200	-4200
AFRIQUIA GAZ	Location de terrain	-	-	-
Techno Soudures	Convention de financement	154	154	154
Techno Soudures	Location de services	-7 248	-6 648	-6 684
Settat Golf Management	Convention de sponsoring	-120	-86	-86
SODEGIM	Convention de financement	1 097	1 072	1 072
SODEGIM	Prestation de services		919	1 379
AFRIQUIA GAZ	Convention de financement	-408	-	-
AFRIQUIA SMDC ⁷	Convention de financement	301	5 918	6 076

Source : Maghreb Oxygène

VIII.3.2. Montants des flux financiers intra-groupe

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution des chiffres d'affaires et achats réalisés avec les sociétés du groupe, sur la période 2010 – 2012 :

Chiffre d'affaires avec les sociétés (en K MAD)	2010	2011	2012
TECHNO SOUDURE	140	140	140
AFRIQUIA GAZ	268	2 230	3 082
AFRIQUIA SMDC	298	2 898	3 952
AFRIQUIA Lubrifiants Maroc	8	12	27
TIMLOG	3	17	-
TECHNO GAZ	1 590	2 339	3 509
SODEGIM	-	1 074	1 178
Total	2 307	8 402	11 888

Source : Maghreb Oxygène

⁷ Les avances octroyées à Afriquia SMDC ont été réalisées à partir du surplus généré par les billets de trésorerie après couverture du découvert de Maghreb Oxygène. Ces avances sont dépourvues de risques et étalées sur du court terme.

Achats réalisés avec les sociétés (en K MAD)	2010	2011	2012
AFRIQUIA GAZ	6 189	5 307	7 011
Techno Soudure	6094	5 573	5 570
AFRIQUIA SMDC	1 286	1 784	1 180
AKWA International INC	0	0	0
TIMLOG	8 804	7 132	7 905
PETRODIS	506	408	429
TAFRAOUTI	1 950	2 284	2 284
PROACTIS	3 705	3 092	3 150
AKWA Holding	3 500	3 500	3 500
Settat Golf Management	180	230	144
RESORROUTE	363	422	305
AFRIQUIA Lubrifiants Maroc	7	162	224
SODEGIM	-	3 958	9 438
Total	32 584	33 852	41 140

Source : Maghreb Oxygène

PARTIE IV. ACTIVITE DE MAGHREB OXYGENE

I. Historique

I.1. Dates clés de l'histoire de Maghreb Oxygène

1976	Création de Maghreb Oxygène avec pour principale activité la fabrication des gaz de l'air et d'acétylène à travers ses deux unités de production basées à Berrechid.
1982	Elargissement de la gamme de produits et de la capacité de production de la société avec la création de deux nouvelles unités de production, l'une pour le protoxyde d'azote (gaz médical) et l'autre pour le dioxyde de carbone (gaz alimentaire).
1992	Diversification de l'offre de Maghreb Oxygène par le lancement de deux activités de négoce et de services spécialisés, l'une dans le domaine du matériel médical et l'autre dans le matériel de soudage.
1994	Edification d'une unité de production d'oxygène et d'azote sur le nouveau site de Had Soualem, de taille supérieure à celle du site de Berrechid, pour un investissement avoisinant MAD 130 millions afin de répondre à une expansion importante de son principal segment de marché.
1998	Implantation d'une unité de production d'hydrogène à Had Soualem pour un investissement de près de MAD 9 millions. Par ailleurs, Maghreb Oxygène met davantage l'accent sur sa production de dioxyde de carbone en élargissant la capacité de production de 40% du site de Berrechid et en y inaugurant une deuxième unité de production de ce gaz (montant de l'investissement de MAD 7,5 millions).
1999	Obtention de la certification ISO 9002 du site industriel de Had Soualem et mise en conformité du centre de conditionnement multi-produits de Berrechid et ses unités de production, avec les exigences des normes ISO 9002.
1999	Développement du positionnement de Maghreb Oxygène sur le marché national avec le renforcement de l'infrastructure du réseau de distribution et la mise en œuvre de plusieurs points de vente et la création de 3 stations de conditionnement régionales.
1999	Introduction de Maghreb Oxygène à la Bourse des Valeurs de Casablanca.
2004/2005	Démarrage du projet d'une unité on-site à Jorf Lasfar ⁸ (pour un investissement global avoisinant MAD 70 millions) dans un complexe sidérurgique pour la production d'oxygène et d'azote. Le démarrage effectif de l'activité date du second semestre 2005.
2008	Dans le cadre d'une Joint-venture avec un partenaire du secteur, Maghreb Oxygène crée la société SODEGIM (Société de Développement des Gaz Industriels au Maroc) pour la construction et l'exploitation d'une unité on-site pour la production d'oxygène, d'azote et d'argon.
2010	Poursuite des investissements au niveau de SODEGIM (libération du capital) dont le démarrage effectif est prévu pour 2011. Emission par Maghreb Oxygène d'un emprunt obligataire d'un montant de 100 MDh, d'une maturité de 5 ans et à un taux fixe de 4,80%.
2011	En raison de l'intensification de la concurrence dans le secteur des gaz industriels et médicaux au Maroc, Maghreb Oxygène a publié un Profit Warning afin d'annoncer une réalisation de résultats 2011 inférieurs à ceux de 2010 et aux prévisions initialement établies par la Société, tout en demeurant bénéficiaire.
2012	Nomination de M. Mostapha MIRI en tant que Président Directeur général de Maghreb Oxygène.

⁸ Unité de production installée au sein du site de production du client.

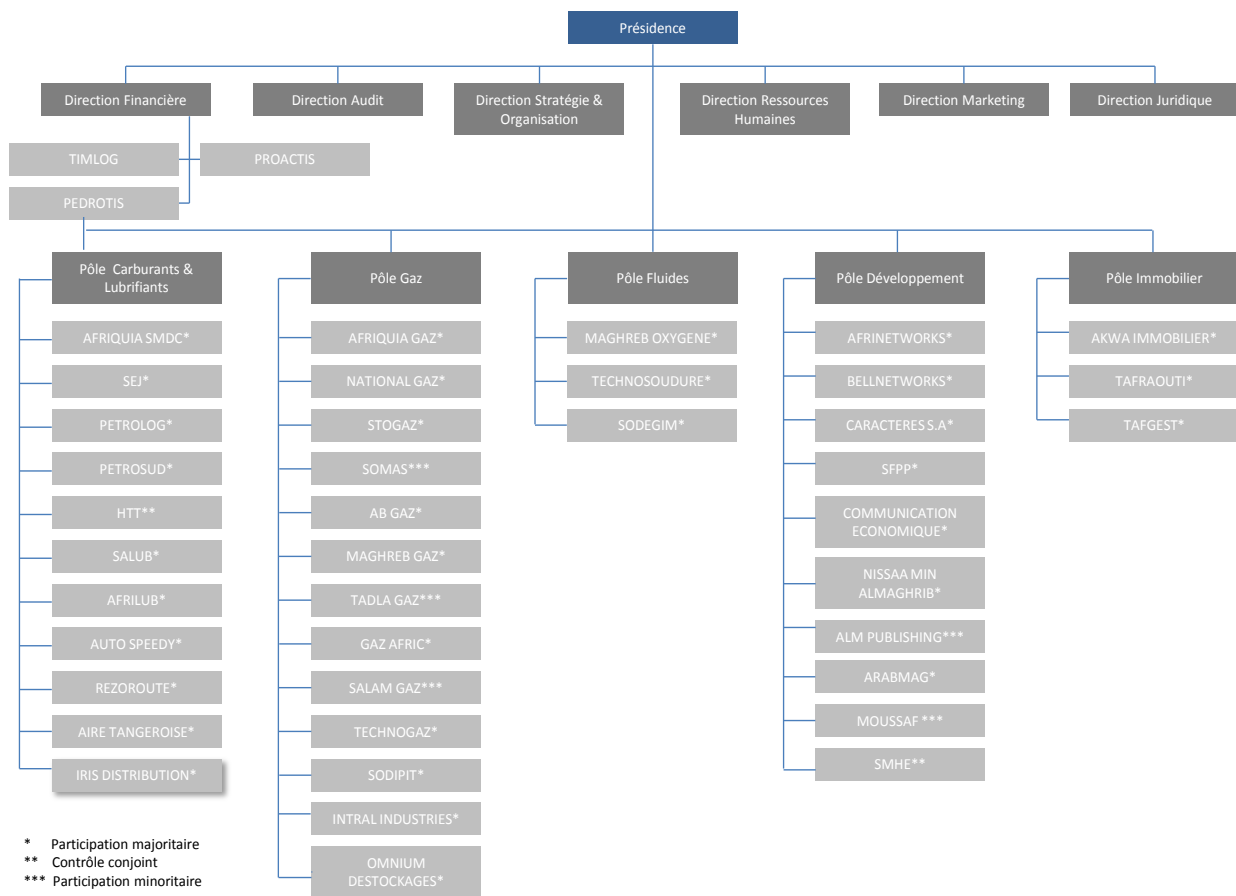
II. Appartenance à AKWA Group

II.1. Présentation

La société Maghreb Oxygène est détenue majoritairement par AKWA Group, dont les principaux actionnaires sont les familles AKHANNOUCH et WAKRIM (Cf. Partie III, titre II.3.2. Présentation de l'actionnaire de référence). Elle appartient au pôle fluide du Groupe Akwa et est spécialisée dans la production de gaz industriels et médicaux, la Société s'est également lancée dans la commercialisation de matériel médical et de matériel de soudage.

II.1.1. Organigramme

Figure 3. Structure du Groupe AKWA



Source : AKWA Group

II.1.2. Principaux fait marquants de l'histoire de AKWA Group

1932 – 1942	Le fondateur Ahmed OULHADJ AKHANNOUCH ouvre une échoppe à Casablanca, où il revend au litre du pétrole acheté à des sociétés étrangères, telles que Berry et Socony Vacuum.
1959	Lancement dans le domaine pétrolier avec la création de la société AFRIQUIA SMDC (Société Marocaine de Distribution de Carburant) par Ahmed OULHADJ AKHANNOUCH et Hadj Ali WAKRIM. La même année, AFRIQUIA franchira une étape décisive dans son développement en obtenant l'agrément de distributeur, qui lui permettra de s'imposer face aux multinationales.
1965	Le Groupe se diversifie en créant un département gaz au sein de la société AFRIQUIA SMDC spécialisé dans le stockage, le conditionnement et la distribution de GPL (propane et butane) sous la marque AFRIQUIA GAZ.
1972	Démarrage de l'activité lubrifiants en partenariat avec la société Elf Aquitaine. Cette activité constitue aujourd'hui un secteur intégré du Groupe.
1976	Création de Maghreb Oxygène dont la production d'oxygène sera nécessaire à la bonne connexion des pipelines de carburants utilisés par AFRIQUIA SMDC.
1993	Une nouvelle organisation voit le jour avec la naissance de AKWA Group. Basée sur une volonté de regrouper les moyens et de séparer les métiers, elle conduira à repositionner les filiales du Groupe dans des pôles d'activité cohérents et homogènes. En parallèle, le Groupe se décharge des fonctions administratives, en les confiant aux sociétés AFRIQUIA Management (aujourd'hui PROACTIS) et AFRIQUIA Logistique (aujourd'hui TIMLOG et PETRODIS). Une solution qui offre aux filiales du Groupe la possibilité de se consacrer exclusivement à leur métier.
1999	Le Groupe prend un nouveau virage stratégique, celui de la diversification. Il investit dans le domaine des télécommunications en entrant à hauteur de 11% dans le capital de MédiTelecom à travers la holding HOLDCO. Il s'introduit également dans le secteur de la presse avec le Groupe Caractères, comprenant les sociétés SFPP, éditrice de « La Vie Eco », et Communication Economique, éditrice de « Femmes du Maroc », « Maisons du Maroc » et « Nissaa Min Al Maghrib ». Des projets novateurs et complémentaires aux métiers de base du Groupe sont, par ailleurs, lancés, tels que les « Villages AFRIQUIA » et les centres « Speedy ».
2002	Les différentes décisions stratégiques prises les années auparavant mènent au changement de dénomination sociale du Groupe. En effet, dans l'objectif de préparer l'avenir, d'optimiser la gestion de ses quarante filiales et de ses vingt marques phares, le Groupe se réorganise et change de dénomination sociale pour devenir AKWA Group. Une évolution qui s'accompagne d'une vaste campagne de communication véhiculant, sous la signature "l'avenir n'attend pas !", les valeurs qui ont toujours caractérisé le Groupe et ses fondateurs : esprit d'entreprise, dynamisme et combativité.
2004	AKWA Group se voit attribuer la concession du terminal 3 du Port Tanger Med dans le cadre d'un groupement formé avec Maersk A/S (Danemark) et APM Terminals (Hollande). Ce terminal a une capacité de 3 millions de conteneurs EVP (Equivalent vingt pieds) et comprend 1.600 m de quais et 78 ha de terre-pleins.

2005	<p>L'année 2005 marque un nouveau départ pour AKWA Group. En effet, deux importantes acquisitions sont conclues dans le secteur de l'énergie. L'acquisition par AFRIQUIA SMDC de Somepi Carburants, une des principales compagnies de distribution de carburant au Maroc, suivie de celle de Tissir Primagaz, filiale de la société franco-néerlandaise CGP, par AFRIQUIA GAZ propulse AKWA Group au rang de leader national dans le secteur énergétique marocain.</p>
2006	<p>Signature d'un partenariat avec Chevron Texaco afin de consolider leurs activités lubrifiants au Maroc. Le Groupe Chevron Texaco apporte, de son côté, son soutien technologique, son expérience à travers plus de 180 filiales dans le monde, ainsi que des équipes multidisciplinaires dédiées au support de la Joint-venture aussi bien dans les processus que dans l'assistance à la clientèle.</p> <p>Ouverture du capital de Afriquia SMDC à hauteur de 20% au profit d'investisseurs institutionnels de référence.</p> <p>Adjudication de la concession de gestion du terminal à hydrocarbure du port de Tanger Med au consortium comprenant AFRIQUIA SMDC, Horizon Terminals Limited et Independant Petroleum Group. Les travaux de construction ont démarré en juillet 2007.</p>
2007	<p>Poursuite de la stratégie de diversification de AKWA Group avec la création d'un pôle immobilier autour d'importants projets dans les domaines de l'immobilier professionnel, touristique, de loisir et de l'immobilier social.</p>
2008	<p>Création par la filiale Fluides du groupe, Maghreb Oxygène, d'une joint-venture avec un partenaire du secteur pour la construction et l'exploitation d'unités on site.</p>
2009	<p>Rachat en février, par AFRIQUIA GAZ, de la société National Gaz, filiale de Repsol Butano, spécialisée dans la distribution de bouteilles de butane dans l'Oriental. Une opération qui permet à AFRIQUIA GAZ de renforcer sa présence dans la région précitée.</p>
2010	<p>Inauguration le 6 janvier de la 1ère phase d'un nouveau centre de stockage, au profit de AFRIQUIA GAZ, sis à Jorf Lasfar doté d'une capacité de stockage de propane de 5 560 m³ répartie sur 2 sphères sous sarcophage de béton. Cette extension de capacité sera achevée en 2011 avec la mise en service de la 2ème phase du nouveau terminal, et qui sera affectée au stockage de butane.</p> <p>Accord d'association entre AKWA Group et Risma, fonds d'investissement hôtelier, portant sur le lancement de l'enseigne Etap Hôtel au Maroc, avec la construction à terme de 24 unités hôtelières, soit une capacité cumulée de près de 4 000 chambres.</p>
2011	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture de la seconde phase du nouveau centre de stockage à Jorf Lasfar ; ▪ Achèvement des travaux du terminal de Tanger Med ; ▪ Lancement de 2 projets immobiliers d'envergure à Agadir et à Casablanca ; ▪ Changement de l'identité visuelle du Groupe.
2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en chantier par le pôle immobilier d'Akwa Group de son projet de complexe résidentiel « Place des Zaers » à Rabat
2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conclusion d'un accord entre la chaîne internationale d'hôtellerie Four Seasons et Akwa Group. L'alliance entre les deux groupes consiste en la participation de Four Seasons à la gestion et la commercialisation de deux projets développés par AKWA Group dans la station Taghazout Bay.

II.1.3. Chiffres clés consolidés du Groupe 31 décembre 2011

Activité	Holding
Chiffre d'affaires 2011 (en MAD milliards)	25
Résultat net 2011 (en MAD milliards)	1,0
Actionnariat	Famille AKHANNOUCH : 50,0% Famille WAKRIM : 50,0%

Source : AKWA Group

II.1.4. Comités internes

En tant que filiale d'AKWA Group, Maghreb Oxygène bénéficie des instances décisionnelles organisées en comités dont est doté AKWA Group :

Comité Exécutif	Il se rassemble de manière hebdomadaire, et réunit le Président, le Vice-président, les Directeurs Généraux des différents Pôles et les Directeurs Généraux des fonctions supports. Le Comité Exécutif a pour objectif d'assurer le suivi et le contrôle de la ligne stratégique du groupe et de l'ensemble des grands projets. Le Comité Exécutif étudie également les opportunités d'investissement du groupe.
Comité Stratégique	Il se rassemble semestriellement, et réunit le Président, le Directeur Stratégie et Organisation, le Vice-président, les Directeurs Généraux des différents Pôles et les Directeurs Généraux des fonctions supports.
Comité « Cost Killer »	Il se réunit de manière mensuelle, afin de suivre et réduire les coûts du groupe et de ses filiales. Il rassemble le Directeur Financier, le Directeur Stratégie et Organisation et le Directeur Systèmes d'Information. Peuvent également participer à ce Comité, le Président et les Directeurs Généraux des différents Pôles.
Comité Support	Il a pour but d'optimiser les relations supports et les différents Pôles. Il rassemble tous les deux mois, les Directeurs des fonctions supports et le Directeur des Systèmes d'Information. Le Président et les Directeurs Généraux des différents Pôles peuvent également assister à ce Comité.
Comité HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement)	Organisé annuellement, le Comité HSE a en charge l'amélioration de la gestion de l'hygiène, la sécurité et l'environnement. Il regroupe, outre la Présidence du groupe, le Directeur Général de PETRODIS, les Directeurs Généraux des Pôles et les médecins du travail.

L'organisation de ces groupes de travail a pour objectif de permettre aux organes décisionnaires d'être en permanence en liaison directe avec les responsables opérationnels et de rechercher, mettre en évidence et développer les synergies entre les différentes filiales du groupe.

Par ailleurs, du fait de son appartenance à AKWA Group, Maghreb Oxygène bénéficie de l'apport de la Direction de l'Audit qui constitue l'organe de contrôle interne.

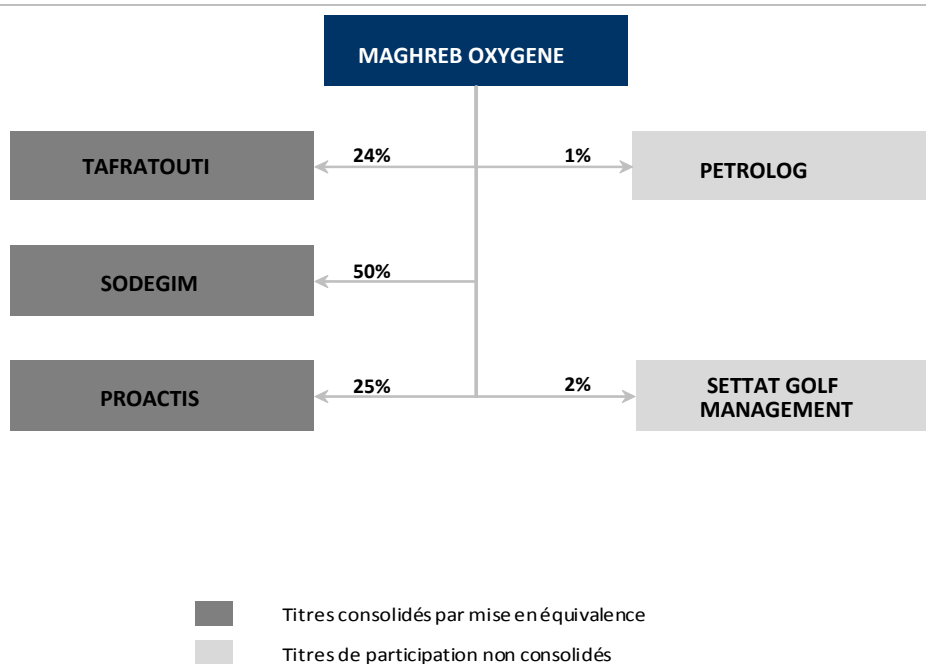
Le dispositif de contrôle interne est destiné à garantir de manière permanente :

- La vérification des opérations et des procédures internes ;
- Le suivi et l'analyse des risques ;
- L'optimisation et la fiabilité des flux des données comptables et financières ;
- La mise en place des éléments clés du contrôle.
- L'existence d'une bonne communication de l'information entre les différents niveaux de responsabilité.

III. Filiales de Maghreb Oxygène

III.1. Organigramme juridique

Figure 4. Structure juridique du groupe Maghreb Oxygène au 30 juin 2013



Source : Maghreb Oxygène

III.2. Présentation des participations

Maghreb Oxygène détient plusieurs participations dont 3 sont consolidées par mise en équivalence.

III.2.1. Participations consolidées⁹

⁹ Consolidations par mise en équivalence

TAFRAOUTI

TAFRAOUTI est la société en charge de la gestion des immeubles où siègent AKWA Group et ses filiales. Elle s'occupe notamment de la gestion locative desdits immeubles qui sont sa propriété. La location est ouverte aussi bien aux clients internes qu'externes au groupe.

Données au 31.12.2012	
Dénomination sociale	TAFRAOUTI
Siège social	Immeuble TAFRAOUTI, Km 7,5 Route de Rabat – Ain Sebâa, Casablanca
Capital social	MAD 25 000 000
Date de création	1993
Montant du capital détenu	MAD 6 000 000
% de capital détenu	24,00%
% de contrôle	24,00%
Dividendes perçus par Maghreb Oxygène au titre de l'exercice 2012	NEANT
Actionnariat :	
Afriquia SMDC	42,00%
Akwa Group	10,00%
Maghreb Oxygène	24,00%
Divers actionnaires	24,00%

Indicateurs financiers (En KMAD)	2011	2012	Var. 11/12
Situation nette	50 388	53 213	5,61%
Résultat net	4 811	2 825	-41,27%

Source : Maghreb Oxygène

Le résultat net de TAFRAOUTI baisse de 41,27% entre 2011 et 2012, atteignant 2 825 KMAD (vs.4 811 KMAD en 2011).

SODEGIM

Dans un souci de mutualisation des moyens, Maghreb Oxygène, en Joint-venture avec un partenaire sur le marché marocain, a créé la société SODEGIM (Société de Développement des Gaz Industriels du Maroc), pour la construction et l'exploitation d'une unité on-site. Cette société est détenue à 50% par Maghreb Oxygène.

La société a pour objet :

- L'étude, la réalisation et l'exploitation d'une unité cryogénique on-site à MAGHREB STEEL utilisant le procédé de liquéfaction de l'air en vue de la production de gaz industriels tels que l'oxygène, l'azote et l'argon.
- L'étude, la réalisation et l'exploitation d'une unité cryogénique située à Mohammedia (on-site à la SNEP) utilisant le procédé de liquéfaction de l'air en vue de la production de l'azote.
- La vente et la livraison des produits de ces unités (oxygène, azote et argon) à la société MAGHREB STEEL et à la SNEP et à tout autre client au Maroc à travers leurs sociétés respectives.

Données au 31.12.2012	
Dénomination sociale	SODEGIM
Siège social	Immeuble TAFRAOUTI, Km 7,5 Route de Rabat – Ain Sebâa, Casablanca
Date de création	2008
Capital social	MAD 35 000 000
Montant de titres détenus	MAD 17 500 000
% de capital détenu	50%
% de contrôle	50%
Dividendes perçus par Maghreb Oxygène au titre de l'exercice 2012	NEANT
Actionnariat :	
Air Liquide Maroc	50,0%
Maghreb Oxygène	50,0%

Indicateurs financiers (En KMAD)	2011	2012	Var. 11/12
Situation nette	26 482	32 303	21,98%
Résultat net	-6 291	5 420	NS

Source : Maghreb Oxygène

En 2012, le résultat net de SODEGIM affiche une hausse significative par rapport à 2011, atteignant MAD 5,4 millions.

PROACTIS

PROACTIS est la filiale d'AKWA Group en charge de la gestion de la comptabilité, des assurances, du patrimoine et de l'informatique pour le compte du groupe et de ses filiales.

Données au 31.12.2012	
Dénomination sociale	PROACTIS
Siège social	Immeuble TAFRAOUTI, Km 7,5 Route de Rabat – Ain Sebâa, Casablanca
Date de création	1994
Capital social	MAD 2 000 000
Montant du capital détenu	MAD 492 800
% de capital détenu	24,67%
% de contrôle	24,67%
Dividendes perçus par Maghreb Oxygène au titre de l'exercice 2012	NEANT
Actionnariat :	
Akwa Group	25,95%
Maghreb Oxygène	24,67%
Afriquia SMDC	24,66%
Afriquia Gaz	24,66%

Indicateurs financiers (En KMAD)	2011	2012	Var. 11/12
Situation nette	3 512	3 782	7,68%
Résultat net	181	270	49,10%

Source : Maghreb Oxygène

Le résultat net de PROACTIS se situe à 270 KMAD en 2012 contre 181 KMAD en 2011, soit une appréciation de 49,1% sur la période.

III.2.2. Autres participations

Maghreb Oxygène détient également des participations dans les sociétés suivantes :

PETROLOG

PETROLOG est une société fondée en 1996 dont l'activité est la vente de produits pétroliers.

Données au 31.12.2012	
Dénomination sociale	PETROLOG
Siège social	Immeuble Taфраouti, Km 7,5 Route de Rabat – Ain Sebâa, Casablanca
Date de création	1996
Capital social	MAD 6 000 000
Montant du capital détenu	MAD 60 000
% de capital détenu	1%
Dividendes perçus par Maghreb Oxygène au titre de l'exercice 2012	NEANT

Indicateurs financiers (En KMAD)	2011	2012	Var. 11/12
Situation nette	5 411	6 607	22,10%
Résultat net	460	1 197	NS

Source : Maghreb Oxygène

Le résultat net de PETROLOG affiche une hausse considérable pour atteindre 1 197 Kdh en 2012, contre 460 Kdh en 2011.

SETTAT GOLF MANAGEMENT

Il s'agit de la société gérante du golf de Settat.

Données au 31.12.2012	
Dénomination sociale	SETTAT GOLF MANAGEMENT
Siège social	Route de Marrakech AFRIQUIA – SETTAT
Date de création	1995
Capital social	MAD 500 000
Montant du capital détenu	MAD 10 000
% de capital détenu	2%
Dividendes perçus par Maghreb Oxygène au titre de l'exercice 2012	NEANT

Indicateurs financiers (En KMAD)	2011	2012	Var. 10/11
Situation nette	433	742	71,42%
Résultat net	45	309	NS

Source : Maghreb Oxygène

Le résultat net de SETTAT GOLF MANAGEMENT affiche une hausse significative, passant de 45 KMAD en 2011 à 309 KMAD en 2012.

TECHNO SOUDURE

La principale activité de TECHNO SOUDURE (société créée par AKWA Group et ELECTRO PORTUGAL) est la fabrication de matériels et fournitures pour soudage ainsi que la fabrication d'électrodes de soudure.

Données au 31.12.2012	
Dénomination sociale	TECHNO SOUDURE
Siège social	Immeuble Tafraouti, Km 7,5 Route de Rabat – Ain Sebâa, Casablanca
Date de création	1996
Capital social	MAD 3 100 000
Montant du capital détenu	MAD 200
% de capital détenu	0%
Dividendes perçus par Maghreb Oxygène au titre de l'exercice 2012	NEANT
Actionnariat :	
Akwa Group	51,12%
Afriquia SMDC	47,06%
Divers	1,82%

Indicateurs financiers (En KMAD)	2011	2012	Var. 10/11
Situation nette	4 615	4 789	3,76%
Résultat net	291	174	-40,30%

Source : Maghreb Oxygène

Le résultat net de Techno Soudure se situe à 174 KMAD en 2012 contre 291 KMAD en 2011, soit une diminution de 40,3% sur la période.

III.3. Relations entre Maghreb Oxygène et ses filiales

Maghreb Oxygène octroie, dans le cadre d'une convention de financement conclue le 29 janvier 2009, une avance en Compte Courants Associés à SODEGIM d'un montant de MAD 19 500 000 et rémunérée au taux annuel de 5,0% HT.

Par ailleurs, Maghreb Oxygène bénéficie d'un contrat de prestation de services auprès de PROACTIS ainsi que d'un contrat de location auprès de TAFRAOUTI.

III.4. Relations entre Maghreb Oxygène et les autres sociétés du GROUPE

Outre les relations conventionnées, Maghreb Oxygène bénéficie de plusieurs relations d'ordre commercial avec les autres sociétés du Groupe. Ces relations se présentent de la manière suivante :

Société du Groupe	Prestation	Type de prestation	Mode de rémunération	Contrat
Timlog	Fournisseur	Transport et Maintenance flotte	Au Km	Oui
PROACTIS	Fournisseur	Comptabilité, gestion système information...	Forfait	Oui
AFRIQUIA GAZ	Fournisseur	Fourniture de gaz	Au volume	Non
Settat Golf Management	Fournisseur	Jardinage	Par site	Non
Techno Gaz	Client	Vente matériel soudage	Prix unitaire	Non
AKWA International	fournisseur	Intermédiaire pour l'achat de bouteilles	Prix unitaire	Non
Tafraouti	fournisseur	Location espaces bureaux et terrain Berrechid	Au m ²	Oui

Source : Maghreb Oxygène

IV. Le marché des gaz industriels

IV.1. Généralités

Les champs d'application des gaz industriels sont très vastes et touchent tous les secteurs d'activité. L'évolution du secteur est intimement liée à celle de l'économie du pays en général. Ci-après une présentation synthétique des principaux gaz industriels, de leur utilisation et des secteurs utilisateurs :

IV.1.1. Produits et utilisations

Produits	Origine	Marchés clients	Utilisations
Oxygène	Après filtration de ses particules solides, l'air purifié est envoyé sous pression dans un échangeur pour un premier refroidissement. A l'intérieur de la boîte froide, l'air traverse alternativement une batterie d'échangeurs, à contre-courant du rejet d'azote. La vapeur d'eau et le gaz carbonique sont alors éliminés. L'air sortant passe enfin dans la colonne de séparation où il est liquéfié et distillé en oxygène et azote.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Industrie des métaux ▪ Epuration des eaux ▪ Aéronautique ▪ Industrie pétrolière ▪ Médecine ▪ Sidérurgie ▪ Electronique ▪ Industrie du verre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soudage, découpage, oxycoupage des métaux, en liaison avec l'acétylène ▪ A la base des réactions d'oxydation ▪ Dans le cadre de l'épuration des eaux ▪ Pour réduire la viscosité du pétrole ▪ Dans le domaine médical (réanimation, affections respiratoires...) ▪ Fabrication de semi-conducteurs ▪ Amélioration de la combustion dans l'industrie du verre et de la sidérurgie
Azote	Après filtration de ses particules solides, l'air purifié est envoyé sous pression dans un échangeur pour un premier refroidissement. A l'intérieur de la boîte froide, l'air traverse alternativement une batterie d'échangeurs, à contre-courant du rejet d'azote. La vapeur d'eau et le gaz carbonique sont alors éliminés. L'air sortant passe enfin dans la colonne de séparation où il est liquéfié et distillé en oxygène et azote.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Industrie agroalimentaire ▪ Industrie plastique ▪ Chimie ▪ Médecine ▪ Aéronautique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'azote sert à constituer des atmosphères inertes ou comme intermédiaire réactionnel. Liquide à -196°C, il possède de nombreuses applications comme liquide réfrigérant pour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La surgélation et congélation d'aliments ▪ La congélation du sang ▪ Le contrôle de certaines réactions chimiques exothermiques ▪ Il intervient également dans le secteur du moulage et pour le gonflage des pneus d'avion.
Hydrogène	Produit à partir de l'électrolyse de l'eau. Il est alors conduit vers le gazomètre après élimination de l'humidité qu'il contient. Il est ensuite filtré, comprimé, séché et confiné dans des bouteilles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Industrie chimique ▪ Industrie pharmaceutique ▪ Industrie aérospatiale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'hydrogène intervient : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans la fabrication de polymères, d'ammoniac et de méthanol ▪ Dans la désulfuration des carburants ▪ Dans la production de sorbitol, intégré dans les cosmétiques et les vitamines notamment ▪ Par les groupes pétroliers pour alléger le pétrole du soufre qu'il contient
Acétylène	L'acétylène est fabriqué à partir du carbure de calcium selon une granulométrie déterminée et de l'eau. Ces deux éléments interagissent entre eux dans un générateur d'acétylène conçu à cet effet. La réaction produit l'acétylène gaz et le lait de chaux. L'acétylène est ensuite purifié (les impuretés représentent un danger d'explosion) neutralisé, séché, refroidi et comprimé dans des bouteilles remplies de matières poreuses et un puissant solvant d'acétylène : l'acétone	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sidérurgie ▪ Industrie plastique ▪ Fabrication de piles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sert de combustible pour les chalumeaux ▪ A l'origine de produits de synthèse pour la fabrication de matières plastiques ▪ Intervient dans la fabrication des piles ▪ Est utilisé comme pigment dans les peintures, vernis et encres
Gaz carbonique	Le gaz carbonique est produit à partir de la combustion du propane. Les fumées issues de la combustion contiennent 12% de CO ₂ qui sont récupérées grâce à un produit basique, le MEA qui a la propriété d'absorber le CO ₂ à froid et de le relâcher à chaud. Le	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Industrie agroalimentaire ▪ Industrie électronique ▪ Industrie de l'environnement et de l'épuration des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Carbonatation des boissons gazeuses ▪ Permettre une meilleure conservation des aliments, protéger le goût et la texture et réduire l'usage de conservateurs ▪ Remplacer les acides dans les structures de retraitement de l'eau

	<p>gaz carbonique est ensuite comprimé, purifié dans des absorbeurs à tamis moléculaires, puis liquéfié. Le CO₂ ainsi produit, est alors conduit vers les tanks de stockage.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stimuler la croissance des plantes ▪ Réfrigérant dans l'industrie électronique ▪ Agent d'extinction des feux ▪ Agent propulseur pour les boissons à la pression
Protoxyde d'azote	<p>Le protoxyde d'azote est obtenu à partir du chauffage du nitrate d'ammonium à une température de 200°C, libéré, purifié puis neutralisé dans des tours de lavage, comprimé, séché dans des batteries de dessiccation, puis liquéfié. Il est alors conduit vers les tanks de stockage à l'état liquide.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Médecine ▪ Agroalimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En anesthésie, comme composante courante de l'anesthésie générale combinée, en association avec des anesthésiques injectables ou inhalés ▪ En médecine d'urgence (réductions de fractures ou luxations), pédiatrie ou en salle d'accouchement ▪ Utilisé comme gaz propulseur, notamment dans les bonbonnes de crème chantilly ou de gaz dépolluant
Argon	<p>Coproduit avec l'oxygène et l'azote, l'argon est fabriqué par la séparation de l'air. En effet, l'air atmosphérique est comprimé et refroidi au cours d'un processus cryogénique. Après liquéfaction, l'air est distillé par fractionnement en se basant sur les différents points d'ébullition de chaque composant (le point d'ébullition de l'argon se situe entre ceux de l'azote et de l'oxygène). Pendant la distillation, l'azote liquide est le premier produit à être extrait de la colonne à haute pression. Ensuite, un flux contenant l'oxygène et l'argon (ainsi que d'autres gaz) est extrait. Le produit brut, qui contient environ 10% d'argon, est raffiné dans une colonne de distillation distincte de manière à produire un argon pur à 98%. Les producteurs peuvent encore purifier le produit en mélangeant l'argon à l'hydrogène, en transformant par catalyse l'oxygène résiduel en eau, en séchant et, enfin, en distillant le produit de manière à éliminer l'hydrogène et l'azote restants. Grâce à ce processus, on obtient de l'argon à une pureté de 99,9995%.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Industrie agro-alimentaire ▪ Eclairage ▪ Soudage ▪ Chimie fine ▪ Vitrage ▪ Incendie ▪ Industrie électronique ▪ Plongée sous-marine ▪ Fours au plasma 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conservation de la viande ▪ Filament d'une lampe à incandescence classique ▪ Protection pour la soudure à l'arc et le découpage ▪ Réalisation de manipulations en l'absence d'oxygène ▪ Lame d'air des vitrages isolants à faible émission ▪ Réservoirs d'extinction d'incendie (allié à 50 % d'azote) ▪ Fabrication de cristaux de silicium et de germanium ▪ Gonflement de la combinaison étanche, en raison de ses propriétés d'isolant thermique non réactif ▪ Cuisson de l'écume d'aluminium dans des fours au plasma

Source : Xerfi (Sauf pour l'argon, source : Maghreb Oxygène)

IV.1.2. Les marchés clients

Industrie	Explications
Chimie	Une partie des achats de l'industrie chimique et pétrochimique concerne des gaz industriels (oxygène, azote, hydrogène, monoxyde de carbone). Ces gaz interviennent dans la formation des polymères, monomères ou intermédiaires produits par ces entreprises.
Industrie pétrolière	Dans cette industrie, les gaz industriels servent à répondre de manière adéquate aux normes de sécurité et de respect de l'environnement (réduction des émissions de soufre)
Electronique	La fabrication et l'encapsulation de semi-conducteurs, la production d'écrans plasma de même que le montage de cartes à circuits imprimés nécessitent l'utilisation de gaz purs.
Métallurgie	Les gaz servent principalement comme combustibles pour les fours.
Aéronautique et aérospatiale	Les fabricants de gaz industriels interviennent dans le secteur aéronautique en offrant des solutions pour la production, le stockage, la distribution et la filtration de l'air et de ses composants à bord des avions. Certains gaz sont également utilisés comme vecteurs d'énergie pour les moteurs à propulsion dans l'industrie aérospatiale.
Automobile	Les gaz interviennent dans différentes étapes de la production automobile et notamment dans la fabrication d'éléments en plastique de haute qualité (moulage par assistance gazeuse). L'utilisation de l'hydrogène peut être appelée à se développer dans le futur, en tant que carburant propre.
Pâtes et papiers	L'oxygène est utilisé afin de rendre plus propre le procédé de délignification ¹⁰ et d'extraction alcaline. Ainsi, il permet de limiter l'utilisation de chlore et la production de substances difficilement dégradables.
Agroalimentaire	Utilisation de manière importante pour préserver les denrées alimentaires, améliorer la conservation des produits frais et assurer la congélation des aliments. Les gaz industriels interviennent également dans le processus de production du vin et la gazéification de sodas.
Verre	L'oxygène est utilisé à la place de l'air pour faire brûler le combustible servant à fondre le verre.
Médecine	L'assistance respiratoire se développe tant en hôpital qu'à domicile. Certains gaz sont considérés comme des médicaments à part entière (par exemple, le protoxyde d'azote, utilisé comme anesthésique).

Source : Xerfi

IV.1.3. Marchés des matériaux médicaux et de soudage

Le marché des matériels médicaux regroupe plusieurs segments de marché, à savoir l'imagerie, l'instrumentation, les consommables (bistouris, pinces, etc.) et les équipements d'hospitalisation. La santé publique représente près de 80%¹¹ des débouchés de ce marché. Le marché des matériels médicaux dispose d'un important potentiel de croissance en raison de la mise à niveau progressive des hôpitaux publics et de la généralisation de l'assurance maladie. Les clients du secteur de la santé sont les hôpitaux et les centres médicaux, grands consommateurs d'oxygène médical et d'autres gaz dont le protoxyde d'azote (utilisé pour les anesthésies).

¹⁰ Extraction de la lignine, un des principaux composants du bois, avec la cellulose, l'hémicellulose.

¹¹ Estimation de Maghreb Oxygène.

Le segment des matériels de soudage s'adresse principalement à l'industrie, aux chantiers navals, aux chaudronneries et aux artisans (plomberie, mécanique, ferronnerie...). Les champs d'intervention peuvent être regroupés en 4 catégories principales :

- Soudage : soudage à flamme, au plasma, laser, hybride, etc. ;
- Coupage : coupage à flamme, au plasma et laser ;
- Projection thermique : projection oxygaz à haute vitesse, plasma, à poudre et à fil ;
- Chauffe localisée : brassage, chauffe de retrait et trempe.

En outre le marché des matériels de soudage comprend 2 catégories de produits :

- Les équipements de soudage (postes de soudure, générateurs de stockage, etc.) qui sont principalement importés et revendus ;
- Les consommables (métaux d'apport, électrodes de soudure, etc.).

IV.2. Réglementation

La réglementation du marché des gaz au Maroc porte essentiellement sur le volet sécuritaire des établissements concernés. L'utilisation de produits dangereux est régie par des textes de loi à des fins préventives. En effet, les points de distribution et de stockage des gaz ainsi que les contenants (bouteilles et vrac) et le transport des matières dangereuses sont soumis à une réglementation précise.

IV.2.1. Cadre réglementaire

Dahir du 25 Août 1914 portant règlement sur les appareils à pression

Ce Dahir porte sur la réglementation des établissements insalubres, incommodes et dangereux et sur les appareils à pression.

Le Dahir établit une classification des établissements en trois catégories suivant la nature des opérations qui y sont effectuées ou des inconvénients qu'ils présentent en termes de sécurité, de salubrité ou de commodité publique. Ces établissements sont soumis au contrôle et à la surveillance des autorités administratives dépendant du Ministère des Travaux Publics.

Les établissements sont classés en fonction des inconvénients ou des dangers qu'ils peuvent présenter pour leur environnement (danger d'explosion et d'incendie, émanations nuisibles accidentelles, etc...), de leur emplacement par rapport à leur environnement le plus proche (voirie, agglomérations, etc.) et enfin, l'utilisation qui en est faite (production ou stockage de certains gaz qui peuvent devenir dangereux à certains volumes et degrés de pression).

Ainsi classés, ils ne peuvent être ouverts sans autorisation préalable du directeur général des travaux publics pour les établissements de première classe, et des autorités municipales ou locales pour les établissements de deuxième classe. Pour les établissements de 3ème classe jugés moins dangereux, une simple déclaration écrite des intéressés adressée aux autorités compétentes est requise pour leur mise en service.

Dahir du 12 janvier 1955 portant règlement sur les appareils à pression de gaz

Ce Dahir précise les modalités de contrôle et d'utilisation des appareils lors de la production, l'emmagasiner et la mise en œuvre des gaz comprimés, liquéfiés ou dissous.

Tout contenant de gaz doit obligatoirement comporter des marques d'identité et de service. Ces dernières doivent mentionner le constructeur, le volume, la pression, la date et le lieu de fabrication du contenant. La marque de service doit faire apparaître la désignation des gaz qui peuvent être contenus, la pression et la charge maximale de l'appareil. Tout appareil neuf ne peut être mis en circulation qu'après avoir subi avec

succès une mise à l'épreuve qui consiste à soumettre l'appareil à une pression hydraulique définie réglementairement par une direction du Ministère de l'Energie et des Mines. Cette mise à l'épreuve doit être renouvelée tous les 5 ans à la demande du propriétaire par une entité spécialisée qui délivre une homologation de mise en service, laquelle est approuvée par une entité administrative (Services des Mines). Ce délai est porté à 10 ans pour les contenants fixes de gaz de l'air, d'acétylène, de gaz carbonique et d'hydrogène. Toute modification, réparation ou installation nouvelle pour les contenants fixes ou mobiles doit être validée par une nouvelle mise à l'épreuve.

Enfin, le propriétaire doit contrôler régulièrement ses emballages par le biais d'un organisme externe agréé par l'Etat, spécialisé dans le contrôle non destructif (ex : Veritas, Contrôle Terre et Me, etc.), afin de s'assurer de la sécurité de ses contenants. L'organisme de contrôle appose son poinçon sur les bouteilles ayant satisfait aux exigences du contrôle et délivre un certificat d'épreuve contresigné par le service des Mines. Tout contrevenant aux termes de ce dahir peut être sanctionné par des amendes diverses et le retrait de ses emballages de la circulation.

Dahir du 2 mars 1938 modifié en 1995 portant règlement sur le transport par route de matières dangereuses

Ce Dahir relatif au transport par véhicule de matières dangereuses, impose aux transporteurs de gaz d'adopter une signalétique indiquant les marques distinctives, la nature des produits transportés et le risque qu'ils présentent.

Les textes législatifs et réglementaires en vigueur en matière de transport de matières dangereuses par route, y compris le texte principal de référence le dahir du 2 mars 1938 réglementant la manutention et le transport par voie de terre des matières dangereuses, souffraient d'anachronisme et de multiples insuffisances.

Pour y remédier, le Ministère de l'Équipement et du Transport a élaboré un projet de loi relatif au transport par route de marchandises dangereuses en vue de :

- Mettre à jour le cadre législatif et réglementaire en vigueur en harmonie avec les normes et standards internationaux ;
- Rendre applicable les dispositions de l'ADR12 aux transports nationaux ;
- Accroître la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement ;
- Maîtriser tous les maillons de la chaîne du transport de marchandises dangereuses par route par la définition des obligations claires pour chaque intervenant et des sanctions à prendre en cas d'infractions constatées.

Dahir n° 1-06-151 du 30 chaoual 1427 portant promulgation de la loi n° 17-04 portant code du médicament et de la

Selon la loi, les gaz médicaux produits au moyen d'un générateur ou tout autre dispositif adapté sont considérés comme médicaments.

D'autre part, la distribution en gros des médicaments ne peut être effectuée que par les

¹² Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.

pharmacie. (B.O. n° 5480 du 7 décembre 2006). établissements pharmaceutiques grossistes répartiteurs définis au 3ème alinéa de l'article 74 de la présente loi.

Toutefois, les établissements pharmaceutiques industriels peuvent assurer directement la distribution des médicaments aux officines de pharmacie et aux réserves de médicaments dans les cliniques.

Les établissements pharmaceutiques industriels fabricant les gaz médicaux peuvent en assurer directement la distribution aux cliniques, aux établissements assimilés et aux officines de pharmacie.

IV.2.2. Réglementation des importations de gaz

Le marché des gaz n'est pas soumis à une réglementation spécifique en matière d'importation. En effet, l'importation des gaz est totalement libre aujourd'hui. En termes de droits d'importation et dans le cadre de l'accord de libre-échange signé entre le Maroc et l'Union Européenne en mars 2000, les droits d'importation sur ces produits ont connu une baisse progressive. Deux listes sont en vigueur :

- Liste 2 : Démantèlement progressif du droit d'importation à raison de 25% par an à partir de la date de convention. Le droit d'importation s'élève à 0% et cela depuis 2004 ;
- Liste 3 : Démantèlement progressif du droit d'importation à raison de 10% par an à partir de la quatrième année de la date de convention. Le droit d'importation s'élève à 7% à partir du 1^{er} mars 2010 et devrait s'annuler à partir de 2012.

Dans le cadre de l'accord de libre-échange entre le Maroc et les Etats-Unis, les droits d'importation obéissent aux règles édictées dans les deux listes suivantes, entrées en application le 1^{er} janvier 2006 :

- Annexe I Catégorie F : il s'agit d'une suppression des droits d'importation en neuf tranches annuelles à partir du 1^{er} janvier de la première année. Ces produits bénéficieront de l'exonération des droits d'importation à compter du 1^{er} janvier de la neuvième année ;
- Annexe I Catégorie B : il s'agit suppression des droits d'importation en deux tranches annuelles égales à partir du 1^{er} janvier de la première année de mise en œuvre. Ces produits bénéficieront de l'exonération des droits d'importation à compter du 1^{er} janvier de la deuxième année.

Dans le cadre de l'accord signé entre les partenaires du QUAD, entré en application le 27 mars 2007, les droits d'importation des gaz sont soumis à une franchise.

Concernant l'accord signé entre le Maroc et la Turquie, en application depuis le 1^{er} janvier 2006, deux listes sont en vigueur :

- Annexe II Liste 1 : les produits sont exonérés du droit d'importation dès l'entrée en vigueur de l'Accord ;
- Annexe II Liste 2 : les produits seront soumis au démantèlement du droit d'importation à raison de 10% par an, dès l'entrée en vigueur de l'Accord.

Les droits d'importation des principaux gaz entre 2010 et 2012 se présentent de la manière suivante :

Produit	Code SH	Droit d'importation initial	Taux cumulé	2010	2011	2012	Pays	Droit d'importation actuel ¹⁴	Liste de convention
Oxygène	2804400000	35,00%	62,25%	7%	2,50%	0%	UE	0%	Annexe 1 Liste 3
Azote	2804300000	35,00%	62,25%	7,00%	2,50%	0%	UE	0%	Annexe 1 Liste 3
Dioxyde de carbone	2811210000	17,50%	62,25%	3,50%	2,50%	0%	UE	0%	Annexe 1 Liste 3
Protoxyde d'azote	2811290030	5,00%	26,25%	0,00%	0,00%	0%	UE	0%	Annexe 1 Liste 2
Hydrogène	2804100000	35,00%	62,25%	7,00%	2,50%	0%	UE	0%	Annexe 1 Liste 3
Argon	2804210000	5,00%	26,25%	0,00%	0,00%	0%	UE	0%	Annexe 1 Liste 2

Source : Administration des Douanes

Par ailleurs, au niveau des emballages, les droits d'importation s'élèvent à 0% pour les emballages sans soudure importés d'Union Européenne.

En outre, les matières premières utilisées par la Société telles que le nitrate d'ammonium et le carbure de calcium ont bénéficié du démantèlement des droits de douane après la signature de conventions avec l'Union Européenne, le taux appliqué actuellement est de 0%.

¹⁴ Il s'agit des droits d'importation en vigueur pour l'année 2013

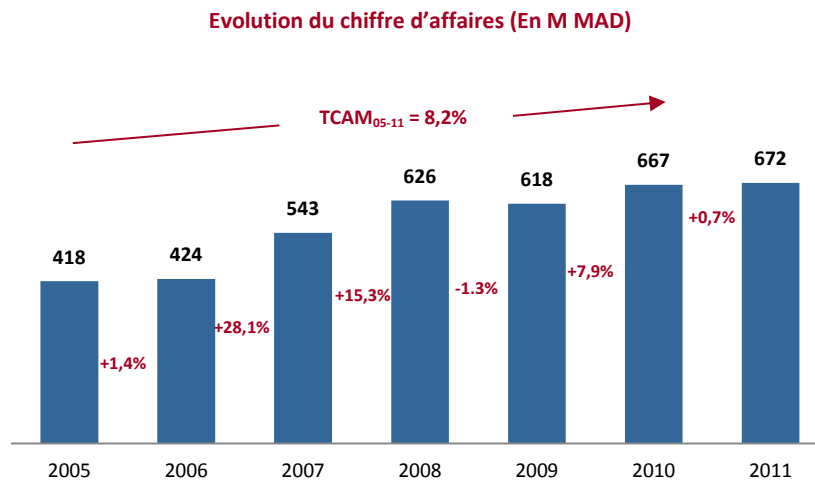
IV.3. Présentation du marché marocain¹⁵

Nous devons au préalable souligner l'absence de statistiques précises sur le secteur des gaz industriels au Maroc. La taille du marché peut toutefois être estimée à partir des données de la branche 2411 « Fabrication de Gaz Industriels » de la Nomenclature Marocaine d'Activités du MICNT et des importations de gaz industriels.

IV.3.1. Activité des gaz industriels et médicaux au Maroc

Les graphes ci-dessous indiquent l'évolution du chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des opérateurs de gaz industriels et médicaux au Maroc ainsi que l'évolution de la valeur ajoutée :

Figure 5. Chiffre d'affaires du secteur des gaz industriels et médicaux au Maroc



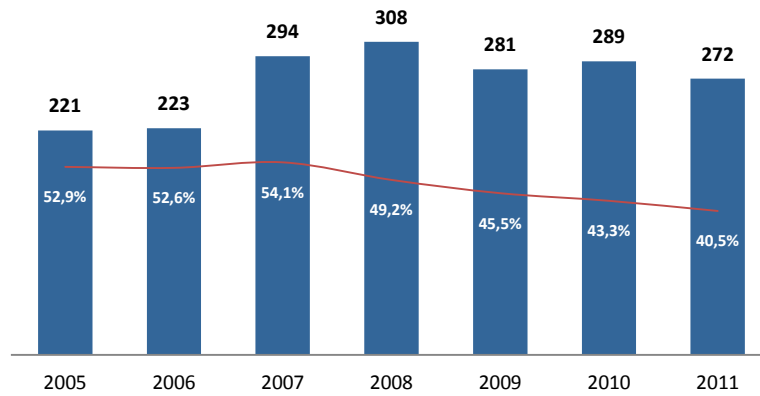
Source : MICNT

Le chiffre d'affaires généré par le secteur des gaz industriels et médicaux au Maroc s'établit à MAD 672 millions en 2011, enregistrant ainsi un taux de croissance annuel moyen de 8,2% sur la période 2005-2011.

Figure 6. Valeur ajoutée du secteur des gaz industriels et médicaux au Maroc

Evolution de la valeur ajoutée (en M MAD) et du taux de valeur ajoutée (en %)

¹⁵ Les informations 2012 ne sont pas disponibles à la date d'établissement du présent dossier d'information



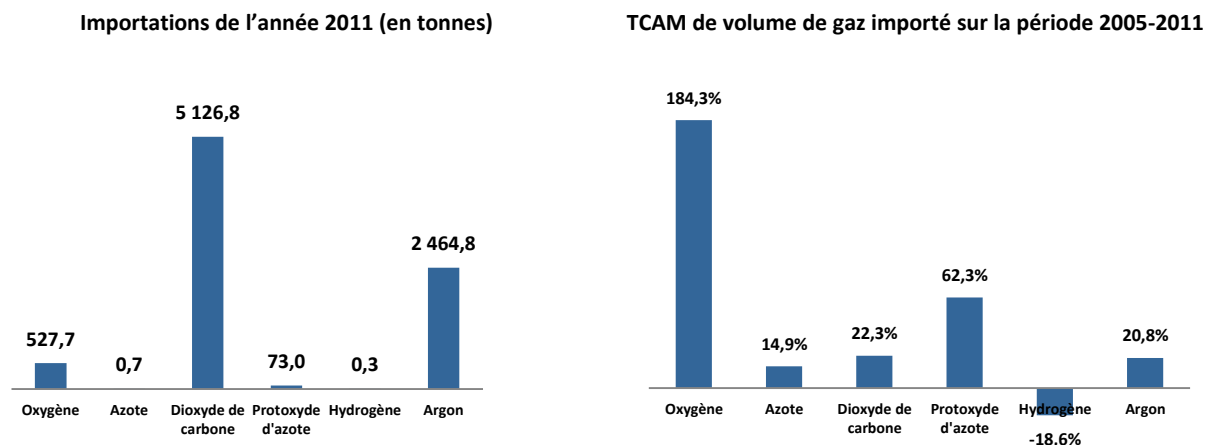
Source : MICNT

La valeur ajoutée du secteur des gaz industriels et médicaux au Maroc atteint MAD 272 millions en 2011 soit un taux de valeur ajoutée de 40,5%, induisant ainsi un TCAM de 3,5% entre 2005 et 2011. Le taux de valeur ajoutée moyen s'établit à 48,3% sur la période considérée.

IV.3.2. Importations des principaux gaz au Maroc

Les graphes ci-dessous indiquent le volume des importations de gaz industriel au Maroc en 2011 ainsi que le taux de croissance annuel moyen d'importation de ces gaz sur la période 2005 – 2011 :

Figure 7. Volume et TCAM des importations



Source : Administration des douanes

Les importations par type de gaz sur la période 2005-2011 se présentent comme suit :

Poids (en tonne)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TCAM ₀₅₋₁₁
Oxygène	1	36	1	77	102	271	528	184,3%
Azote	3	89	107	136	78	4	1	-22,2%
Dioxyde de carbone	1 533	2 120	3 246	4 536	5 288	5 449	5 127	22,3%
Protoxyde d'azote	4	5	5	9	104	99	73	62,3%
Hydrogène	1	0	0	1	1	1	0	-18,6%
Argon	794	970	1 486	1 911	2 186	2 393	2 465	20,8%
Total	2 336	3 220	4 846	6 671	7 759	8 217	8 193	23,3%

Source : Administration des douanes

Les principaux gaz importés sont le CO₂ et l'argon avec respectivement 5 127tonnes et 2 465tonnes en 2011. Ceci s'explique par le fait que, pour le CO₂, les coûts de production sont plus importants que les coûts d'importation et que l'argon est un gaz rare.

Les volumes d'importation de gaz s'accroissent très fortement sur la période étudiée ce qui indique que le marché des gaz industriels au Maroc est en pleine croissance. En effet, les différents gaz importés enregistrent une croissance annuelle moyenne de 23,3% sur la période 2005 – 2011.

IV.3.3. Principaux intervenants sur le marché

Selon les données du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, l'activité des gaz industriels et médicaux regroupe six acteurs, dont deux intervenants majeurs : Maghreb Oxygène et AIR LIQUIDE.

Figure 8. Présentation de quelques acteurs marocains



Industrie	Informations ¹⁶
AIR LIQUIDE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créée en 1956 ▪ Située à Casablanca ▪ Air Liquide Maroc fabrique et vend des gaz industriels et médicaux ▪ Chiffre d'affaires 2011: MAD 359,8 millions ▪ Résultat net 2011 : MAD 48,4 millions ▪ Capital social 2011 : MAD 110,0 millions
OXAIR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créée en 2002 ▪ Située à Skhirat ▪ Oxair a pour missions de produire et commercialiser des gaz industriels et médicaux et également importer et distribuer du matériel paramédical et de soudage. ▪ Chiffre d'affaires 2011 : MAD 69,1 millions ▪ Résultat net 2011 : MAD 10,5 millions ▪ Capital social 2011 : MAD 10,0 millions
FLOSIT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créée en 2001 ▪ Situé à Nouasseur ▪ Flosit fabrique et commercialise des fluides industriels médicaux et scientifiques ▪ Chiffre d'affaires 2011 : MAD 35,3 millions ▪ Résultat net 2011 : MAD 8,5 millions ▪ Capital social 2011 : MAD 12 millions

Sources : OMPIC (chiffres sociaux)

¹⁶ Sur la base du chiffre d'affaires global de l'activité fourni par le MICNT

IV.3.4. Associations professionnelles

Maghreb Oxygène est membre d'associations professionnelles qui regroupent les différents acteurs du secteur tant au niveau national que mondial.

Association	Informations
	<p>L'AMGIM¹⁷ est un organisme associatif professionnel créé en juin 2006 entre opérateurs exerçant au Maroc des activités de production, distribution et commercialisation de gaz industriels et médicaux. Ses principaux objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener toutes études sur la profession et son évolution ; ▪ Engager des échanges avec les pouvoirs publics et les autres secteurs sur les questions intéressant les professions ; ▪ Introduire toute demande concernant l'amendement de réglementations en vigueur ; ▪ Réunir toutes documentations et en faire profiter ses membres ; ▪ Créer des sections spécialisées suivant les nécessités économiques, sociales ou techniques de la profession ; ▪ Accorder des subventions à des organismes d'intérêt général ou intéressant particulièrement l'industrie de gaz industriels et médicaux rentrant dans sa compétence ; ▪ Mener et contribuer à la réflexion stratégique pour la normalisation et la réglementation du cadre législatif des secteurs des fluides et des fluides médicaux en particulier ; ▪ Concevoir et normaliser les bonnes pratiques en matière de production ; ▪ Mettre en place les bonnes pratiques et les procédures d'agrément en matière de distribution ; ▪ Elaborer et mettre en place les procédures d'obtention des autorisations de mise sur le marché (AMM) ; ▪ Mettre en place une communication adéquate pour chaque nouveau projet ; ▪ Contribuer et apporter tout le soutien aux pouvoirs publics pour la détermination, le développement et le suivi des priorités relatives au secteur des fluides industriels et médicaux.
	<p>L'EIGA¹⁸ représente une vaste majorité d'acteurs européens et non européens du secteur et a pour principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien d'un haut niveau de sécurité et de respect de l'environnement ; ▪ Fournir aux autorités et autres organismes des conseils d'expert sur la production, le transport, le stockage et les applications des gaz industriels et médicaux ; ▪ Favoriser la cohérence de la sécurité, la santé, les normes environnementales et techniques. <p>Ses différents objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la sécurité générale, la santé et la sensibilisation environnementale dans les secteurs industriel et médical ; ▪ Passer en revue les accidents et identifier leurs causes dans le but de fournir des conseils sur la prévention et minimiser la récurrence ; ▪ Fournir des informations et des recommandations aux autorités locales, nationales et internationales et les organisations pour la préparation des lois, règlements et normes ; ▪ Promouvoir l'harmonisation des normes techniques et de sécurité ainsi que les pratiques au sein de l'industrie par la création d'une liaison efficace avec d'autres associations internationales et nationales de gaz ;

¹⁷ Association Marocaine des Gaz Industriels et Médicaux (membres : MAGHREB OXYGENE, Air Liquide, Oxair, Flosit)

¹⁸ European Industrial Gases Association

- Coopérer avec d'autres organisations sur les questions de sécurité et de respect de l'environnement ;
- Organiser des congrès ou des conférences et rendre public le résultat à la disposition des membres des associations, aux autorités compétentes nationales et internationales et au grand public.
- Entreprendre des recherches et études en particulier dans le domaine de la sécurité.

Sources : AMGIM et EIGA

V. Activité de Maghreb Oxygène

V.1. Présentation des métiers de la société

L'activité gaz est l'activité principale de Maghreb Oxygène tandis que les activités soudure et santé sont considérées comme des activités annexes.

V.1.1. Activité Gaz

a. Les produits

Les gaz produits par Maghreb Oxygène sont l'Oxygène, l'Azote, l'Hydrogène, l'Acétylène, le Gaz carbonique et le Protoxyde d'azote.

Le marché comprend trois grandes familles de gaz :

- **Gaz industriels** intégrant oxygène, azote acétylène, hydrogène, gaz carbonique et argon ;
- **Gaz médicaux** intégrant oxygène, protoxyde d'azote et air synthétique ;
- **Gaz spéciaux** intégrant gaz purs et mélanges gazeux tels que l'hélium et l'argon. Ces gaz sont principalement importés en raison de la faible demande sur le territoire national.

b. Procédé de production des principaux gaz

Les différents gaz produits par Maghreb Oxygène et leur procédé de production se présentent de la manière suivante :

■ Oxygène et azote :

Après filtration de ses particules solides, l'air purifié est envoyé sous pression dans un échangeur pour un premier refroidissement. A l'intérieur de la boîte froide, l'air traverse alternativement une batterie d'échangeurs, à contre-courant du rejet d'azote. La vapeur d'eau et le gaz carbonique sont alors éliminés. L'air sortant passe enfin dans la colonne de séparation où il est liquéfié et distillé en oxygène et azote.

■ Acétylène :

L'acétylène est fabriqué à partir du carbure de calcium selon une granulométrie déterminée et de l'eau. Ces deux éléments interagissent entre eux dans un générateur d'acétylène conçu à cet effet. La réaction produit l'acétylène gaz et le lait de chaux. L'acétylène est ensuite purifié (les impuretés représentent un danger d'explosion) neutralisé, séché, refroidi et comprimé dans des bouteilles remplies de matières poreuses et un puissant solvant d'acétylène : l'acétone.

■ Gaz Carbonique :

Le gaz carbonique est produit à partir de la combustion du propane. Les fumées issues de la combustion contiennent 12% de CO₂ qui sont récupérées grâce à un produit basique, le MEA qui a la propriété d'absorber le CO₂ à froid et de le relâcher à chaud. Le gaz carbonique est ensuite comprimé, purifié dans des absorbeurs à tamis moléculaires, puis liquéfié. Le CO₂ ainsi produit, est alors conduit vers les tanks de stockage.

■ **Protoxyde d'azote :**

Le protoxyde d'azote est obtenu à partir du chauffage du nitrate d'ammonium à une température de 200°C, libéré, purifié puis neutralisé dans des tours de lavage, comprimé, séché dans des batteries de dessiccation, puis liquéfié. Il est alors conduit vers les tanks de stockage à l'état liquide.

■ **Hydrogène :**

L'hydrogène est produit à partir de l'électrolyse de l'eau. Il est alors conduit vers le gazomètre après élimination de l'humidité qu'il contient. Il est ensuite filtré, comprimé, séché et confiné dans des bouteilles.

c. Evolution de la production

Le tableau suivant indique l'évolution détaillée de la production des différents gaz¹⁹ entre 2010 et 2012 :

En unité de volume	2010	2011	var 10/11	2012	var 11/12
Oxygène (m ³)	10 008 503	6 479 556	-35,26%	5 256 900	-18,87%
Azote (m ³)	1 849 911	2 137 768	15,56%	3 137 606	46,77%
Hydrogène (m ³)	21 749	35 543	63,42%	52 668	48,18%
Acétylène (Kg)	103 625	107 559	3,80%	95 436	-11,27%
Gaz carbonique (Kg)	1 845 524	1 215 513	-34,14%	1 149 233	-5,45%
Protoxyde d'azote (Kg)	73 486	50 363	-31,47%	56 790	12,76%

Source : Maghreb Oxygène

Evolution 2010-2011

En 2011, la production d'oxygène recule de 35,3% pour s'établir à 6 479 556 m³(contre 10 008 503 m³en 2010) en raison de l'effet conjugué (i) de la baisse des ventes de la Société sur la période et (ii) du démarrage de l'unité *on-site* de Sodegim.

Le gaz carbonique affiche une production en repli de 34,1% en 2011 (vs -4,5% en 2010) sous l'effet (i) du ralentissement de l'activité du principal client de Maghreb Oxygène opérant dans le secteur des boissons gazeuses et (ii) l'augmentation du coût des matières premières entrant dans la production dudit gaz. La Société a opté pour l'importation du gaz carbonique qui s'avère moins coûteuse que sa fabrication.

La production du protoxyde d'azote affiche une régression de 31,5% en 2011 suite à la diminution des commandes émanant d'un client opérant dans le secteur de la santé publique.

Quant à la production d'hydrogène, elle enregistre une reprise en 2011 (+63,4%) après une baisse significative en 2010 (-34,4%). Cette évolution s'explique par l'obtention de Maghreb Oxygène d'un nouveau marché avec l'ONE.

Ces fortes variations s'expliquent par la taille réduite du marché de l'hydrogène au Maroc. En effet, le nombre d'utilisateurs d'hydrogène est très restreint et les ventes de ce gaz évoluent en fonction des adjudications périodiques de deux ou trois gros consommateurs.

¹⁹ Hors gaz rares.

Outre la production de ces gaz, Maghreb Oxygène importe un certain nombre de gaz selon la demande du marché. Il peut s'agir de gaz à très haut degré de pureté, utilisés dans le secteur de la santé, ou encore de gaz rares tel que l'argon.

Il est à noter que les matières premières de la Société sont soit importées (nitrate d'ammonium et carbure de calcium) soit achetées localement (butane).

Evolution en 2011-2012

En 2012, la production d'oxygène affiche une baisse de 18,87%, passant de 6 479 556 m³ en 2011 à 5 256 900 m³ en 2012. Cette évolution s'explique par la montée en puissance des enlèvements d'oxygène faits auprès de la filiale SODEGIM durant toute l'année 2012. En 2011, les enlèvements n'ont atteint un régime optimum qu'à partir du 3^{ème} trimestre 2011.

La production du gaz carbonique affiche une baisse de 5,45% sur la période étudiée en raison du recours de la Société à l'importation de ce gaz sous l'effet de la hausse de son coût de la production (augmentation du prix des hydrocarbures).

En 2012, la production d'azote progresse de 46,77% en raison de la récupération d'un important client d'azote. En outre, l'augmentation de la production d'hydrogène de 48,2% s'explique par une augmentation des volumes commandés par le principal client d'hydrogène de Maghreb Oxygène.

V.1.2. Activité Soudage

Maghreb Oxygène produit des gaz destinés à l'activité de soudage tels que l'oxygène, l'acétylène et le gaz carbonique. Afin de compléter son offre et mieux répondre aux besoins des clients de l'activité gaz, Maghreb Oxygène commercialise des accessoires utilisés dans les métiers de la soudure.

Les champs d'application de cette activité sont très larges et concernent aussi bien l'industrie, pour la découpe et le soudage en métallurgie sur les chantiers navals et chez les chaudronniers, que les professions artisanales qui utilisent ces accessoires pour les travaux de plomberie, de mécanique ou de ferronnerie.

Maghreb Oxygène bénéficie d'accords commerciaux avec des fournisseurs étrangers :

- « Toute la Soudure » (France) pour les matériaux flammes ;
- « Miller » (filiale française du Groupe américain);
- « Electro Portugal » pour les électrodes spéciales.

La création de Techno Soudure en 1997, née d'un partenariat entre AKWA Group et le spécialiste en soudage Electro Portugal, a permis de développer un partenaire accumulant savoir-faire et maîtrise de l'outil de production. Maghreb Oxygène bénéficie ainsi d'un outil de production local en mesure de répondre à ses besoins en électrodes et de concurrencer directement les fabricants locaux. Techno Soudure dispose d'un site de production à Bouskoura qui fabrique une grande variété d'électrodes à usage artisanal et industriel.

En 2001, Maghreb Oxygène décide de diversifier sa gamme de produits de soudure à destination des professions artisanales en créant sa propre marque d'électrodes rutiles enrobées sous le Label de MOXY 350. En outre, et pour mieux répondre aux besoins des petits artisans, Maghreb Oxygène commercialise une nouvelle gamme de matériels flamme et de postes de soudure adaptée à ce segment de clientèle.

V.1.3. *Activité Santé*

L'activité Santé repose principalement sur des métiers d'ingénierie et d'exécution de travaux pour les hôpitaux, les cliniques et les laboratoires en vue d'installer des canalisations pour fluides médicaux. Il s'agit également d'une activité d'appel pour la distribution de gaz médicaux (oxygène, protoxyde d'azote et air comprimé).

Maghreb Oxygène commercialise également des équipements médico-techniques (instruments de détente, tables, monitoring de surveillance, matériels opératoires, etc.) et des produits à usages uniques (sondes, cathéters, produits de désinfection, etc.).

V.2. *Evolution des ventes*

V.2.1. *Evolution du chiffre d'affaires par activité*

L'évolution des revenus de Maghreb Oxygène au cours des trois dernières années se présente comme suit : En KMAD					
	2010	2011	var 10/11	2012	var 11/12
Division Gaz	180 409	162 536	-9,91%	171 457	5,49%
Division Soudage (matériel et fournitures)	22 585	25 175	11,47%	28 930	14,92%
Matériel à usage médical	5 177	6 890	33,09%	3 851	-44,11%
Chiffre d'affaires global	208 171	194 601	-6,52%	204 238	4,95%

Source : Maghreb Oxygène

Evolution 2010-2011

Afin de pallier le ralentissement du chiffre d'affaires de la division gaz, un effort de redynamisation des ventes de matériel et fournitures de soudage a été entrepris par la Société, induisant ainsi une hausse du chiffre d'affaires de la division soudage de 11,5% entre 2010 et 2011.

En outre, le chiffre d'affaires lié aux ventes de matériel à usage médical affiche une croissance de 33,1% pour s'établir à 6,9 MDh en 2011 (vs 5,2 MDh en 2010) sous l'effet de la mise en place d'un réseau de distribution de fluides médicaux dans les hôpitaux et les cliniques.

Ainsi, le chiffre d'affaires global de la Société enregistre une baisse de 6,5% en 2011 pour atteindre 194,6 MDh (vs 208,2 MDh en 2010). Cette évolution s'explique principalement par la régression de 9,9% de l'activité Gaz qui représente 83,5% du chiffre d'affaires global de Maghreb Oxygène en 2011.

Le recul de l'activité Gaz s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Le ralentissement de l'activité oxygène en raison de la baisse des ventes destinées au secteur de la santé ;
- La baisse du chiffre d'affaires généré par les ventes de gaz carbonique suite à la diminution des commandes émanant du principal client de la Société pour ledit gaz ;
- Le recul du chiffre d'affaires lié aux ventes de protoxyde d'azote sous l'effet de la diminution des commandes émanant d'un client opérant dans le secteur de la santé publique.

Evolution 2011-2012

En 2012, le chiffre d'affaires de Maghreb Oxygène enregistre une hausse de 5%, pour se situer à 204,3 MDh, contre 194,6 MDh en 2011. Cette évolution s'explique par un effet combiné de :

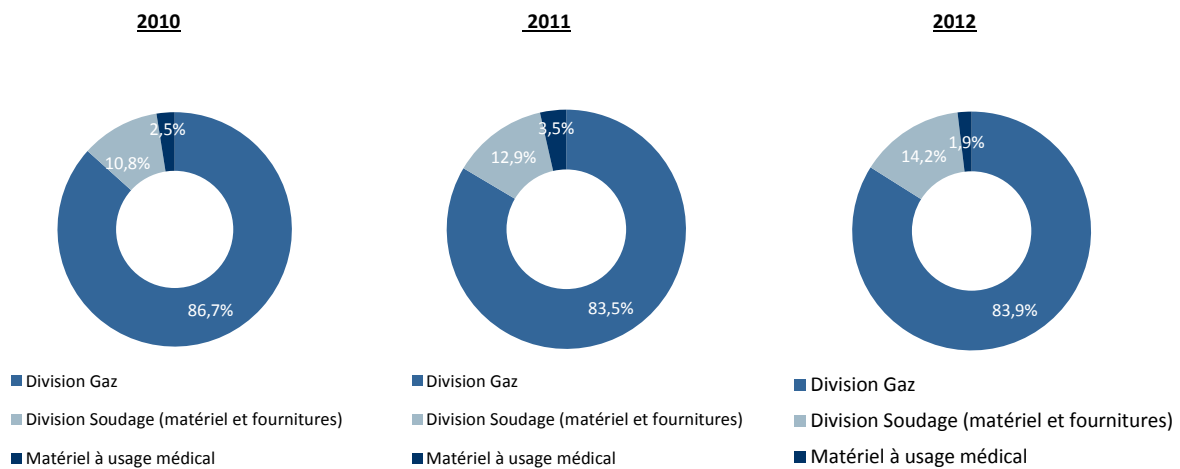
- La croissance du chiffre d'affaires généré par la division Gaz de 5,49%, se situant ainsi à 171,4 MDH. Cette croissance est le résultat de l'appréciation du chiffre d'affaires généré par les ventes d'azote de 40,9% et du protoxyde d'azote de 14,9% et de gaz carbonique (2,9%).

Notons que l'activité gaz et prestations associées représente 83,9% du chiffres d'affaires global de la société.

- La hausse notable du chiffre d'affaires généré par la division soudage (+14,9%) grâce aux efforts fournis par la Société pour redynamiser les ventes de matériel et fournitures de soudage. Cette activité représente 14,2% du chiffre d'affaires global de la société.
- La chute de 44,1% du chiffre d'affaires lié au matériel à usage médical induite par la non récurrence du chiffre d'affaires réalisé en 2011 à travers l'installation de canalisations au niveau du CHP El Jadida.

Les graphiques ci-dessous détaillent la structure du chiffre d'affaires par activité sur la période 2010-2012 :

Figure 9. Structure du chiffre d'affaires par activité



Source : Maghreb Oxygène

L'évolution du chiffre d'affaires de Maghreb Oxygène repose essentiellement sur les performances de sa division Gaz qui représente en moyenne 83,7% de son chiffre d'affaires global sur les deux dernières années.

Evolution du chiffre d'affaires de la Division Gaz

Le chiffre d'affaires engendré par les ventes de gaz au cours des exercices 2010 à 2012 se présente comme suit :

En K MAD	2010	2011	var 10/11	2012	var 11/12
Oxygène	81 193	68 752	-15,3%	62 990	-8,4%
Azote	6 971	7 256	4,1%	10 223	40,9%
Acétylène	8 218	8 232	0,2%	7 415	-9,9%
Gaz carbonique	32 957	25 973	-21,2%	26 723	2,9%
Protoxyde d'azote	8 774	5 414	-38,3%	6 219	14,9%
Autres	42 296	46 909	10,9%	57 887	23,4%
Total global	180 409	162 536	-9,9%	171 457	5,5%

Source : Maghreb Oxygène

Evolution 2010-2011

En 2011, le chiffre d'affaires de la Division Gaz enregistre une baisse de 9,9% par rapport à 2010 pour s'établir à 162,5 MDh (vs 180,4 MDh en 2010). Cette évolution s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Le ralentissement de 15,3% de l'activité oxygène en raison de la baisse des ventes destinées au secteur de la santé. Cette baisse s'explique par (i) la perte par Maghreb Oxygène du client CHU de Rabat en 2011 et (ii) le recul quasi-généralisé des prix de vente ;
- La baisse de 21,2% du chiffre d'affaires généré par les ventes de gaz carbonique suite à la diminution des commandes émanant du principal client de la Société pour ledit gaz (ce dernier opérant dans le secteur des boissons gazeuses). La diminution des commandes est principalement due au changement d'actionnariat dudit client et à la baisse de sa propre production ;
- Le recul de 38,3% du chiffre d'affaires lié aux ventes de protoxyde d'azote sous l'effet de la diminution des commandes émanant d'un client opérant dans le secteur de la santé publique. En 2012, les ventes de protoxyde d'azote reviennent à un niveau normatif en raison de la hausse du chiffre d'affaires réalisé avec ledit client.

Evolution 2011-2012

En 2012, le chiffre d'affaires de la Division Gaz de Maghreb Oxygène progresse de 5,5%, évoluant de MAD 162,5 millions en 2011 à MAD 171,4 millions en 2012. Cette progression trouve comme origine :

- La hausse de 40,9% du chiffre d'affaires généré par les ventes d'azote grâce à une amélioration du portefeuille clients de Maghreb Oxygène en 2012 ;
- L'augmentation des ventes de protoxyde d'azote de 14,9%, un gaz destiné au secteur de la santé, principalement en raison la croissance de la demande sur ce gaz ;
- La hausse de 23,4% du poste « Autres » se situant à MAD 57,8 millions en 2012, principalement sous l'effet de l'augmentation des ventes de l'argon (produit par la filiale Sodegim), de l'hydrogène et des gaz frigorifiques.

Notons que la baisse des ventes d'oxygène est due au ralentissement du secteur de la santé.

V.2.2. Evolution du chiffre d'affaires par destinataire

L'évolution des revenus de Maghreb Oxygène par destinataire au cours des trois dernières années se présente comme suit :

En K MAD	2010	2011	Var 10/11	2012	Var 11/12
Industrie	151 402	150 209	-0,79%	166 401	10,78%
<i>% du CA global</i>	<i>72,73%</i>	<i>77,19%</i>	<i>4,46 pts</i>	<i>81,47%</i>	<i>4,29 pts</i>
Santé (public et privé)	56 769	44 392	-21,80%	37 837	-14,77%
<i>% du CA global</i>	<i>27,27%</i>	<i>22,81%</i>	<i>-4,46 pts</i>	<i>18,53%</i>	<i>-4,29 pts</i>
Chiffre d'affaires global	208 171	194 601	-6,52%	204 238	4,95%

Source : Maghreb Oxygène

Evolution 2010-2011

Sur la période 2010-2011, le chiffre d'affaires de Maghreb Oxygène recule de 6,5% pour s'établir à 194,6 MDh (vs 208,2 MDh en 2010). Cette évolution s'explique principalement par l'effet combiné des facteurs suivants :

- La baisse de 0,79% du chiffre d'affaires réalisé par le segment industrie, se situant à 150,2 MDh (vs. 151,4 MDh);
- Le recul de 21,8% du chiffre d'affaires réalisé par le segment de la santé suite à la baisse des volumes et des prix unitaires des produits commercialisés par la Société.

Evolution 2011-2012

Malgré la régression de 14,77% du chiffre d'affaires Santé (public et privé) en 2012, le chiffre d'affaires global de Maghreb Oxygène augmente de 4,95%, se situant à 204,2 MDh (vs. 194,6 MDh en 2011). Cette évolution s'explique par la progression de 10,78% du chiffre d'affaires Industrie induit par la hausse des ventes d'azote.

Les délais de règlement clients pratiqués par la Société par destinataire se présentent comme suit :

- Grands comptes (industriels et cliniques privées): 60 à 90 jours ;
- Artisans et ferrailleurs : au comptant ;
- Santé publique: en fonction des déblocages des budgets annuels.

V.2.3. Politique de vente et structure commerciale

a. Organisation

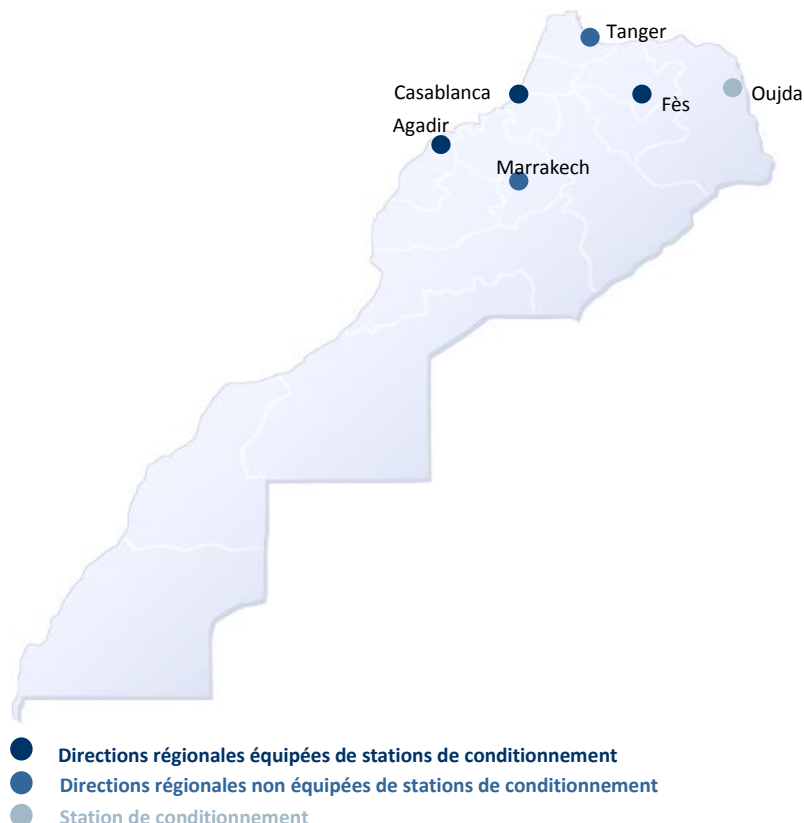
Dans le cadre du développement de sa gamme de produits et de services, Maghreb Oxygène présente une offre globale (gaz et produits) adaptée aux particularités de chaque client.

A ce titre, le portefeuille commercial de la Société est organisé selon deux typologies de clients :

- **Clients Industrie** : cette catégorie regroupe, outre les artisans et les ferrailleurs, les sociétés industrielles dont le potentiel de chiffre d'affaires permet un paiement à terme et qui nécessitent davantage de conseil et de technicité de la part de Maghreb Oxygène.
- **Clients Santé** : réunissent l'ensemble des utilisateurs de produits santé (notamment les gaz, équipements médicaux, mobiliers, consommables médicaux, installations de réseaux de fluides, etc.) et correspondent essentiellement aux centres hospitaliers publics et aux cliniques privées.

Maghreb Oxygène a, en parallèle, opéré un découpage du territoire donnant lieu à la création de 5 directions régionales dont 3 sont équipées de stations de conditionnement (voir carte ci-dessous).

Figure 10. Directions régionales de Maghreb Oxygène



Source : Maghreb Oxygène

Chacune des cinq directions régionales répond à l'organisation du portefeuille clients définie ci-dessus. Ainsi, chaque centre régional regroupe toutes les fonctions commerciales, à savoir :

- Une équipe structurée par marché : Industrie et Santé ;
- Une équipe dédiée au back office, à savoir la gestion administrative de la relation client (facturation, recouvrement et suivi de compte).

De manière générale, les équipes commerciales opèrent en binôme. Au sein de chaque région, chaque catégorie de clients se voit affecter deux commerciaux, l'un pour le gaz et l'autre pour le soudage afin de mieux cerner les besoins des clients et de leur proposer des offres intégrées. Les équipes commerciales effectuent des visites hebdomadaires aux clients. Ces visites font l'objet d'un reporting hebdomadaire à la direction régionale et d'un reporting mensuel à la direction d'activité. Cette dernière est chargée de piloter les réalisations des différentes régions et d'en rendre compte à la direction générale lors de comités régionaux mensuels.

b. Distribution

Si l'objectif principal est la couverture maximale du territoire national, la distribution de gaz doit répondre également à un certain nombre de contraintes propres aux produits (volume, température, déperdition, sécurité, etc.). Ainsi, compte tenu des contraintes liées au transport du gaz, l'organisation de la distribution repose sur un processus en trois étapes majeures :

- Les centres de conditionnement et de stockage ;
- Les points de vente ou dépositaires ;
- Les revendeurs de produits soudage.

Le stockage de l'oxygène est assuré sous forme liquide dans des citernes, soit sur les lieux de production (Berrechid et Had Soualem), soit dans des centres emplisseurs (Casablanca, Agadir, Oujda, Berrechid et Fès). Pour les autres gaz, les centres emplisseurs sont directement ravitaillés en bouteilles à partir des sites de production. Maghreb Oxygène dispose de cinq centres d'emplissage et de conditionnement qui assurent l'approvisionnement de la région dans laquelle ils sont implantés.

La distribution, quant à elle, est assurée à partir des centres régionaux (Casablanca, Agadir, Marrakech, Fès et Tanger) et du réseau de dépositaires et de revendeurs. Les centres régionaux ont un rôle d'animation commerciale et d'optimisation logistique puisqu'ils assurent le suivi des ventes et des livraisons aux grands clients et aux dépositaires, à partir des centres d'emplissage ou directement à partir des sites de production.

Par ailleurs, Maghreb Oxygène accorde plus d'autonomie à ses centres régionaux. Ces derniers sont de véritables centres de profit offrant toutes les gammes de produits médicaux et de soudage, ainsi que les services connexes (installation de canalisations pour fluides).

c. Points de vente

La distribution de Maghreb Oxygène repose essentiellement sur un réseau de dépositaires régionaux²⁰. Ce réseau compte aujourd'hui 47 dépositaires (agences en gestion directe²¹ et dépositaires) et 27 revendeurs tiers, soit un total de 74 points de vente qui couvrent l'ensemble du territoire marocain.

²⁰ Points de vente jouant un rôle intermédiaire entre Maghreb Oxygène et ses clients, et ce moyennant une commission.

Le chiffre d'affaires des distributeurs et revendeurs tiers est constitué par les ventes aux artisans et ferrailleurs tandis que les agences directes réalisent leur chiffre d'affaires avec les grands comptes et le secteur de la santé.

Le statut de dépositaire est accordé à des commerçants locaux qui disposent d'une activité complémentaire à la vente de gaz, tels que la vente de matériaux de construction, la distribution de Butane/Propane, les produits métallurgiques, les droguerie/quincailleries, les stations-service (carburants) et les magasins de vente de bois.

Cette politique permet à Maghreb Oxygène de bénéficier de la présence d'un fonds de commerce déjà existant ainsi que de synergies au niveau de l'approche commerciale.

Les relations entre les dépositaires régionaux et Maghreb Oxygène sont régies par des contrats, dont les principales clauses sont les suivantes :

- L'exclusivité de la relation, ainsi le dépositaire s'engage à ne pas commercialiser d'autres gaz que ceux qui lui sont fournis par Maghreb Oxygène ;
- Le dépositaire assure l'entreposage et la surveillance d'un stock de bouteilles qui restent la propriété de Maghreb Oxygène, et qu'il est chargé de livrer au client ;
- Maghreb Oxygène se réserve le droit d'approvisionner directement certains clients de la région ;
- La rémunération prévue est principalement constituée d'une commission sur les volumes vendus, à laquelle s'ajoutent quelques commissions relatives aux bouteilles consignées et au travail administratif;
- Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction ;
- Les conditions de règlement sont régies par contrat qui stipule que les dépositaires sont tenus de faire parvenir toutes les semaines à Maghreb Oxygène les « bons de mouvement facture » pour les clients au comptant et les « bons de livraison » pour les clients à terme. Le mode de règlement se fait avec un délai, selon les dépositaires, de 30 jours en moyenne.

L'approvisionnement des artisans et ferrailleurs repose sur une fourniture de bouteilles, propriétés de Maghreb Oxygène, contre consignation versée par le dépositaire. Deux principaux types de consignation peuvent être appliqués :

- Bouteilles enlevées avec dépôt de garantie et location : le client verse une garantie non soumise à la TVA qu'il récupère à la restitution de la bouteille mais est redevable d'un loyer mensuel durant la totale durée de conservation de la bouteille ;
- Bouteilles enlevées selon la convention de consignation sans location : le client verse un montant différent selon la durée du contrat (5 ans ou 9 ans) dont sera prélevée une participation annuelle selon la durée du contrat (1/5 ou 1/9) en guise de frais d'entretien. Une fois vidées, les bouteilles sont échangées.

Le dépositaire doit alors veiller à ce que son stock de bouteilles pleines et de contenants puisse répondre à la demande de la clientèle, jusqu'à la prochaine livraison en provenance des centres emplisseurs. Maghreb Oxygène, quant à elle, gère et détermine le stock du dépositaire et organise l'approvisionnement en fonction des besoins de la région. Par ailleurs, le stock détenu par le dépositaire fait l'objet d'une caution que celui-ci verse à Maghreb Oxygène.

²¹ Directions régionales

L'objectif de Maghreb Oxygène est de donner une plus grande autonomie à ses déposataires grâce au développement d'un système informatique adéquat. En particulier, la société encourage ces derniers à posséder leur propre flotte afin de livrer directement leurs clients afin d'améliorer la qualité du service offert.

Par ailleurs, la mise sur le marché d'une gamme économique de matériel flamme²², de postes de soudure et d'électrodes destinés à une petite clientèle, nécessite la constitution d'un réseau de distribution destiné à ce type de produit, constitué essentiellement de drogueries et de quincailleries qui revendent les produits commercialisés par Maghreb Oxygène.

d. Chiffre d'affaires par zone géographique

Le découpage géographique de la clientèle est établi selon trois zones distinctes :

- Région Centre : axe El Jadida-Kénitra, comprenant les villes de Casablanca et de Rabat ;
- Région Sud : essentiellement les villes Agadir et Marrakech ;
- Région Nord : principalement les villes de Fès, Meknès, Tanger et Oujda.

Le tableau ci-dessous détaille le découpage géographique du chiffre d'affaires de Maghreb Oxygène entre 2010 et 2012 :

En K MAD	2010	2011	var 10/11	2012	var 11/12
Région Centre	136 756	127 200	-7,0%	142 127	11,7%
<i>% du CA global</i>	<i>65,7%</i>	<i>65,4%</i>	<i>-0,3 pts</i>	<i>69,6%</i>	<i>4,2 pts</i>
Région Sud	40 086	38 144	-4,8%	31 472	-17,5%
<i>% du CA global</i>	<i>19,3%</i>	<i>19,6%</i>	<i>0,3 pts</i>	<i>15,4%</i>	<i>-4,2 pts</i>
Région Nord	31 329	29 257	-6,6%	30 639	4,7%
<i>% du CA global</i>	<i>15,0%</i>	<i>15,0%</i>	<i>0,0 pts</i>	<i>15,0%</i>	<i>0,0 pts</i>
Chiffre d'affaires global	208 171	194 601	-6,5%	204 238	5,0%

Source : Maghreb Oxygène

Bien que la répartition du chiffre d'affaires de Maghreb Oxygène par région demeure relativement stable entre 2010 et 2011, ce dernier affiche un net recul au niveau des trois régions de commercialisation des produits de la Société en 2011. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des prix de vente appliquée et un changement du mix-produit proposé par la Société (i) par ligne de produits (gaz et négoce) et (ii) par activité (santé et entreprise).

En 2012, en dépit du ralentissement de 17,5% des ventes dans la région Sud du Maroc, Maghreb Oxygène affiche une croissance de ses activités dans les régions Centre et Nord avec des taux respectifs de 11,7% et 4,7%. Cette évolution s'explique principalement par (i) l'expansion de l'activité Industrie dans ces régions, (ii) la réalisation d'opérations exceptionnelles de purge et d'inertage et (iii) l'intégration de nouveaux clients dans le secteur automobile.

²² Gamme économique destinée aux artisans, caractérisée par un prix plus bas.

Notons que le chiffre d'affaires réalisé dans la région centre représente 69,6% du chiffre d'affaires global de la Société, les 30% restant sont générés à parts égales par les activités de la Société dans les régions sud et Nord.

V.2.4. Politique marketing

Le service Marketing a été créé en 1999, dans le but d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre les plans Marketing et de communication par types de marché (Industrie/Santé). Toutefois, depuis fin 2001, dans le cadre d'une politique Groupe, le marketing de l'ensemble des filiales a été centralisé au sein de la Direction Marketing de AKWA Group. Un chef de marque est dédié à chaque filiale du Groupe, dont Maghreb Oxygène. Le chef de marque a pour missions :

- D'assurer la politique marketing de la filiale dont il a la charge ;
- De veiller à la cohérence de cette dernière avec la politique marketing Groupe.
- Le plan marketing de Maghreb Oxygène se base essentiellement sur des grands axes de développement qui sont :
- Pour les Grands Comptes et les clients Santé : Notoriété, Fidélisation, Notion de Service ;
- Pour les artisans et ferrailleurs : Proximité client et diversification de l'offre produit et de l'offre prix.

Les supports utilisés varient selon les actions menées et les segments de marché. Ainsi, Maghreb Oxygène privilégie, pour les Grands Comptes et les clients Santé, la presse et l'organisation de manifestations événementielles (forums, séminaires, etc.). Au niveau du marché des artisans et ferrailleurs, la société opte pour des supports de marketing direct (*print*, mailing, animation sur point de vente).

V.2.5. Politique de prix

La politique de prix varie selon le type de produit et de client. Ainsi pour :

- La vente de gaz :
 - ✓ Clientèle Sociétés industrielles et Santé : application d'un barème à tranches de prix et application de prix négociés pour des volumes exceptionnels.
 - ✓ Clientèle artisans et ferrailleurs : application d'un prix public qui pourrait être majoré des frais d'approche spécifiques à chaque région ;
- Le négoce en produits de soudage et équipements médicaux : application d'un tarif avec possibilité d'octroi de remises en fonction du volume des ventes.

V.2.6. Politique de stockage / emplissage et logistique

a. Politique de stockage et d'emplissage

Comme cité plus haut, Maghreb Oxygène dispose de cinq centres emplisseurs couvrant une grande partie du territoire national : Casablanca, Berrechid, Agadir, Fès et Oujda. Ces centres emplisseurs disposent d'une capacité de stockage, d'une pompe cryogénique haute pression, d'un réchauffeur atmosphérique et d'une rampe de remplissage. Les gaz produits (hormis l'acétylène et l'hydrogène stockés sous forme de gaz dans des bouteilles) sont stockés sous forme liquide dans des réservoirs cryogéniques à des températures variant entre -196°C et -70°C.

Maghreb Oxygène stocke les gaz soit au niveau des sites de production (Berrechid et Had Soualem) soit au niveau des centres emplisseurs. Le transport vers ces derniers se fait également sous forme liquide.

Les centres emplisseurs fonctionnent en flux tendus avec les usines de production, assurant ainsi une gestion optimisée des stocks et limitant également la déperdition de gaz.

Concernant les stocks de produits revendus pour la branche médicale, Maghreb Oxygène importe les gaz en fonction des commandes réalisées ce qui permet à la société de réduire et de rationaliser ses stocks.

Les produits achetés et revendus sont stockés au niveau des agences régionales. En ce qui concerne, la capacité de stockage de ses sites de production et de ses centres régionaux, Maghreb Oxygène offre une capacité totale de stockage de près de 765 000 L pour les gaz de l'air, de 280 000 Kg pour le dioxyde de carbone et de 20 000 Kg pour le CFC R22.

b. Organisation logistique

La distribution est organisée en deux phases distinctes :

- Dans un premier temps, le gaz est transporté sous forme liquide dans des camions citernes, des unités de production vers les centres emplisseurs, ou vers les clients qui disposent eux-mêmes d'unités fixes de stockage.
- Dans un second temps, à partir des centres emplisseurs, le gaz est transporté sous forme de bouteilles vers les revendeurs, qui eux-mêmes approvisionnent parfois leurs clients avec leurs propres moyens de transport.

Afin de minimiser les coûts de transport, et d'assurer une répartition optimisée des stocks, l'organisation de la distribution est assurée par TIMLOG, filiale du Groupe spécialisée dans le transport, qui a repris en 1994 la gestion des véhicules appartenant à Maghreb Oxygène. Elle facture ses prestations en fonction du volume transporté.

c. Parc de bouteilles

Le parc de bouteilles de Maghreb Oxygène évolue sur la période 2010 – 2012 comme suit:

	2010	2011	var 10/11	2012	var 11/12
Bouteilles	66 270	68 508	3,4%	71 985	5,1%

Source : Maghreb Oxygène

En 2011, la Société a augmenté son parc de bouteilles de 3,4% par rapport à 2010. Cet investissement lui permet de préserver ses ventes de gaz conditionné, notamment en période de crise et dans un contexte marqué par une concurrence exacerbée.

Le parc de bouteilles de Maghreb Oxygène augmente de 5,1% en 2012, passant de 68 508 bouteilles en 2011 à 71 985 millions. Cette hausse s'explique par le renforcement de la position de Maghreb Oxygène dans le segment du gaz conditionné.

Conditionnement des bouteilles :

Le conditionnement des bouteilles dépend de la nature du gaz et de la demande du client. Les critères se présentent comme suit :

- **Gaz comprimés** : les gaz, tels que l'oxygène, l'azote, l'argon et l'air comprimé, peuvent être conditionnés dans des bouteilles de capacités de 1, 2, 4, 6 à 10 m3.
- **Gaz liquéfiés** : les gaz, tels que le CO2 et le protoxyde d'azote, peuvent être conditionnés dans des emballages de capacité de 10 kg et de 35 kg.
- **Gaz dissous** : les gaz, tel que l'acétylène, peuvent être mis en bouteille de 2 kg, 5kg et 6 kg.

d. Parc de citernes

Maghreb Oxygène dispose d'un parc de citernes comprenant les deux catégories suivantes :

- **Citernes mobiles** :
 - Pour gaz cryogéniques (azote et oxygène) et disposant de capacités de 6 000 L, 10000 L et 20 000 L ;
 - Pour gaz alimentaires (CO₂) et de capacités de 20T ou 23T.

▪ **Citernes chez le client :**

- Pour gaz cryogéniques (azote et oxygène) et disposant de capacités de 3 000 L, 6 000 L, 10 000 L et 20 000 L ;
- Pour gaz alimentaires (CO₂) et de capacité de, 6T, 20T ou 30T.

V.3. Les approvisionnements

Les achats de Maghreb Oxygène peuvent être classés en six catégories :

- Les gaz achetés et revendus en l'état qui représentent en moyenne, sur la période 2010-2012, 30,1% des achats ;
- Les matières premières qui sont utilisées dans les processus de fabrication comme le nitrate d'ammonium et le carbure de calcium (matières importées), l'acétone et le butane (matières achetées localement). Leur part représente en moyenne 26,3% des achats sur la période 2010-2012 ;
- Les matières consommables composées essentiellement d'énergie (électricité) qui comptent en moyenne pour 22,6% des achats;
- Le matériel de soudage revendu en l'état (17% des achats en moyenne sur la période 2010 à 2012);
- Les équipements médico-techniques (EMT), vendus en l'état, qui représentent en moyenne 1,0% des achats;
- Les outillages et installations de fluides médicaux, vendus en l'état, dont la part dans les achats équivaut à 3,1% en moyenne sur la période 2010-2012.

Par ailleurs, la Société importe une large panoplie de gaz purs et mélangés en fonction de la demande des clients. Les gaz principalement importés par Maghreb Oxygène sont :

- le gaz carbonique : en effet, la Société a recours à l'importation du CO₂ quand le prix d'achat est inférieur au coût de production ;
- l'hélium : et ce en raison de la faible demande sur le territoire national, ne justifiant pas l'investissement en unité de production.

Il est à préciser que depuis 2011, Maghreb Oxygène achète des gaz industriels auprès de SODEGIM, à savoir l'argon, l'oxygène et l'azote.

Le tableau ci-dessous détaille la part de chacune des catégories dans le total des achats destinés à la production de Maghreb Oxygène et à la revente de matériel²³ durant les trois derniers exercices :

En K MAD HT	2010	2011	var 11/12	2012	var 11/12
Gaz	19 584	18 815	-3,9%	18 671	-0,8%
<i>% des Total achats</i>	<i>30,1%</i>	<i>30,0%</i>	<i>-0,2 pts</i>	<i>30,3%</i>	<i>0,4 pts</i>
Matières premières	16 881	17 430	3,3%	15 391	-11,7%
<i>% du Total achats</i>	<i>26,0%</i>	<i>27,8%</i>	<i>1,8 pts</i>	<i>25,0%</i>	<i>-2,8 pts</i>
Matières consommables	15 854	12 762	-19,5%	14 132	10,7%
<i>% du Total achats</i>	<i>24,4%</i>	<i>20,3%</i>	<i>-4,1 pts</i>	<i>23,0%</i>	<i>2,6 pts</i>
Matériel soudage	8 835	12 547	42,0%	10 790	-14,0%
<i>% du Total achats</i>	<i>13,6%</i>	<i>20,0%</i>	<i>6,4 pts</i>	<i>17,5%</i>	<i>-2,5 pts</i>
EMT	1 417	254	-82,1%	202	-20,5%
<i>% du Total achats</i>	<i>2,2%</i>	<i>0,4%</i>	<i>-1,8 pts</i>	<i>0,3%</i>	<i>-0,1 pts</i>
Installations fluides médicaux	2 410	1 062	-55,9%	2 361	NS
<i>% du Total achats</i>	<i>3,7%</i>	<i>1,7%</i>	<i>-2,0 pts</i>	<i>3,8%</i>	<i>2,1 pts</i>
TOTAL	64 981	62 780	-3,4%	61 547	-2,0%

Source : Maghreb Oxygène

Evolution 2010-2011

En 2011, les approvisionnements de Maghreb Oxygène diminuent de 3,4% pour s'établir à 62 780 KDh (vs 64 981 KDh en 2010), principalement en raison de la combinaison des facteurs suivants :

- Le recul de 19,5% des achats de matières consommables sous l'effet de la baisse de la production de la Société en 2011 ;
- La diminution de 55,9% des achats relatifs aux installations de fluides médicaux qui atteignent 1 062 KDh en 2011 (contre 2 410 KDh en 2010). Cette évolution s'explique essentiellement par la réalisation, pour certains marchés étalés sur la période 2010-2011, des principaux achats en 2010, d'où la baisse des approvisionnements en 2011 ;
- La hausse de 42,0% des achats de matériel de soudage qui s'établissent à 12,5 MDh (vs 8,8 MDh en 2010) suite à l'effort de redynamisation des ventes de matériel et fournitures de soudage entrepris par la Société en 2011.

Les délais de paiement des fournisseurs varient en fonction de l'origine des achats :

- Importations : virement simple après réception de la marchandise, lettre de crédit de 30, 60 jours ou à vue et paiement comptant.
- Achats locaux : généralement, paiement à 90 jours.

²³ Achats revendus, achats de matières premières et achats de matières consommables, hors achats de services

Evolution 2011-2012

En 2012, les approvisionnements de Maghreb Oxygène régressent de 2,0%, se situant à 61 547 KDH contre 62 780 KDH en 2011, sous l'effet combiné de :

- La baisse de 11,7% des approvisionnements en matières premières principalement le butane et le nitrate d'ammonium, composants du gaz carbonique et du protoxyde d'azote ;
- Le recul de 14% des achats de matériel soudage en raison de l'utilisation des stocks disponibles de ce produit ;
- La progression de 10,7% des approvisionnements en matières consommables se stabilisant à 14,1 MDH contre 12,7 MDH en 2011, sous l'effet de la hausse de la consommation d'énergie et des pièces de rechanges.

Les délais de paiement des fournisseurs varient en fonction de l'origine des achats :

- Importations : virement simple après réception de la marchandise, lettre de crédit de 30, 60 jours ou à vue et paiement comptant.
- Achats locaux : généralement, paiement à 90 jours.

Le poids des principaux fournisseurs dans la structure des achats globaux²⁴ de la Société au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

En K MAD	2010	% achats 2010	2011	% achats 2011	2012	% achats 2012
Premier fournisseur	15 405	17,20%	12 433	14,40%	11 072	11,52%
3 premiers fournisseurs	27 640	30,80%	27 189	31,40%	29 842	31,05%
5 premiers fournisseurs	36 928	41,10%	38 486	39,80%	44 449	46,25%
10 premiers fournisseurs	50 489	61,80%	57 431	66,40%	65 177	67,81%
Total	89 820	-	86 476	-	96 114	-

Source : Maghreb Oxygène

Une certaine concentration des approvisionnements auprès d'un nombre restreint de fournisseurs est notée. En effet, en 2012, 11,5% des achats de Maghreb Oxygène sont effectués auprès d'un seul fournisseur, le tiers avec 3 fournisseurs, 46,2% avec 5 fournisseurs et les deux tiers avec 10 fournisseurs. Cette situation permet à Maghreb Oxygène de (i) bénéficier d'une position favorable lors des négociations comptes tenu des quantités achetées et (ii) satisfaire ses exigences en terme de qualité.

Les principaux fournisseurs de la Société sont Carbueros Metalicos, Carbuero Del Cinca, SODEGIM, Tien Tai Electrode, One et Afriquia Gaz.

²⁴ Achats revendus de marchandises et achats consommés.

Les achats fournisseurs de Maghreb Oxygène retraités de la variation de stocks se présentent comme suit :

En K MAD	2010	2011	Var. 10/11	2012	Var. 11/12
Achats revendus de marchandises	36 866	38 669	4,90%	47 754	23,49%
Achat consommés de matières et fournitures	52 597	47 807	-9,10%	48 360	1,16%
Total achats	89 463	86 475	-3,30%	96 114	11,15%
Variation de stocks	4 764	2 575	-45,90%	-673	ns
Total achats retraité	84 699	83 900	-0,90%	95 441	13,76%

Source : Maghreb Oxygène

La répartition des achats entre les approvisionnements effectués sur le marché local et des importations a évolué de la manière suivante :

En K MAD	2010	2011	var 10/11	2012	var 11/12
Achats locaux	51%	47%	-4,0 pts	49%	2,0 pts
Achats importés	49%	53%	4,0 pts	51%	-2,0 pts

Source : Maghreb Oxygène

Les importations reposent essentiellement sur les achats de gaz revendus, les matières premières (carbure de calcium, nitrate d'ammonium, etc.) ainsi que les équipements de soudage et équipements médicaux.

La part croissante des importations de Maghreb Oxygène dans le total des achats s'explique par l'importation du CO2 depuis 2005, chose que Maghreb Oxygène ne faisait pas auparavant. En effet, à partir de 2005, la production de CO2 par Maghreb Oxygène ne couvrait plus la demande croissante, notamment celle des limonadiers. Dans ce contexte, la Société n'a pas eu recours à l'extension de sa capacité de production compte tenu de l'activité saisonnière du CO2. Par ailleurs, le processus de production du CO2 est étroitement corrélé au cours des hydrocarbures qui peuvent flamber et engendrer un coût de production important.

Ces importations proviennent essentiellement de l'Europe communautaire (France, Espagne, Italie et Portugal essentiellement) et sont réalisées en euros.

En 2012, la part des achats locaux de la Société augmente de 2 points par rapport à 2011 et s'élève à 49% (vs 51% pour les achats importés) en raison de l'augmentation des achats locaux de gaz auprès de Sodegim.

V.4. Moyens techniques

V.4.1. Sites de production

Site	Informations
Berrechid	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Date d'entrée en service : 1977 ▪ Superficie : 6 hectares ▪ Quatre unités de production actives et une unité de production non exploitée ▪ Dispose d'un ensemble d'unités de conditionnement ▪ Nombre de bouteilles conditionnées : 110 000/an ▪ Unités de production : <ul style="list-style-type: none"> - 1 unité d'acétylène : 285 tonnes/an (en régime de 12h/jour) et un taux d'utilisation de 32% en 2009 - 1 unité de protoxyde d'azote : 277 tonnes/an et un taux d'utilisation de 35% en 2009 - 2 unités de gaz carbonique : 4 000 tonnes/an et un taux d'utilisation de 61% en 2009 - 1 unité d'oxygène et d'azote en « stand by » qui n'est plus exploitée depuis le démarrage d'une unité importante à Had Soualem en 1994 ▪ Le site produit et importe d'autres gaz (gaz rares ou encore toutes combinaisons possibles de mélanges gazeux) répondant à une demande spécifique ▪ Certification ISO 9002
Had Soualem	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Date d'entrée en service : 1994 ▪ Superficie : 1,8 hectare ▪ L'objectif de la construction de ce site est double et repose, d'une part, sur le développement de la production d'oxygène et d'azote et, d'autre part, sur la diminution des coûts de production grâce à la proximité d'une ligne haute tension. Les ressources énergétiques constituant les principales charges de production, Maghreb Oxygène a de ce fait réduit de manière significative ses frais de production. ▪ Le site de Had Soualem était destiné jusqu'en 1998, uniquement à la production d'oxygène et d'azote. Cette même année fut marquée par la création d'une nouvelle unité de production d'hydrogène. ▪ Unités de production : <ul style="list-style-type: none"> - 1 unité d'oxygène et d'azote : 18 000 000 m³/an (en régime de 12h/jour) et un taux d'utilisation de 78% en 2009 - 1 unité d'hydrogène : 800 000 m³/an et un taux d'utilisation de 4% en 2009. Ce taux était de 52% en 2008 ; la baisse s'explique par la perte de l'unique client de cette unité qui produit désormais de l'hydrogène en interne. ▪ Certification ISO 9002
Jorf Lasfar	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Date d'entrée en service : 2005 ▪ Maghreb Oxygène, dans le cadre d'un contrat longue durée (20 ans), a implanté une unité de production « on-site » dans un complexe sidérurgique sur le port de Jorf Lasfar pour le compte de la Sonasid. ▪ L'unité en question produit principalement de l'oxygène et dans une moindre mesure de l'azote, par liquéfaction et fractionnement de l'air. Cette unité, à feu continu, raccordée au complexe client, est destinée à satisfaire exclusivement ses besoins en gaz oxygène et en azote : 40 000 000 m³/an (en régime 24h/24) et un taux d'utilisation de 90% en 2009.

Source : Maghreb Oxygène

Il est à préciser que le site de production de la filiale SODEGIM a démarré en fin d'année 2011.

V.4.2. Sites de stockage et d'emplissage

Le détail des capacités de stockage par site et par gaz se présente comme suit :

Site	Date de mise en service	Gaz	Capacité
Had Soualem	1994	Gaz de l'air	656 000L
Berrechid	1997	Gaz de l'air	123 000L
Casablanca	1994	Gaz de l'air	20 000L
Fès	2001	Gaz de l'air	6 000L
Agadir	1996	Gaz de l'air	6 000L
Oujda	1997	Gaz de l'air	6 000L
Total gaz de l'air			817 000L
Had Soualem		Gaz liquéfiés	200 000Kg
Berrechid		Gaz liquéfiés	90 000Kg
Total gaz liquéfiés			290 000Kg
Agadir		Gaz réfrigérant	20 000Kg
Total gaz réfrigérant			20 000Kg

Source : Maghreb Oxygène

Pour le site de Jorf Lasfar (unité *on-site*), l'ensemble de l'unité, y compris le réservoir de stockage, appartient à Maghreb Oxygène. Quant au gaz qui y est stocké, ce dernier appartient au client SONASID.

Figure 11. Centres emplisseurs et sites de production de Maghreb Oxygène



Source : Maghreb Oxygène

V.4.3. Les systèmes d'information et de gestion comptable et financière

Le système d'information

Maghreb Oxygène, à l'instar des autres filiales du groupe, bénéficie du même système d'information qu'AKWA Group.

Le progiciel retenu est L'ERP JD Edwards, ce dernier permet de gérer les volets comptables, financiers et commerciaux et intègre les modules de suivi des ventes, des achats et des stocks. La version web de l'ERP a été mise en place sous une plateforme Windows, son architecture permet une organisation décentralisée et efficace.

La Direction Système d'Information (DSI) d'AKWA Group a également mis à la disposition de Maghreb Oxygène un outil d'aide à la décision permettant d'accéder aux informations comptables, financières et commerciales sur Intranet. Cet outil, dénommé « iAfriware », permet d'améliorer la qualité du reporting et assure un meilleur accès à l'information.

Par ailleurs, Maghreb oxygène a mis en place des connexions réseau à haut débit reliant le siège aux sites distants (à savoir les sites de production et les dépositaires) afin de permettre l'échange et l'actualisation quotidienne des données relatives à la commercialisation et à la production. Des connexions de *back-up* ont été mises en place afin d'assurer la continuité du service. Aussi, une plateforme téléphonie sur IP a été implémentée, permettant ainsi une amélioration de la productivité et la gestion des coûts.

En outre, la DSI a mis en place le « Service DESK » selon le référentiel ITIL afin de répondre à toutes les demandes liées au système d'information et assurer une utilisation optimale du système, ce service est certifié ISO 9001:2008 depuis 4 ans.

En vue d'assurer la continuité de l'activité ou la reprise d'activité dans les meilleurs délais en cas de sinistre, un système de *back-up* des données a été mis en place. Ce dernier permet d'accomplir des sauvegardes quotidiennes avec des tests périodiques de restauration des données.

Par ailleurs, afin de mieux répondre aux attentes de ses clients et prospects, Maghreb Oxygène a mis en place une plateforme CRM «Customer Relationship Management» (soit Gestion de la Relation Client) permettant une gestion efficace de la relation Client. La plateforme CRM apporte une réponse aux trois problématiques suivantes :

- L'accroissement de la fidélité des clients : être à l'écoute du client en permanence afin de lui proposer des services personnalisés et de qualité ;
- L'intégration multicanal : intégrer les données client à travers différents canaux (commerciaux, points de vente, catalogues, téléprospection ou Internet) ;
- L'accroissement de la productivité : Automatiser les différents services (force de vente, prises de commandes, etc.) et optimiser les dépenses marketing.

De manière plus simple, on peut aussi dire que la Gestion de la Relation Client permet d'attirer plus de clients, de fidéliser les meilleurs clients et d'accroître le revenu généré par client.

Les solutions CRM, lorsqu'elles sont mises en œuvre de manière efficace, assurent non seulement la rationalisation des processus mais aussi la centralisation et la disponibilité de l'ensemble des informations client pour un meilleur service.

La gestion comptable et financière

L'organisation comptable et financière de la société s'insère dans la politique du Groupe et repose sur une prise en charge des différentes fonctions par les équipes de PROACTIS. Cette dernière est la filiale de AKWA Group en charge de la gestion de la comptabilité, des assurances, du patrimoine, de l'optimisation fiscale et de l'informatique pour le compte du groupe et de ses filiales.

Dans la pratique, les outils informatiques et procédures sont mis à la disposition de la société par PROACTIS. Les équipes opérationnelles de Maghreb Oxygène saisissent les données comptables et financières. Celles-ci sont ensuite retraitées par PROACTIS qui les communique pour information et suivi aux différents responsables de

Maghreb Oxygène puis du Groupe. A cet effet, la cellule financière et de gestion de Maghreb Oxygène coordonne et suit les opérations administratives et financières de la société (suivi des contentieux, élaboration des prix de revient des produits, etc.), gère les relations entre la société et les sociétés de moyens pour toutes les opérations liées à la gestion de l'entreprise, et avec la Direction Administrative et Financière de AKWA Group pour toutes les opérations de financement et de refinancement.

Le suivi de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion est, quant à lui, assuré par Maghreb Oxygène.

V.5. Ressources humaines

V.5.1. Structure de l'effectif de Maghreb Oxygène

L'effectif moyen de Maghreb Oxygène s'élève en 2012 à 168 personnes, aucun changement noté pendant les deux dernières années :

	2010	2011	var 10/11	2012	var 11/12
Effectif total	166	168	1,2%	170	1,2%
dont cadres supérieurs	4,0%	4,0%	-	4,0%	-
dont cadres	14,0%	14,0%	-	17,0%	3 pts
dont employés	82,0%	82,0%	-	79,0%	- 3pts

Source : Maghreb Oxygène

Le tableau suivant illustre l'évolution du nombre de recrutements et de départs sur la période 2010 – 2012 :

	2010	2011	var 10/11	2012	var 11/12
Arrivées	16	12	-25,0%	18	50,0%
Départs	12	10	-16,7%	16	60,0%
Turnover²⁵	7,3%	5,9%	- 1,3pts	9,4%	3,5 pts

Source : Maghreb Oxygène

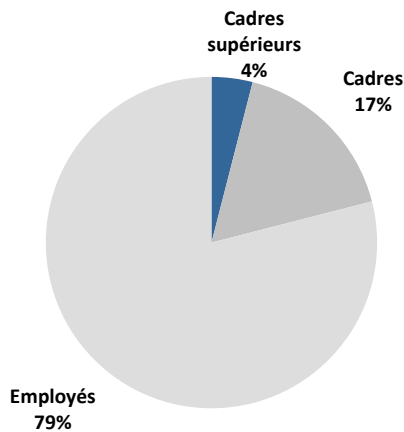
En 2011, l'effectif de Maghreb Oxygène s'établit à 168 personnes en progression de 1,2% par rapport à 2010, induisant un turnover de 5,9%, en baisse de 1,3 points par rapport à 2010.

En 2012, l'effectif de Maghreb Oxygène s'élève à 170 personnes en progression de 1,2% par rapport à 2011. Pendant cette année, le taux de turnover progresse de 3,5 points, s'établissant à 9,4%.

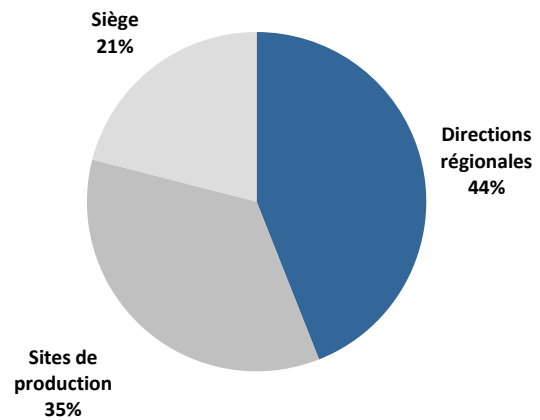
²⁵ Turnover = Départs/Effectif global

Figure 12. Structure de l'effectif de Maghreb Oxygène

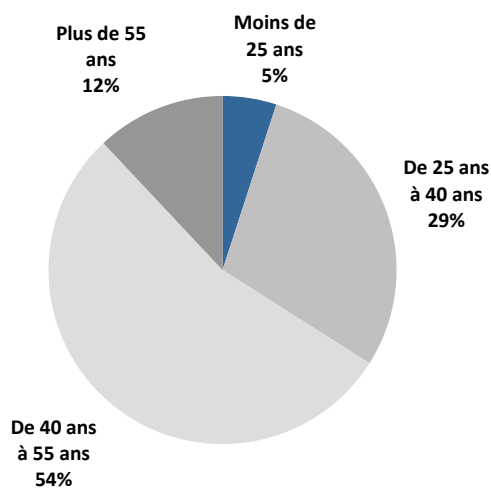
Ventilation de l'effectif 2012 par catégorie



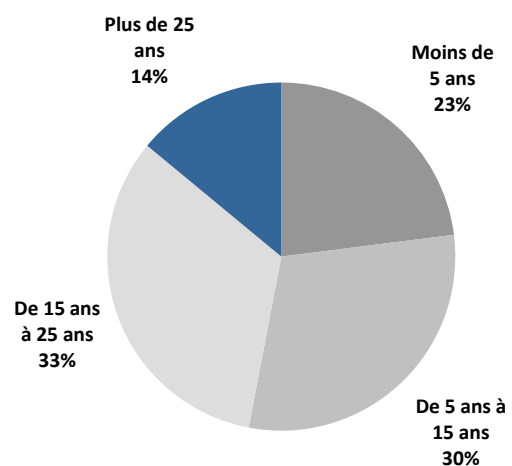
Ventilation de l'effectif 2012 par lieu d'activité



Structure de l'effectif 2012 par tranche d'âge



Structure de l'effectif 2012 par ancienneté



Source : Maghreb Oxygène

Compte tenu de son activité, l'effectif de Maghreb Oxygène se compose en grande majorité d'employés (79,0% de l'effectif total de la société en 2012). D'autre part, il est à noter que l'effectif est équitablement réparti entre les Directions Régionales et les sites de production (respectivement 44% et 35%) tandis que le Siège regroupe 21% des collaborateurs.

Enfin, les employés de Maghreb Oxygène bénéficient d'une solide expérience vu que plus de 66% des employés sont âgés de plus de 40 ans et 47% ont plus de 15 ans d'ancienneté dans la société.

V.5.2. Formation du personnel

A l'instar de l'ensemble des sociétés d'AKWA Group, Maghreb Oxygène répond à une politique de gestion des ressources humaines commune à l'ensemble du Groupe. Ainsi, la nécessité de mobiliser toutes les compétences actuelles et potentielles pour accompagner le développement de Maghreb Oxygène a imposé la mise en place

d'outils de management des ressources humaines ciblés. En effet, un plan de formation annuel a été mis en place et repose sur 3 axes :

- ✓ La formation perfectionnement pour le développement des compétences ;
- ✓ La formation qualité pour améliorer les standards de qualité au sein de l'entreprise ;
- ✓ La mise à niveau technologique et managériale.

D'autre part, un système d'appréciation et de rétribution des performances a été mis en place dès 1998, visant notamment les fonctions commerciales. Il consiste en l'identification d'objectifs et d'indicateurs de performance en début d'année, et en l'évaluation la réalisation de ces objectifs en fin d'année. Ce système permet une clarification des rôles et attributions, une émulation au sein des équipes ainsi que l'adhésion aux objectifs de l'entreprise.

Enfin, la politique de rémunération adoptée, intégrant une rémunération par objectifs et une prime de fin d'année en fonction des résultats obtenus, permet d'améliorer le dynamisme des salariés.

L'évolution des formations dispensées au sein de Maghreb Oxygène entre 2010 et 2012 se présente comme suit :

Domaine de formation	2010		2011		2012	
	Nbr jours	Nbr participants	Nbr jours	Nbr participants	Nbr jours	Nbr participants
Formations courte durée						
Technique	10	14			12	13
Langue (Anglais)	120 h	10	20 h	1	30h	6
Sécurité	10	53	2	14		
Commercial	4	12				
Management	-	-	3	5		
Project management			10	1		
Gestion Ressources Humaines	-	-				
Trésorerie	6	1				
Formations longue durée						
ENPC MBA -EHTP			456 h	1		
Cycle « Private Equity »			270 h	1		
Cycle « Technicien spécialisé en gestion d'entreprise »			60 h	1	180h	1
Master « Ressources humaines »			438 h	1		

Source : Maghreb Oxygène

V.6. Le contrôle qualité

Le suivi de la qualité des gaz produits se fait au travers du laboratoire de contrôle de Berrechid et de la salle d'analyse, sur le site de Had Soualem.

Au niveau du Site de Had Soualem, le contrôle est effectué de manière continue et permet d'obtenir un niveau de pureté supérieur à 99,5% pour les deux gaz de l'air, l'Oxygène et l'Azote, et des seuils de présence d'autres impuretés inférieurs aux normes standards. Le procédé en place permet d'ajuster en permanence la colonne de fractionnement et de maintenir le niveau de pureté au-delà du seuil fixé. Par ailleurs, en cas de dysfonctionnement de la régulation instantanée, un système de sécurité permet de stopper automatiquement la vanne d'alimentation et de rejeter le produit impur dans l'atmosphère.

Concernant le site de Berrechid, le laboratoire de Maghreb Oxygène contrôle et garantit la qualité de ses gaz en fixant les conditions de sécurité applicables à toutes les étapes de l'élaboration du produit au moyen d'une baie d'analyse composée de plusieurs analyseurs et de deux logiciels qui permettent de :

- ✓ Gérer l'ensemble des analyseurs ;
- ✓ Lire les signaux provenant des capteurs de pression, température, etc. ;
- ✓ Spécifier les propres séquences d'analyses ;
- ✓ Intégrer les signaux chromatographiques ;
- ✓ Imprimer les rapports d'analyse ;
- ✓ Editer les certificats d'analyse.

La baie d'analyse répond à des standards internationaux s'appliquant au secteur auquel est destiné le produit. Ainsi, les gaz destinés au secteur agroalimentaire, répondent aux normes ISBT, les gaz destinés au secteur de l'aviation, répondent aux normes OTAN et les gaz médicaux répondent à la Norme Marocaine « NM 03.2.191 » relative aux bonnes règles de fabrication et exigences des gaz médicaux. Par ailleurs, le contrôle des gaz aviation est suivi par un contrôleur de l'armée et celui des gaz médicaux est suivi par un Pharmacien agréé.

La production des autres gaz suit pour sa part les standards internationaux suivants :

- Les gaz destinés au secteur agroalimentaire, répondent aux normes ISBT (*International Society of Beverage Technologists*), société internationale de la publication technologique des boissons gazeuses (Directives de la qualité et bibliographie des procédures analytiques du Gaz Carbonique) ;
- Les gaz destinés au secteur de l'aviation, répondent aux normes OTAN (STANAG : *Standardisation Agreements*) : Oxygène respirable ;
- Les gaz médicaux répondent à la Norme Marocaine « NM 03.2.191 » relative aux bonnes règles de fabrication et exigences des gaz médicaux.

Les produits sont numérotés et contrôlés au cours des différents processus par le laboratoire interne de Maghreb Oxygène. Ainsi, la traçabilité de ses produits est garantie grâce à la numérotation des lots, la source d'une erreur peut être identifiée à tout moment, ce qui assure une réactivité importante.

V.7. Les procédures de sécurité

Les mesures de sécurité mises en place par la société sont d'ordre préventif et curatif. Par ailleurs, Maghreb Oxygène couvre ses risques industriels via des polices d'assurance spécifiques.

Maghreb Oxygène dispose d'un équipement de sécurité adéquat sur chacun des sites de production. Le processus de sécurité comporte entre autres des extincteurs CO₂ et azote ainsi que des circuits anti-incendie permettant d'appréhender tout risque d'anomalie.

Les mesures préventives consistent essentiellement en un suivi strict du processus de fabrication, une information, une sensibilisation et une responsabilisation de l'ensemble des ressources humaines de la société et plus particulièrement celles qui sont en rapport direct avec les sites de production, de conditionnement et de stockage. En outre, Maghreb Oxygène tente en permanence de développer les niveaux de sécurité de ses installations et de ses procédures, à travers :

- La mise en place de la vidéo surveillance sur tous les sites de production ;
- La mise en place de la sécurité périmétrique dans tous les sites de production ;
- La mise en place du système HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) ;
- Un pari sur la technologie de pointe dans la construction des installations et dans les procédés de fabrication et leurs contrôles ;
- La sensibilisation des clients aux risques inhérents à l'utilisation des gaz. Pour cela tous les contenants (bouteilles et citernes) sont livrés avec des consignes de sécurité rédigées en français et en arabe. En outre, des séminaires de sensibilisation destinés à des catégories ciblées de clients sont organisés et un manuel pour l'utilisateur a été rédigé et distribué ;

- La responsabilisation de chaque salarié et en premier lieu des chefs de sites ainsi que du Directeur Technique, qui sont responsables de la sécurité et veillent au respect des procédures.
- Enfin, la société a contracté différentes polices d'assurance pour couvrir sa responsabilité vis-à-vis des risques industriels habituels, et en particulier a conclu les contrats suivants :
 - Une police d'assurance « responsabilité civile » pour les produits livrés : cette assurance, souscrite au niveau du Groupe pour l'ensemble des filiales, couvre les produits du départ usine jusqu'à l'arrivée sur le site du client, pour tous dégâts humains et matériels ;
 - Une police d'assurance « incendie - explosion » couvrant les installations ;
 - Une police « avitaillement », qui couvre les dégâts éventuels occasionnés aux avions ;
 - Une police « bris de machine » qui couvre toutes les unités de production et centres de conditionnement ;
 - Une assurance « perte d'exploitation » qui couvre toutes les unités de production et centres de conditionnement.

V.8. Politique d'investissement

La politique d'investissement suivie par Maghreb Oxygène entre 2010 et 2012 est illustrée par le tableau suivant²⁶ :

En K MAD	2010	2011	Var 10/11	2012	Var 11/12
Terrains	979	-	-100,00%	-	-
Constructions	117	831	ns	2 271	ns
Installations techniques, matériel et outillage	5 871	3 278	-44,20%	9 590	ns
Matériel de transport	-	443	ns	2	-99,60%
Mobilier, Matériel de bureau et aménagements	121	78	-35,40%	129	65,38%
Autres immobilisations corporelles	4 582	7 224	57,70%	8 901	23,21%
Immobilisations en cours	389	2 111	ns	1 467	-30,50%
Total	12 059	13 965	15,80%	22 360	60,11%

Source : Maghreb Oxygène

Le total des investissements réalisé par Maghreb Oxygène entre 2011 et 2012 affiche une hausse de 60%, en raison d'un important investissement en constructions ainsi qu'une hausse des investissements en installations techniques, matériel et outillage.

Notons que le compte « Installations technique, matériel et outillage » regroupe principalement les achats de pièces de rechange, des réservoirs cryogéniques et évaporateurs.

Néanmoins, les investissements en matériel de transport ont chuté de 443 KDH en 2011 à 2 KDH en 2012, cette régression concerne le matériel pour la logistique au sein de la société (principalement des chariots élévateurs).

²⁶ Les montants figurant dans le tableau correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles uniquement.

Le poste « autres immobilisations corporelles » comprend les investissements en bouteilles, robinets et chapeaux. Sur la période 2011-2012, ces investissements progressent de 23,21% pour atteindre 8 901 KDH à fin 2012.

Les immobilisations en cours correspondent à des évaporateurs acquis en fin d'exercice mais non encore mis en service.

PARTIE V. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE MAGHREB OXYGENE EN NORMES IFRS

I. Périmètre et méthodes de consolidation

I.1. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

Filiale	% de contrôle	% intérêt	Méthode d'intégration
Maghreb Oxygène	100%	100%	Société consolidée
PROACTIS	25%	25%	Mise en équivalence (MEE)
TAFRAOUTI	24%	24%	Mise en équivalence (MEE)
SODEGIM	50%	50%	Mise en équivalence (MEE)

Source : Maghreb Oxygène

I.2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011

Filiale	% de contrôle	% intérêt	Méthode d'intégration
Maghreb Oxygène	100%	100%	Société consolidée
PROACTIS	25%	25%	Mise en équivalence (MEE)
TAFRAOUTI	24%	24%	Mise en équivalence (MEE)
SODEGIM	50%	50%	Mise en équivalence (MEE)

Source : Maghreb Oxygène

I.3. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010

Filiale	% de contrôle	% intérêt	Méthode d'intégration
Maghreb Oxygène	100%	100%	Société consolidée
PROACTIS	25%	25%	Mise en équivalence (MEE)
TAFRAOUTI	24%	24%	Mise en équivalence (MEE)
SODEGIM	50%	50%	Mise en équivalence (MEE)

Source : Maghreb Oxygène

II. Comptes de résultat consolidés

Le compte de résultat consolidé du Groupe Maghreb Oxygène sur la période 2010 – 2012 se présente comme suit :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Chiffre d'affaires	208 889	199 613	-4,40%	208 871	4,64%
Autres produits	2 039	5 823	185,60%	6 082	4,45%
Coût des biens et services vendus	-81 342	-81 885	0,70%	-88 790	8,43%
Charges de personnel	-30 028	-33 437	11,40%	-34 752	3,93%
Autres produits et charges opérationnels	-49 514	-46 571	-5,90%	-51 466	10,51%
Résultat opérationnel avant amortissements	50 044	43 543	-13,00%	39 944	-8,27%
Dotations aux amortissements	-19 957	-20 926	4,90%	-20 706	-1,05%
Résultat opérationnel	30 087	22 617	-24,80%	19 238	-14,94%
Produits de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie	0	0	N/A	0	N/A
Coût de l'endettement financier brut	-6 654	-11 084	-66,60%	-11 648	5,09%
Coût de l'endettement financier net	-6 654	-11 084	66,60%	-11 648	5,09%
Autres produits et charges financières	4	0	N/A	0	N/A
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	23 437	11 533	-50,80%	7 590	-34,19%
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	483	-438	N/A	2737	N/A
Impôt sur les résultats	-6 874	-4 074	40,70%	-2 706	-33,58%
Résultat net consolidé	17 046	7 021	-58,80%	7 620	8,53%
Autres produits et charges	0	0	N/A	0	N/A
Résultat global total de la période	17 046	7 021	-58,80%	7 620	8,53%
Résultat net	17 046	7 021	-58,80%	7 620	8,53%
dont part du groupe	17 046	7 021	-58,80%	7 620	8,53%
dont part minoritaires	0		N/A		N/A
Résultat net part du groupe	17 046	7 021	-58,80%	7 620	8,53%
Résultat net par action (en MAD)	21	8,6	-59,00%	9,4	9,30%
Résultat net par action dilué (en MAD)	21	8,6	-59,00%	9,4	9,30%

Source : Maghreb Oxygène

II.1. Chiffre d'affaires consolidé

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la répartition du chiffre d'affaires consolidé par nature sur la période 2010-2012 :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Vente de marchandises (en l'état)	53 082	58 792	10,80%	61 717	4,98%
Vente de biens et services produits	146 364	127 155	-13,10%	133 810	5,23%
Intérêts financiers	9 443	13 666	44,70%	13 344	-2,36%
Total chiffre d'affaires consolidé	208 889	199 613	-4,40%	208 871	4,64%

Source : Maghreb Oxygène

En 2011, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à MAD 199,6 millions, enregistrant ainsi une baisse de 4,4% par rapport à 2010. Cette évolution s'explique principalement par le repli de l'activité de la Division Gaz de Maghreb Oxygène suite à un contexte économique difficile et une concurrence exacerbée sur le secteur des gaz industriels au Maroc. Cette concurrence se matérialise essentiellement par une importante baisse des prix de vente appliqués au sein du secteur, entraînant ainsi la perte de certains marchés ou la baisse du chiffre d'affaires global et de la rentabilité de la société.

En 2012, le chiffre d'affaires du groupe Maghreb Oxygène croît de 4,6% par rapport à 2011, passant de MAD 199,6 millions à MAD 208,8 millions, et ce en dépit de la baisse des prix de vente engendrée par une concurrence acharnée. Cette évolution est principalement due à l'amélioration des activités liées au secteur industriel. En effet, pendant cette période, le chiffre d'affaires des divisions Gaz et Soudage affichent respectivement une hausse de 5,5% et 14,9%.

Notons que les ventes de gaz et prestation associées représentent 84% du chiffre d'affaires de Maghreb Oxygène en 2012.

II.2. Résultat opérationnel avant amortissements

Le résultat opérationnel avant amortissements régresse de 8,3% entre 2011 et 2012 pour s'établir à MAD 39,9 millions en 2012 (contre MAD 43,5 millions en 2011).

II.2.1. Autres produits

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du poste « Autre produits » sur la période 2010 – 2012 :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Autres produits	2 039	5 823	ns	6 082	4,45%

Source : Maghreb Oxygène

En 2011, les autres produits progressent pour atteindre MAD 5,8 millions et se composent essentiellement des reprises sur provisions liées à l'exploitation de Maghreb Oxygène (reprises sur provisions clients, stock et charges).

En 2012, les autres produits composés principalement des reprises de provisions liées à l'exploitation affichent une hausse de 4,5% par rapport à 2011, se situant à MAD 6,1 millions (vs. MAD 5,8 millions l'année précédente).

II.2.2. Coût des biens et services vendus

Le tableau ci-dessous montre l'évolution détaillée des coûts des biens et services vendus sur la période 2010 – 2012 :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Achats revendus de marchandises	36 866	32 077	-13,00%	41 103	28,14%
Achats de matières et fournitures	45 356	47 807	5,40%	48 360	1,16%
Variation de stocks	-880	2 001	N/A	-673	N/A
Total	81 342	81 885	0,70%	88 790	8,43%

Source : Maghreb Oxygène

L'année 2011 est marquée par une quasi stabilité du coût des biens et services vendus qui s'établit à MAD 81,9 millions (vs MAD 81,3 millions en 2010), soit une augmentation de 0,7%. Cette évolution s'explique par l'effet combiné de :

- La baisse de 13,0% des achats revendus de marchandises qui est principalement corrélée au recul du chiffre d'affaires consolidé provenant de la division gaz. En effet, la baisse du chiffre d'affaires de la division gaz, a entraîné un ralentissement très important des achats de gaz, notamment les achats importés de gaz carbonique ;
- La progression de 5,4% des achats de matières et fournitures suite à la dynamisation des ventes de matériel de soudage et de matériel à usage médical par Maghreb Oxygène en 2011.

En 2012, le coût des biens et services vendus augmente de 8,4%, se situant à MAD 88,8 millions. Cette évolution est principalement due à la juxtaposition des éléments suivants :

- La hausse du coût des achats revendus de marchandises de 28,14% s'expliquant par la progression des approvisionnements en gaz au cours de l'année 2012, notamment l'azote et le protoxyde d'azote ;
- Une légère augmentation des achats de matières et fournitures correspondant principalement à une augmentation des achats d'énergie (butane et électricité) et des achats de matières premières ;
- Une baisse de la variation de stocks qui ressort à -673 KDH et qui correspond à un déstockage de matière suite à une augmentation de la production en fin d'années d'électrodes de soudure en vue de répondre à une livraison prévue début 2013.

II.2.3. Détail des charges externes

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du détail des charges externes sur la période 2010 – 2012 :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Transports	12 470	11 775	-5,60%	12 368	5,04%
Rémunérations des intermédiaires et honoraires	4 793	4 551	-5,00%	4 427	-2,72%
Prestations parties liées	7 241	6 592	-9,00%	6 650	0,88%
Location et charges locatives	5 661	7 075	25,00%	7 670	8,41%
Entretiens et réparations	4 367	2 160	-50,50%	1 754	-18,80%
Primes d'assurances	2 571	2 619	1,90%	2 506	-4,31%
Déplacements, missions et réceptions	2 461	2 247	-8,70%	1 704	-24,17%
Autres	5 975	5 757	-3,60%	4 916	-14,61%
Total	45 539	42 776	-6,10%	41 995	-1,83%

Source : Maghreb Oxygène

En 2011, les charges externes consolidées atteignent MAD 42,8 millions, en diminution de 6,1% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par la baisse de 50,5% du poste « Entretiens et

réparations » à MAD 2,2 millions (vs MAD 4,3 millions en 2010) qui résulte de (i) la réalisation par Maghreb Oxygène d'une maintenance exceptionnelle en 2010 dans le site de JorfLasfar et (ii) l'optimisation par la Société de ses charges d'entretien au vu du contexte économique difficile.

En 2012, le total des charges externes régresse de 1,8%, se situant à MAD 41,9 millions (vs. MAD 42,8 millions en 2011). Cette régression s'explique par une politique de maîtrise des charges, se concrétisant par (i) la baisse des charges d'entretiens et réparations de 18,8% et (ii) le recul des charges de déplacements, missions et réception passant de MAD 2,2 millions en 2011 à MAD 1,7 MAD en 2012.

Le poste « transports » évolue de 5,0% sur la période 2011-2012. Il correspond au transport du gaz liquide ainsi qu'au transport du gaz conditionné en bouteille et du matériel de soudage et autre. Le transport est facturé au kilomètre parcouru et également au forfait pour certaines distances (intra-ville) ou dépassant un certain kilométrage. Son évolution est corrélée aux ventes.

II.2.4. Charges de personnel

Le tableau ci-dessous montre l'évolution détaillée des charges de personnel sur la période 2010 – 2012 :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Charges du personnel	21 930	25 221	15,00%	24 669	-2,19%
Charges sociales	7 128	7 533	5,70%	7 662	1,71%
Autres	970	683	-29,60%	2 421	N/A
Total	30 028	33 437	11,40%	34 752	3,93%

Source : Maghreb Oxygène

En 2011, les charges de personnel augmentent de 11,4% pour atteindre MAD 33,4 millions (vs MAD 30,0 millions en 2010) du fait de l'augmentation des salaires accordée à l'ensemble du personnel du Groupe Akwa en 2011.

En 2012, les charges de personnel augmentent de 3,9% pour s'établir à MAD 34,7 millions. Cette évolution résulte de l'accroissement de l'effectif de la Société de 1,2% pour atteindre 170 personnes (vs 168 personnes en 2011).

II.2.5. Autres produits et charges opérationnels

Le tableau ci-dessous montre l'évolution détaillée des autres produits et charges opérationnels sur la période 2010– 2012 :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Charges externes	45 539	42 776	-6,10%	41 995	-1,83%
Impôts et taxes	2 319	3 053	31,70%	2 411	-21,03%
Provisions	1 653	1 008	-39,00%	7 515	N/A
Autres produits opérationnels	-664	-1095	-64,90%	-937	-14,43%
Autres charges opérationnelles	667	829	24,30%	482	-41,86%
Total	49 514	46 571	-5,90%	51 466	10,51%

Source : Maghreb Oxygène

En 2011, le total des autres produits et charges opérationnels recule de 5,9% pour atteindre MAD 46,6 millions (contre MAD 49,5 millions en 2010) principalement en raison de l'effet combiné des facteurs suivants :

- Le recul de 6,1% des charges externes en raison des facteurs mentionnés plus haut ;
- L'augmentation de 31,7% des impôts et taxes qui atteignent MAD 3,0 millions en 2011 (vs MAD 2,3 millions en 2010) correspondant à un impôt relatif au site de Had Soualem.

Malgré la baisse des principaux postes de charges (notamment les charges externes et les impôts et taxes), entre 2011 et 2012, le total des « autres produits et charges opérationnels » progresse de 10,51% pendant cette période, passant de MAD 46,6 millions en 2011 à MAD 51,5 millions en 2012.

Cette évolution s'explique par l'augmentation des provisions inscrites au cours de l'année 2012, se situant à MAD 7,5 millions (vs. MAD 1,0 millions en 2011) suite à l'augmentation des provisions pour dépréciations des comptes clients à hauteur de 3,4 millions MAD et de dépréciations des stocks à hauteur de 0,8 millions de MAD.

II.3. Résultat opérationnel

Le passage du résultat opérationnel avant amortissements au résultat opérationnel se fait par soustraction des dotations aux amortissements dont l'évolution sur la période 2010-2012 est comme suit :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	0	0	N/S	0	N/A
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	19 957	20 926	4,90%	20 706	-1,05%
Total	19 957	20 926	4,90%	20 706	-1,05%

Source : Maghreb Oxygène

En 2011, suite à l'investissement (hors immobilisations corporelles) d'un montant de 13 965 KMAD réalisé par Maghreb Oxygène (vs 11 670 KMAD en 2010), les amortissements augmentent de 4,9% pour atteindre MAD 20,9 millions à fin 2011.

En 2012, les amortissements du groupe Maghreb Oxygène reculent de 1,05% se situant à MAD 20,7 millions.

Notons que le total des amortissements intègre les amortissements des biens pris en crédit-bail, en progression de MAD 0,9 millions en 2011 à MAD 1,5 millions en 2012.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat opérationnel sur la période 2010-2012 :

En K MAD	2010	2011	Var 10/11	2012	Var. 12/11
Chiffre d'affaires	208 889	199 613	-4,40%	208 871	4,64%
Autres produits	2 039	5 823	185,60%	6 082	4,45%
Coût des biens et services vendus	-81 342	-81 885	0,70%	-88 790	8,43%
Charges de personnel	-30 028	-33 437	11,40%	-34 752	3,93%
Autres produits et charges opérationnels	-49 514	-46 571	-5,90%	-51 466	10,51%
Résultat opérationnel avant amortissements	50 044	43 543	-13,00%	39 944	-8,27%
Dotations aux amortissements	-19 957	-20 926	4,90%	-20 706	-1,05%
Résultat opérationnel	30 087	22 617	-24,80%	19 238	-14,94%
Taux de marge opérationnelle	14,40%	11,30%	-3,1pts	9,21%	-2,1pts

Source : Maghreb Oxygène

En 2011, le résultat opérationnel consolidé recule de 24,8% pour atteindre MAD 22,6 millions. Cette évolution s'explique par l'effet conjugué des facteurs suivants :

- La baisse de 4,4% du chiffre d'affaires consolidé principalement en raison du repli de l'activité de la Division Gaz de Maghreb Oxygène. Cette évolution s'explique notamment par le contexte économique difficile et la forte concurrence sur le secteur des gaz industriels au Maroc ;
- La hausse de 11,4% des charges de personnel liée à l'augmentation des salaires accordée à l'ensemble du personnel du Groupe Akwa.

Par conséquent, la marge opérationnelle consolidée diminue de 3,1pts pour atteindre 11,3% en 2011 (vs 14,4% en 2010).

En 2012, le résultat opérationnel recule de 14,9%, passant de MAD 22,6 millions en 2011 à MAD 19,2 millions. Cette baisse s'explique par une hausse des charges d'exploitation plus importante que celle des produits et concerne les postes suivants :

- Une hausse de 8,43% du coût des biens et services vendus expliquée par l'augmentation des achats revendus de marchandises.
- Une augmentation des charges de personnel de 3,93%.

- Une hausse de 10,5% du total des autres produits et charges opérationnels.

Suite à la baisse du résultat opérationnel pendant cette période, le taux de marge opérationnelle diminue de 2,1 points, se situant à 9,21% en 2012 (vs. 11,3% en 2011).

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat avant impôt des sociétés intégrées sur la période s'étalant de 2010 à 2012 :

En K MAD	2010	2011	Var 10/11	2012	Var. 12/11
Résultat opérationnel	30 087	22 617	-24,80%	19 238	-14,94%
Coût de l'endettement financier	-6 654	-11 084	66,60%	-11 648	5,09%
Autres produits et charges financières	4	0	N/A	0	0
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	23 437	11 533	-50,80%	7 590	-34,19%

Source : Maghreb Oxygène

Concernant l'année 2011, le résultat avant impôt est de MAD 11,5 millions et enregistre une baisse de 50,8%.

En 2012, Le résultat avant impôts des sociétés intégrées affiche une baisse de 34,19% se situant à MAD 7,5 millions.

Le résultat avant impôt est également tributaire du coût de l'endettement financier net dont l'évolution sur la période 2010 – 2012 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0	N/A	0	N/A
Charges d'intérêts sur emprunts et concours bancaires	-6 654	-11 084	66,60%	-11 648	5,09%
Coût d'endettement net	-6 654	-11 084	66,60%	-11 648	5,09%

Source : Maghreb Oxygène

En 2011, le coût de l'endettement net augmente de 66,6% pour atteindre MAD 11,0 millions (contre MAD 6,7 millions en 2010) en raison de la levée par Maghreb Oxygène d'un emprunt obligataire de MAD 100 millions en juillet 2010 et l'utilisation de ses lignes bancaires à court terme durant l'année 2011.

Le coût de l'endettement net du groupe Maghreb Oxygène augmente de 5,09% entre 2011 et 2012. En effet, les intérêts sur les biens en location financement affichent une hausse pendant cette période passant de MAD 77 milliers en 2011 à MAD 180 milliers en 2012.

II.4. Résultat Net

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat net de l'ensemble consolidé sur la période s'étalant de 2010 à 2012 :

En K MAD	2010	2011	Var 10/11	2012	Var. 12/11
Résultat opérationnel	30 087	22 617	-24,80%	19 238	-14,94%
Coût de l'endettement financier	-6 654	-11 084	66,60%	-11 648	5,09%
Autres produits et charges financières	4	0	N/A	0	N/A
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	23 437	11 533	-50,80%	7 590	-34,19%
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	483	-438	N/A	2 737	N/A
Impôt sur les résultats	-6 874	-4 074	-40,70%	-2 706	-33,58%
Résultat net consolidé	17 046	7 021	-58,80%	7 620	8,53%

Source : Maghreb Oxygène

En 2011, le résultat avant impôt recule de 50,8% pour atteindre MAD 11,5 millions sous l'effet conjugué de la baisse du résultat opérationnel et de l'augmentation du coût de l'endettement financier. Par conséquent, le résultat net consolidé diminue de 58,8% en 2011 pour s'établir à MAD 7,0 en million (contre MAD 17,0 millions en 2010).

En 2012, le résultat net consolidé du groupe Maghreb Oxygène affiche une progression de 8,53% par rapport à 2011, atteignant MAD 7,6 millions. Cette évolution s'explique par l'amélioration de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence sous l'effet de la mise en service de SODEGIM.

Le tableau suivant détaille l'évolution historique du résultat net des sociétés consolidées sur la période 2010 – 2012:

En K MAD	2010	2011	Var. 10/11	2012	Var. 12/11
TAFRAOUTI	2 367	4 811	ns	2 825	-41,28%
PROACTIS	213	309	45,10%	181	-41,42%
SODEGIM	-622	-6 290	ns	5 420	ns

Source : Maghreb Oxygène

Les sociétés consolidées sont des sociétés de moyens n'ayant pas pour premier objectif de dégager du résultat.

En 2011, le résultat de TAFRAOUTI augmente pour atteindre MAD 4,8 millions (contre MAD 2,4 millions en 2010) principalement en raison de l'allègement des redevances de crédit-bail induit par l'arrivée à terme du contrat de l'immeuble Moulay Ismaïl.

Quant à la société SODEGIM, son résultat net enregistre une baisse pour s'établir à MAD -6,3 millions à fin 2011 (vs -0,6 millions à fin 2010). En effet, durant la période 2009-2011, la société était dans une phase d'investissement et son activité n'a réellement démarré qu'en mai 2011. Il est à préciser, qu'avant cette date, toutes les charges de la société étaient immobilisées.

L'année 2012 est marquée par la régression du résultat net des sociétés TAFRAOUTI et PROACTIS, affichant respectivement une baisse de 41,28% et 41,42%. Cette année est marquée également par l'entrée en service de la société SODEGIM, celle-ci commence à générer du profit, réalisant un résultat net de MAD 5,4 millions.

En effet, la baisse du résultat net de Tafraouti s'explique par la signature de nouveaux contrats de leasing relatifs à de nouvelles acquisitions.

Le tableau suivant détaille l'évolution du résultat par action sur la période 2010-2012 :

En K MAD	2010	2011	Var.10/11	2012	Var. 12/11
Résultat net, part du groupe	17 046	7 021	-58,80%	7 620	8,53%
Résultat net ajusté, part du groupe	17 046	7 021	-58,80%	7 620	8,53%
Nombre d'actions (en milliers)	813	813	0,00%	813	0,00%
Résultat par action (en MAD)	21	8,6	-59,00%	9,4	9,30%

Source : Maghreb Oxygène

Le résultat net part du groupe est égal au résultat net en l'absence de part de minoritaires.

En 2012, la hausse du résultat net part du groupe engendre une amélioration du résultat net par action s'établissant à MAD 9,4(vs. MAD 8,6 en 2011), soit une progression de 9,3%.

III. Analyse bilancielle des comptes consolidés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du bilan consolidé sur la période 2010 – 2012 :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Actif non courants	268 746	263 228	-2,10%	266 099	1,09%
Immobilisations incorporelles	0	1	N/A	1	0,00%
Immobilisations corporelles	159 372	153 851	-3,50%	156 204	1,53%
Titres mis en équivalence	26 431	29 491	11,60%	32 270	9,42%
Autres immobilisations financières	1 390	1 390	0,00%	1 391	0,07%
Titres de participations non consolidés	190	190	0,00%	152	-20,00%
Impôts différés actifs	1 994	1 441	-27,70%	1 772	22,97%
Autres actifs non courants	79 369	76 864	-3,20%	74 309	-3,32%
Actif courants	171 540	173 217	1,00%	169 400	-2,20%
Stocks	30 818	31 870	3,40%	28 962	-9,12%
Comptes clients	120 421	121 725	1,10%	127 229	4,52%
Autres créances d'exploitation	8 997	7 628	-15,20%	7 426	-2,65%
Actif d'impôt exigible	0	4 127	N/A	1 048	-73,73%
Titres de placement	3 999	0	N/A	0	N/A
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 305	7 867	7,70%	4 736	-39,80%
TOTAL ACTIF	440 286	436 445	-0,90%	435 499	-0,22%
Capitaux propres	208 199	200 595	-3,70%	202 626	N/A
Capital	81 250	81 250	0,00%	81 250	0,00%
Prime d'émission	40 990	40 990	0,00%	40 990	0,00%
Réserves consolidées	68 913	71 334	3,50%	72 766	2,01%
Résultat consolidé de l'exercice	17 046	7 021	-58,80%	7 620	8,53%
Intérêts minoritaires	0	0	N/A	0	N/A
Passifs non courants	153 720	149 077	-3,00%	140 934	-5,46%
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	120 091	115 104	-4,20%	109 750	-4,65%
Impôts différés passifs	11 463	10 212	-10,90%	9 135	-10,55%
Autres passifs non courants	22 166	23 761	7,20%	22 049	-7,21%
Passifs courants	78 367	86 773	10,70%	91 939	5,95%
Dettes fournisseurs	33 355	28 342	-15,00%	37 968	33,96%
Autres passifs courants	37 192	30 940	-16,80%	35 509	14,77%
Passifs d'impôt exigible	340	0	N/A	0	N/A
Provisions pour risques et charges courants	1	1	-	0	N/A
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	7 479	27 490	267,60%	18 462	-32,84%
TOTAL PASSIF	440 286	436 445	-0,90%	435 499	-0,22%

Source : Maghreb Oxygène

III.1. Actif Immobilisé

III.1.1. Actifs non courants

L'évolution des rubriques de l'actif non-courant sur la période s'étalant de 2010 à 2012 se présente de la façon suivante :

En K MAD	2010	2011	Var 10/11	2012	Var. 12/11
Immobilisations incorporelles	0	1	N/A	1	0,00%
<i>% du total bilan</i>	-	0,00%	-	0,00%	-
Immobilisations corporelles	159 372	153 851	-3,50%	156 204	1,53%
<i>% du total bilan</i>	59,30%	58,40%	-	35,87%	-
Titres mis en équivalence	26 431	29 491	11,60%	32 270	9,42%
<i>% du total bilan</i>	9,80%	11,20%	-	7,41%	-
Autres immobilisations financières	1 390	1 390	0,00%	1 391	0,07%
<i>% du total bilan</i>	0,50%	0,50%	-	0,32%	-
Titres de participations non consolidés	190	190	0,00%	152	-20,00%
<i>% du total bilan</i>	0,10%	0,10%	-	0,03%	-
Impôts différés actifs	1 994	1 441	-27,70%	1 772	22,97%
<i>% du total bilan</i>	0,70%	0,50%	-	0,41%	-
Autres actifs non courants	79 369	76 864	-3,20%	74 309	-3,32%
<i>% du total bilan</i>	29,50%	29,20%	-	17,06%	-
Total Actif non courants	268 746	263 228	-2,10%	266 099	1,09%

Source : Maghreb Oxygène

En 2011, le total des actifs non courants diminue de 2,1% à MAD 263 millions contre MAD 269 millions en 2010 sous l'effet conjugué des facteurs suivants :

- La progression de 11,6% à MAD 29,5 millions au 31 décembre 2011 (vs. MAD 26,4 millions au 31 décembre 2010) des titres mis en équivalence en raison de la libération d'une tranche de capital de SODEGIM pour un montant de MAD 3,5 millions ;
- La diminution de 3,2% du poste « Autres actifs non courants » qui s'établit à MAD 76,9 millions en raison du remboursement d'une partie de la créance relative au projet de Jorf Lasfar.

En 2012, l'actif non courant du groupe Maghreb Oxygène affiche une légère hausse de 1,09%, se situant à MAD 266,1 millions, contre MAD 263,2 millions en 2011. Cette évolution résulte de l'effet combiné de :

- La hausse des titres mis en équivalence de 9,42% s'expliquant par la libération de la dernière tranche du capital de Sodegim ;
- La hausse des impôts différés de 22,97% ;
- La baisse du compte « Autres actifs non courants » de 3,32%.

L'analyse détaillée des postes de l'actif non courant sur la période 2010-2012 se présente comme suit :

a. Immobilisations corporelles

Ci-dessous, l'évolution des immobilisations corporelles sur la période 2010 – 2012 :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Terrains	9 753	9 753	0,00%	9 753	0,00%
Constructions	15 856	15 191	-4,20%	15 925	4,83%
Installations techniques, matériel et outillage	87 481	81 343	-7,00%	81 853	0,63%
Matériel de transport	1 613	1 749	8,40%	1 539	-12,01%
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	1 888	1 322	-30,00%	1 189	-10,06%
Autres immobilisations corporelles	42 392	42 392	0,00%	42 381	-0,03%
Immobilisations corporelles en cours	389	2 101	NS	3 564	69,63%
Total Bilan	159 372	153 851	-3,50%	156 204	1,53%

Source : Maghreb Oxygène

En 2011, la baisse de 3,5% des immobilisations corporelles s'explique principalement par :

- La baisse de 7,0% du poste « Installations techniques, matériel et outillage » essentiellement sous l'effet des amortissements ;
- L'augmentation du poste « Immobilisations corporelles en cours » de 389 KMAD en 2010 à 2 101 KMAD en 2011 suite à l'acquisition par Maghreb Oxygène de matériel de transport, notamment des citernes et des camions, non encore mis en service à fin 2011.

En 2012, les immobilisations corporelles augmentent de 1,53%, s'établissant à MAD 156,2 millions. Cette évolution s'explique principalement par la hausse du compte « immobilisations corporelles en cours » de 69% suite de l'acquisition de nouvelles citernes. Les citernes acquises ont été mises en service en 2013.

Notons que les immobilisations corporelles intègrent les immobilisations en location financement dont la valeur nette s'élève à MAD 7,5 millions au 31 décembre 2012 (vs. MAD 7,3 millions en 2011).

b. Immobilisations incorporelles

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des immobilisations incorporelles sur la période 2010 – 2012 :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Immobilisations incorporelles	0	1	N/A	1	N/A

Source : Maghreb Oxygène

Les immobilisations incorporelles sont des brevets, marques, droits et valeurs assimilés. Aucune variation significative n'est constatée pour l'exercice 2012.

c. Titres mis en équivalence

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des titres mis en équivalence sur la période 2010 – 2012 :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
TAFRAOUTI	12 702	13 490	6,20%	13 928	3,25%
<i>Pourcentage de contrôle : 24%</i>					
PROACTIS	651	757	16,30%	782	3,30%
<i>Pourcentage de contrôle : 25%</i>					
SODEGIM	13 078	15 244	16,60%	17 560	15,19%
<i>Pourcentage de contrôle : 50%</i>					
Total	26 431	29 491	11,60%	32 270	9,42%

Source : Maghreb Oxygène

Sur la période étudiée, les titres en équivalence progressent en moyenne de 10,5% principalement suite à la libération progressive du capital de la société Sogedim.

d. Autres actifs financiers non courants

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des autres actifs financiers non courants sur la période 2010 – 2012 :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Titres de participation non consolidés	190	190	-	152	-20,00%
Autres immobilisations financières	1 390	1 390	-	1 391	0,07%
Total	1 580	1 580	-	1 543	-2,34%

Source : Maghreb Oxygène

Sur la période étudiée, la part des sociétés non consolidées cotées est non significative dans un objectif de faible exposition au risque de marché des cours d'actions.

Le tableau récapitule les titres de participation non consolidés au 31 décembre 2012 :

En K MAD	Pourcentage détenue	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette comptable	Résultat net	Capitaux propres
Petrolog	1%	60	-	60		
Settat Golf Management	2%	10	-	10	ND	ND
Thermaltech Afrique	NS	1	-	1	ND	ND
Techno Soudure	NS	0,2	-	0,2		
Banque Populaire	NS	0	-	0	ND	ND
Philco Envirotech	28%	250	-110	140	ND	ND
Total		321	-110	211		

Source : Maghreb Oxygène

Les autres immobilisations financières d'un montant de MAD 1,4 million sont principalement composées d'un dépôt et cautionnement versé à l'ONE. N'ayant pas d'échéance, Maghreb Oxygène a pris pour option de classer cette créance en immobilisation financière à plus de 5 ans.

e. Autres actifs non courants

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des autres actifs non courants sur la période 2010 – 2012 :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Débiteurs divers	2 000	2 000	0,00%	2 000	0,00%
Créances unités de production ²⁷	55 714	53 524	-3,90%	51 069	-4,59%
Créance SODEGIM	21 340	21 340	0,00%	21 240	-0,47%
Autres créances	315	0	N/A	0	N/A
Total Net	79 369	76 864	-3,20%	74 309	-3,32%

Source : Maghreb Oxygène

En 2011, le total des autres actifs non courants s'établit à MAD 76,9 millions, soit une baisse de 3,2% comparé à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par le remboursement de la créance relative au projet de Jorf Lasfar qui a conduit à une diminution de 3,9% du poste « Créance unité production ».

En 2012, le total des autres actifs non courants régresse de 3,32%, pour s'établir à MAD 74,3 millions. Ces actifs se composent principalement de MAD 2 millions relatifs à des avances faites à Techno Soudure, MAD 51 millions relatifs au projet Jorf et du compte débiteur de la partie liée à Sodegim de MAD 21,2 millions.

III.2. Fonds Propres

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des fonds propres du Groupe consolidé sur la période 2010 – 2012 :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Capital	81 250	81 250	0,00%	81 250	0,00%
Prime d'émission	40 990	40 990	0,00%	40 990	0,00%
Réserves consolidées	68 913	71 334	3,50%	72 766	2,01%
Résultat consolidé de l'exercice	17 046	7 021	-58,80%	7 620	8,53%
Intérêts minoritaires	-	-	N/A	-	N/A
Capitaux propres	208 199	200 595	-3,70%	202 626	1,01%

Source : Maghreb Oxygène

Le capital et la prime d'émission sont stables sur la période 2010-2012.

En 2011, les capitaux propres du Groupe consolidé sont en repli de 3,7% à MAD 200,6 millions, essentiellement sous l'effet de la baisse de 58,8% du résultat consolidé qui s'établit à MAD 7,0 millions au 31 décembre 2011, et ce pour les raisons explicitées précédemment.

En 2012, le total des capitaux propres du groupe augmente de 1,01% par rapport à l'année précédente, se situant à MAD 202,6 millions, et ce sous l'effet de l'amélioration du niveau des réserves de 2,01% et la hausse du résultat net consolidé de l'exercice de 8,53% sur la période étudiée.

²⁷ Il s'agit d'un retraitement lié à l'IAS 17 « contrats de location ». Le contrat de location de l'unité Jorf Lasfar est considéré comme une location-financement qui entraîne l'annulation de l'immobilisation et la constatation d'une créance financière.

Passifs non courants

Le tableau suivant détaille l'évolution des passifs non courants sur les trois derniers exercices :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	120 091	115 104	-4,20%	109 750	-4,65%
Impôts différés passifs	11 463	10 212	-10,90%	9 135	-10,55%
Autres passifs non courants	22 166	23 761	7,20%	22 049	-7,21%
Passifs non courants	153 720	149 077	-3,00%	140 934	-5,46%

Source : Maghreb Oxygène

En 2010, la société a procédé à un emprunt obligataire portant sur un montant de MMAD 100 remboursable in fine à échéance 5 ans.

En 2011, le montant total des passifs non courants s'élève à MAD 149,1 millions, en baisse de 3,0% par rapport à 2010. Cette diminution s'explique principalement par l'effet conjugué des facteurs suivants :

- Le remboursement d'un montant de MAD 5,0 millions du crédit moyen terme conclu avec BMCE Bank le 23 juin 2005 ;
- L'augmentation de 7,2% du poste « Autres passifs non courants » qui atteint MAD 23,8 millions en 2011 (vs MAD 22,2 millions en 2010) en raison de (i) la hausse des consignations d'un montant net de KMAD800 sous l'effet de la progression de 3,4% du parc de bouteilles de Maghreb Oxygène et (ii) le reclassement des retenues de consignations à moins d'un an au niveau de la rubrique « Passifs non courants ».

Par ailleurs, les caractéristiques du crédit moyen terme conclu avec BMCE Bank se présentent comme suit :

Montant	50 MDh
Objet	Financement de l'implantation d'une unité supplémentaire sur le site d'exploitation de la SONASID à Jorf Lasfar
Taux d'intérêt	Taux variable indexé sur le taux moyen pondéré des Bons du Trésor de 10/15 ans augmenté d'une marge fixe de 1,5% HT
Durée	10 ans dont 1 an de différé par des versements trimestriels échelonnés comme suit (pour le principal) : - du 5 ^{ème} au 35 ^{ème} trimestre, 31 versements de DH 1.400.000,00 chacun ; - 1 MDh pour le 36 ^{ème} versement.

Source : Maghreb Oxygène

En 2012, le total du passif non courant régresse de 5,46% par rapport à 2011, se situant à MAD 140,9 millions, en raison de :

- La baisse de 4,65% des emprunts et autres passifs financiers à long terme, résultat du remboursement de MAD 5,5 millions de l'emprunt long terme.
- La baisse du poste « Autres passifs non courants » de 7,21%. Ce poste intègre essentiellement les frais relatifs aux consignations de bouteilles de gaz. Les consignations font l'objet de reprises annuelles à hauteur de 1/10^{ème} par an.

III.3. Endettement Net

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de l'endettement net sur les trois derniers exercices :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	120 091	115 104	-4,20%	109 750	-4,65%
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	7 479	27 490	ns	18 462	-32,84%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 305	7 867	7,70%	4 736	-39,80%
Titres de placement	3 999	0	N/A	0	0,00%
Endettement Net	116 266	134 727	15,90%	123 476	-8,35%
Fonds propres	208 199	200 595	-3,70%	202 626	1,01%
Endettement Net / Fonds Propres	55,80%	67,20%	11,4pts	60,94%	-6,26 pts

Source : Maghreb Oxygène

Pour l'année 2011, l'endettement net enregistre une hausse de 15,9% à MAD 134,7 millions principalement sous l'effet de l'utilisation de Maghreb Oxygène des lignes bancaires à court terme ainsi que la part des emprunts bancaires à rembourser et dont l'échéance est inférieure à 1 ans.

Par ailleurs, le taux d'endettement augmente de 11,4 points pour s'établir à 67,2% en 2011 (vs 55,8% en 2010) principalement en raison de la baisse de 3,7% des fonds propres consolidés sous l'effet du recul du résultat net enregistré sur la période.

En 2012, l'endettement net du groupe Maghreb Oxygène régresse de 8,35% par rapport à l'année précédente, pour s'établir à MAD 123,5 millions. Cette évolution s'explique par le remboursement de MAD 5,5 millions des emprunts long terme, ainsi que la baisse des autres passifs financiers à court terme.

Notons que les comptes d'emprunts sont principalement constitués d'un emprunt obligataire de MAD 100 millions remboursable in fine sur 5 ans au taux nominal de 4,8%, et d'un CMT au taux nominal de 5,69%.

La régression de l'endettement net entraîne une amélioration du taux d'endettement de 6,3 points entre 2011 et 2012, se situant ainsi à 60,94%.

III.4. Besoin en Fonds de Roulement d'exploitation

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation du groupe consolidé, sur les 3 derniers exercices, évolue comme suit :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Stocks	30 818	31 870	3,40%	28 962	-9,12%
Autres créances d'exploitation	8 997	7 628	-15,20%	7 426	-2,65%
Comptes clients	120 421	121 725	1,10%	127 229	4,52%
Autres passifs courants	37 192	30 940	-16,80%	35 509	14,77%
Dettes fournisseurs	33 355	28 342	-15,00%	37 968	33,96%
Besoin en Fonds de Roulement d'exploitation	89 688	101 941	13,70%	90 140	-11,58%

Source : Maghreb Oxygène

En 2011, le BFR d'exploitation consolidé progresse de 13,7% à MAD 101,9 millions (contre MAD 89,7 millions en 2010), principalement en raison du recul de 16,8% des autres passifs courants et de 15,0% des dettes fournisseurs.

En 2012, le besoin en fonds de roulement affiche une régression de 11,58% sous l'effet de la baisse du niveau des stocks de 9,12% et l'appréciation des dettes fournisseurs de 33,9%.

III.4.1. Stocks

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des stocks sur la période 2010-2012:

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Marchandises	19 153	21 374	11,60%	20 597	-3,64%
Matières et fournitures consommables	5 100	5 453	6,90%	6 351	16,47%
Produits intermédiaires et produits résiduels	3 762	3 857	2,50%	246	-93,62%
Produits finis	4 043	1 946	-51,90%	2 528	29,91%
Dépréciation	-1 240	-760	-38,70%	-761	0,13%
Total Net	30 818	31 870	3,40%	28 962	-9,12%

Source : Maghreb Oxygène

Au 31 décembre 2011, les stocks de marchandises sont constitués de :

- Stock Soudage pour MAD 13,7 millions ;
- Stocks Fluide pour MAD 4,4 millions ;
- Stocks équipement médical pour MAD 3,1 millions.

En 2011, les stocks augmentent de 3,4% à MAD 31,8 millions (vs MAD 30,8 millions en 2010), essentiellement en raison de l'effet combiné des facteurs suivants :

- La hausse de 11,6% du stock de marchandises sous l'effet (i) du ralentissement des ventes de Maghreb Oxygène et (ii) du maintien des achats de produits destinés à la revente ou de produits fabriqués (gaz et électrodes) ;
- Le recul de 51,9% des stocks de produits finis suite à la baisse de la production de gaz par Maghreb Oxygène en 2011.

Les stocks au 31 décembre 2012 sont principalement constitués des stocks de marchandises :

- Stocks Soudage pour MAD 11,4 millions ;
- Stocks Fluide pour MAD 4,2 millions ;
- Stocks équipement médical pour MAD 2,9 millions ;
- Stock de gaz pour MAD 5,1 millions

En 2012, les stocks affichent une régression de 9,12% pour se situer à MAD 28,9 millions en raison de la chute du stock des produits intermédiaires et résiduels de MAD 3,8 millions en 2011 à MAD 0,2 millions en 2012.

III.4.2. Créances d'exploitation et autres comptes de régularisation

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des créances d'exploitation et autres comptes de régularisation sur la période 2010 – 2012 :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Clients et comptes rattachés	120 421	121 725	1,10%	127 229	4,52%
Autres créances et comptes de régularisation	8 997	7 628	-15,20%	7 426	-2,65%
Titres de placement (actions en bourse)	3 999	0	N/A	0	N/A
Total Net	133 418	129 353	-3,00%	134 655	4,10%

Source : Maghreb Oxygène

En 2011, les créances d'exploitation et autres comptes de régularisation reculent de 3,0% à MAD 129,4 millions (vs MAD 133,4 millions en 2010) suite à la vente des titres et valeurs de placement détenus par Maghreb Oxygène et qui s'établissaient à MAD 3,9 millions en 2010.

En 2012, le niveau des créances d'exploitation et autres comptes de régularisation augmente de 4,1%, passant de MAD 129,3 millions en 2011 à MAD 134,6 millions, sous l'effet de la hausse des créances clients et comptes

rattachés de 4,5%. Au cours de cette année, la part des créances échues, partiellement provisionnées totalisent MAD 25,1 millions.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du compte clients et comptes rattachés sur la période 2010 – 2012 :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Clients et comptes rattachés	143 455	143 821	0,30%	152 759	6,21%
Provisions pour créances douteuses	-23 034	-22 096	-4,07%	-25 530	15,54%
Total créances nettes	120 421	121 725	1,10%	127 229	4,52%

Source : Maghreb Oxygène

En 2011, les créances nettes s'élèvent à MAD 121,7 millions (vs MAD 120,4 millions en 2010), soit une hausse de 1,1% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est principalement liée au repli du poste « Provisions pour créances douteuses » qui s'établit à MAD 22,1 millions en 2011 contre MAD 23,0 millions en 2010.

En 2012, les créances nettes se sont établies à 127 229 KMAD en progression de 4,52% par rapport à 2011 (121 725 KMAD).

Le tableau suivant détaille l'évolution des autres créances et comptes de régularisation sur la période 2010 – 2012 :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes	1 096	639	-41,70%	936	46,48%
Avances au personnel	950	1 167	22,80%	1 076	-7,80%
Etat débiteur	3 847	4 089	6,30%	2 555	-37,52%
Débiteurs divers	0	971	N/A	162	-83,32%
Autres	0	0	N/A		N/A
Autres comptes de régularisation d'actifs	3 104	762	-75,50%	2 698	N/A
Total net	8 997	7 628	-15,20%	7 426	-2,65%

Source : Maghreb Oxygène

En 2011, les autres créances et comptes de régularisation atteignent MAD 7,6 millions, en baisse de 15,2% par rapport à 2010. Cette baisse est essentiellement liée à la régression du poste « Autres comptes de régularisation d'actifs » qui perd 75,5%.

Il faut noter par ailleurs que les fournisseurs débiteurs, avances et acomptes, les avances au personnel, les créances fiscales et les autres débiteurs ont une échéance à moins d'un an.

En 2012, les autres créances et comptes de régularisation régressent de 2,65% par rapport à 2011 pour s'établir à MAD 7,4 millions, et ce sous l'effet du recul du poste « Etat débiteur » de 37,7%.

III.4.3. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Le tableau suivant détaille l'évolution des dettes fournisseurs et autres passifs courants sur la période 2010 – 2012 :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Fournisseurs et comptes rattachés	33 355	28 342	-15,00%	37 969	33,97%
Dettes fiscales	29 517	23 562	-20,20%	26 315	11,68%
Dettes sociales	3 539	3 707	4,70%	3 751	1,19%
Consignation	1 856	1 100	-40,70%	1 100	0,00%
Autres	2 619	2 571	-1,80%	4 442	72,77%
Total	70 886	59 282	-16,40%	73 577	24,11%

Source : Maghreb Oxygène

En 2011, les dettes fournisseurs et autres passifs courants s'élevaient à MAD 59,3 millions contre MAD 70,9 millions en 2010, soit une baisse de 16,4% expliquée par la combinaison des facteurs suivants :

- Le recul de 15,0% du poste « Fournisseurs et comptes rattachés », en corrélation avec le ralentissement de l'activité de Maghreb Oxygène, notamment l'activité Gaz ;
- La diminution de 20,2% du poste « Dettes fiscales » due à la constatation de reprises de provisions sur la période ;
- La diminution de 40,7% du poste « Consignation » suite au ralentissement de l'activité Gaz de Maghreb Oxygène.

En 2012, les dettes fournisseurs et autres passifs courants augmentent de 24,11% passant de MAD 59,2 millions en 2011 à MAD 73,6 millions en 2012. Cette évolution s'explique par :

- L'augmentation du compte « fournisseurs et comptes rattachés » de 33,97% sous l'effet de la hausse du délai fournisseur. Cette mesure a été adoptée par la Société pour optimiser le niveau de trésorerie et réduire ainsi les concours bancaires ;
- L'augmentation de 11.68% des dettes fiscales.

III.5. Opérations avec les parties liées

Le tableau suivant détaille l'évolution des opérations avec les parties liées au niveau du bilan consolidé sur la période 2010 – 2012 :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Créances clients	1 027	10 092	N/A	32 257	N/A
Techno Gaz	429	608	41,70%	1754	N/A
Intral	-	-	-	19346	N/A
AFRIQUIA GAZ	248	-485	N/A	3639	N/A
AFRIQUIA Lubrifiants	0	5	N/A	17	N/A
Timlog	49	0	N/A	0	N/A
AFRIQUIA Logistique	0	10	N/A	0	-100,00%
AFRIQUIA SMDC	301	7 568	N/A	4 799	-36,59%
AFRIQUIA Réseau	0	-1	N/A	0	-100,00%
Sodegim	0	2 387	N/A	2 702	13,20%
Autres actifs non courants	23 340	23 340	0,00%	23 340	0,00%
Techno Soudure	2 000	2 000	0,00%	2 000	0,00%
Sodegim	21 340	21 340	0,00%	21 340	0,00%
Autres créances et comptes de régularisation	1 030	0	N/A	0	N/A
Tafraouti	0	0	N/A	0	N/A
Sodegim	1030	0	N/A	0	N/A
Fournisseurs	2 222	900	N/A	7 649	N/A
AFRIQUIA GAZ	0	286	N/A	2250	N/A
AKWA International INC	0	0	N/A	0	N/A
Timlog	1 693	788	-53,50%	3410	N/A
AFRIQUIA SMDC	248	792	N/A	1349	70,33%
Rezoroute	148	36	-75,70%	118	N/A
PROACTIS	54	-1 119	N/A	104	N/A
Petrodis	34	43	26,50%	86	100,00%
Settat Golf Management	46	75	63,00%	75	0,00%
AFRIQUIA Lubrifiants Maroc	0	0	N/A	258	N/A

Source : Maghreb Oxygène

La société considère comme parties liées :

- Les administrateurs et la direction générale ;
- Les sociétés mises en équivalence ;
- Les sociétés dans lesquelles les administrateurs du Groupe Maghreb Oxygène sont directement ou indirectement liés.

Le tableau suivant détaille l'évolution des opérations avec les parties liées au niveau du compte de résultat consolidé sur la période 2010 – 2012 :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Rémunérations des dirigeants	2 029	2 091	3,10%	2 151	2,87%
Salaires bruts	2 029	2 091	3,10%	2 151	2,87%
Primes	0	0	N/A	0	N/A
Coût des biens et services vendus	12 031	12 609	4,80%	22 156	75,72%
AFRIQUIA GAZ	4 608	5 307	15,20%	6 349	19,63%
Techno Soudure	6 093	5 573	-8,50%	5 570	-0,05%
SOPEGIM				8 451	
PROACTIS	0	0	N/A	0	N/A
AKWA International INC	0	0	N/A	0	N/A
AKWA Group	0	0	N/A	0	N/A
AFRIQUIA SMDC	1 330	1 729	30,00%	1 786	3,30%
Autres charges opérationnelles	18 557	16 898	-8,90%	17 395	2,94%
Timlog	7 682	7 093	-7,70%	7 799	9,95%
Petrodis	330	408	23,60%	428	4,90%
Tafraouti	2 356	2 088	-11,40%	1 805	-13,55%
PROACTIS	3 741	3 091	-17,40%	3 150	1,91%
AKWA Group	3 500	3 500	0,00%	3 500	0,00%
Settat Golf Management	258	144	-44,20%	144	0,00%
Rezoroute	474	412	-13,10%	345	-16,26%
AFRIQUIA Lubrifiants Maroc	216	162	-25,00%	224	38,27%
Produits	1 741	15 065	N/A	40 320	N/A
Techno Soudure	140	140	0,00%	140	0,00%
AFRIQUIA GAZ	-	2 230	N/A	3 273	46,77%
AFRIQUIA SMDC	-	8 278	N/A	9 477	14,48%
AFRIQUIA Lubrifiants Maroc	8	12	50,00%		-100,00%
Timlog	3	17	466,70%		-100,00%
INTRAL				21 062	
Techno Gaz	1590	2 339	47,10%	3 529	50,88%
SOGEDIM	0	2 049	N/A	2 839	38,56%

Source : Maghreb Oxygène

III.6. Trésorerie Nette

Le tableau suivant détaille l'évolution de la trésorerie nette sur la période 2010 – 2012 :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Emprunts auprès des établissements de crédit à plus d'un an	120 091	115 104	-4,20%	109 750	-4,65%
Emprunts auprès des établissements de crédit à moins d'un an	6 077	6 435	5,90%	6 729	4,57%
Concours bancaires courants	1 402	21 055	1401,80%	11 733	-44,27%
Emprunts et dettes financières	127 570	142 594	11,80%	128 212	-10,09%
Disponibilités	7 305	7 867	7,70%	4 736	-39,80%
Trésorerie Nette	-120 265	-134 727	-12,00%	-123 476	8,35%

Source : Maghreb Oxygène

En 2011, la trésorerie nette consolidée demeure déficitaire et se creuse de 12,0% pour s'établir à MAD -134,7 millions (contre MAD -120,3 millions en 2010) principalement en raison de l'augmentation de l'utilisation par Maghreb Oxygène de ses lignes bancaires à court terme.

En 2012, la trésorerie nette du groupe Maghreb Oxygène s'améliore de 8,35% par rapport à 2011, se situant ainsi à MAD -123,5 millions. Cette évolution résulte principalement de la baisse de 44,27% de la dette à court terme

Les comptes d'emprunts sont principalement constitués d'un emprunt obligataire de MAD 100 millions remboursable in fine sur 5 ans au taux nominal de 4,8% et d'un CMT au taux nominal de 5,69%.

III.7. Hors bilan : Engagements contractuels et autres passifs éventuels

III.7.1. Sûretés données

La sûreté a été donnée le 21 juillet 2005 à l'occasion d'un prêt bancaire pour un montant de MAD 50 millions. Il s'agit d'un investissement relatif au projet réalisé sur le site d'un sidérurgiste à Jorf Lasfar consistant en la construction d'une unité de production de gaz.

III.7.2. Engagements donnés

- Commandes fournisseurs émises et non encore honorées : l'engagement donné à fin 2012 s'élève à MAD 11,3 millions contre MAD 5,5 millions MAD en 2011;
- Locations immobilières : le montant global des loyers relatifs à des locations d'immeubles à durée indéterminée s'élève à MAD 2,5 millions en 2012 contre MAD 2,3 millions en 2011.
- Locations à longue durée (LDD) : au 31 décembre 2012, le montant des engagements lié à la LDD s'élève à MAD 5,9 millions (dont MAD 3,5 millions à moins d'un an) contre MAD 5,3 millions en 2011 (dont MAD 2,7 millions à moins d'un an). Ces contrats sont étalés sur une durée maximale de 36 mois.

III.7.3. Passifs éventuels

Les déclarations fiscales au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), de l'Impôt sur le Revenu (IR) ainsi que les déclarations sociales au titre de la CNSS des exercices clos le 31 décembre 2009, le 31 décembre 2010, le 21 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 ne sont pas encore prescrites et pourraient le cas échéant faire l'objet d'un contrôle par l'administration et donner lieu à des redressements éventuels.

III.8. Equilibre financier

Sur la période 2010 – 2012, l'équilibre financier consolidé se présente comme suit :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Financement permanent	361 919	349 672	-3,40%	343 560	-1,75%
- Actif immobilisé	268 746	263 228	-2,10%	266 099	1,09%
= Fonds de roulement (1)	93 173	86 444	-7,20%	77 461	-10,39%
Actif circulant	160 235	165 350	3,20%	164 664	-0,41%
- Passif circulant	70 887	59 283	-16,40%	73 477	23,94%
= Besoin en fonds de roulement (2)	89 348	106 067	18,70%	91 187	-14,03%
FR / BFR	1,0x	0,8x	-	0,8x	-
FR - BFR (1)-(2)	3 825	-19 623	N/A	-13 726	-30,05%
+ Emprunts auprès des établissements de crédit à moins d'un an	6 077	6 435	5,90%	6 729	4,57%
= Trésorerie fin d'exercice	9 902	-13 188	N/A	-6 997	-46,94%

Source : Maghreb Oxygène

Evolution de l'équilibre financier entre 2010 et 2011

En 2011, le fonds de roulement consolidé baisse de MAD 6,7 millions à MAD 86,4 millions (contre MAD 93,2 millions en 2010) en raison du recul de 3,4% du financement permanent à MAD 349,7 millions suite aux facteurs suivants :

- La diminution de 3,7% des capitaux propres consolidés sous l'effet de la baisse de 58,8% du résultat net en 2011
- L'amortissement du crédit à moyen terme conclu avec BMCE Bank ;

Par ailleurs, le BFR augmente de 18,7% en 2011 principalement en raison d'un accroissement de 3,4% des stocks et une baisse de 15% des dettes fournisseurs consolidées.

En 2011, la société présente une trésorerie nette négative s'établissant à MAD -13,2 millions (vs MAD 9,9 millions en 2010).

Evolution de l'équilibre financier entre 2011 et 2012

En 2012, l'effet conjugué de la baisse du financement permanent, résultat de la diminution de l'emprunt de financement, et la hausse de l'actif immobilisé engendre une baisse de 10,39% du fonds de roulement par rapport à 2011, se situant ainsi à MAD 77,5 millions.

Pendant la même période, le besoin en fonds de roulement affiche une baisse de 14,03% sous l'effet de la hausse des dettes fournisseurs.

Cette baisse engendre une amélioration de 30,05% du niveau de trésorerie entre 2011 et 2012, toutefois, celle-ci demeure négative.

III.9. Analyse de la solvabilité

Sur la période 2010 – 2012, les ratios de solvabilité du groupe consolidé se présentent comme suit :

	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Dettes long terme/ Financements permanents	33,20%	32,90%	-0,3pts	31,94%	-1,0 pts
Charges d'intérêt / EBE	13,30%	25,50%	12,2pts	29,16%	3,7 pts

Source : Maghreb Oxygène

Le ratio « Charges d'intérêt/EBE » s'élève en moyenne sur la période 2010-2012 à 22,7%, pour s'établir à 29,2% en 2012. En 2012, ce dernier augmente de 3,7 points par rapport à 2011, principalement en raison de la baisse de l'EBE sur la période.

En 2012, les dettes long termes représentent 31,94% du total du financement permanent du groupe, un ratio en baisse de -1,0 points par rapport à l'année précédente.

Au cours de la même année, 29,16% de l'excédent brut d'exploitation du groupe Maghreb Oxygène est consacré au couvrent des charges d'intérêt.

III.10. Analyse de la liquidité

Les ratios de liquidité du groupe consolidé sur la période 2010 – 2012 se présentent comme suit :

	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Liquidité générale	218,90%	199,60%	-19,3pts	184,25%	-15,3pts
<i>(Actifs courants / Passifs courants)</i>					
Liquidité réduite	179,60%	162,90%	-16,7pts	152,75%	-10,1pts
<i>((Actifs courants - stocks)/ Passifs courants)</i>					
Liquidité instantanée	14,40%	9,10%	-5,3pts	5,15%	-3,9pts
<i>((TVP + Trésorerie Actif)/Passifs courants)</i>					

Source : Maghreb Oxygène

En 2011, le niveau de liquidité générale baisse de 19,3 points pour s'établir à 199,6% (vs 218,9% en 2010). Cette évolution s'explique essentiellement par une augmentation importante des actifs courants sous l'effet d'un accroissement des stocks et un recul des dettes fournisseurs du Groupe consolidé.

Le ratio de liquidité immédiate de la Société s'élève en moyenne sur la période 2010-2012 à 9,6% pour s'établir à 5,2% à fin 2012 (vs 9,1% en 2011 et 14,4% en 2010).

En 2012, le niveau de liquidité générale régresse de 15,3 points, passant de 199,6% en 2011 à 184,25%, principalement en raison de la baisse du niveau des stocks de 9,12%.

Le ratio de liquidité instantanée affiche une chute de 3,9 points entre 2011 et 2012, s'expliquant par la baisse de la trésorerie actif et de l'équivalent de trésorerie pendant cette période.

III.11. Analyse de la rentabilité

Les ratios de rentabilité du groupe consolidé sur la période 2010 – 2012 se présentent comme suit :

	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
ROE ²⁸	8,20%	3,50%	-4,7pts	3,76%	0,3pts
ROA ²⁹	3,90%	1,60%	-2,3pts	1,75%	0,1pts

Source : Maghreb Oxygène

Entre 2011 et 2012, le taux de ROE du Groupe consolidé s’améliore de 0,3 points pour s’établir à 3,76% en 2012 (vs. 3,5% en 2011). Cette évolution s’explique par la hausse du résultat net de l’exercice 2012. Néanmoins, le niveau du ROE demeure faible par rapport à 2010.

Le niveau du ROA suit la même tendance haussière et affiche une amélioration de 0,1 point entre 2011 et 2012.

²⁸ Return on Equity : Résultat net / Capitaux propres. Return on Assets : Résultat net / Total actif.

²⁹ . Return on Assets : Résultat net / Total actif.

IV. Analyse du tableau de flux de trésorerie – Comptes consolidés

Le tableau des flux de trésorerie consolidé relatif aux exercices 2010, 2011 et 2012 se présente comme suit :

En K MAD	2010	2011	Var. 11/10	2012	Var. 12/11
Résultat net consolidé	17 046	7 021	-58,80%	7 620	8,53%
Charges sans effets sur la trésorerie	18 577	21 661	16,60%	20 706	-4,41%
Produits sans effets sur la trésorerie	-1 263	-2 170	71,80%	-3 673	69,26%
Plus ou moins-value de cession des immobilisations	-59	-180	N/A	-2 288	N/A
Résultats nets des sociétés mises en équivalence, nets des dividendes reçus	-483	438	N/A	-2 737	N/A
Marge brute d'autofinancement	33 819	26 770	-20,80%	19 628	-26,68%
Variations des actifs et passifs d'exploitation	-36 416	-13 596	-62,70%	17 436	N/A
Flux liés à l'exploitation	-2 598	13 174	N/A	37 064	N/A
Cessions d'immobilisations corporelles	99	180	81,80%	3 205	N/A
Investissements en immobilisations corporelles	-12 059	-13 965	15,80%	-22 359	60,11%
Acquisition de titres de participation	-9 538	-3 500	-63,30%		-100,00%
Flux liés aux investissements	-21 498	-17 285	19,60%	-19 154	10,81%
Dividendes versés					
aux actionnaires de Maghreb Oxygène	-13 000	-14 625	12,50%	-5 687	-61,11%
Remboursement des dettes de financement	55 555	-5 555	N/A	-5 555	0,00%
Souscription d'emprunt	100 000	-	N/A	-	N/A
Variation des autres actifs et passifs financiers	-83	5 200	N/A	-477	N/A
Flux des opérations financières	31 362	-14 980	N/A	-11 719	-21,77%
Augmentation (diminution) de la trésorerie	7 266	-19 091	N/A	6 191	N/A
Trésorerie au début de l'exercice	-1 363	5 903	N/A	-13 188	N/A
Trésorerie à la fin de l'exercice	5 903	-13 188	N/A	-6 997	-46,94%

Source : Maghreb Oxygène

Les charges et produits sans effet sur la trésorerie sont essentiellement composés :

- Des dotations aux amortissements des immobilisations pour respectivement MAD 20,7 millions au 31 décembre 2012 et MAD 20,9 millions en 2011;
- Des retenues de consignation pour respectivement MAD 1,1 million en 2012 et MAD 1,1 millions en 2011.

Flux net de trésorerie généré par l'activité :

En 2011, le flux net de trésorerie lié à l'exploitation s'élève à MAD 13,2 millions et demeure à un niveau faible par rapport à 2009 en raison du repli du résultat net consolidé de 58,8% en 2011.

En 2012, les flux de trésorerie générés par l'activité exploitation s'élèvent à MAD 37,1 millions, contre MAD 13,1 millions. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation des dettes fournisseurs.

Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement :

En 2011, les flux liés aux investissements s'élèvent à MAD -17,3 millions et trouvent leur origine dans :

- L'acquisition d'immobilisations corporelles qui correspondent à un investissement récurrent en pièces de rechange, stockage, emballages et accessoires d'un montant de MAD 14,0 millions en 2011 ;
- L'acquisition de titres de participation correspondant à la libération de la dernière tranche de capital de SODEGIM pour un montant de MAD 3,5 millions.

Les flux de trésorerie liés à l'investissement progressent s'établissent à -19,4 MDh en 2012 et concerne principalement à l'acquisition de citernes au cours de l'année 2012.

Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement :

En 2011, le flux net lié aux opérations de financement s'établissent à MAD -14,9 millions (contre MAD 31,4 millions en 2010) et comprend le remboursement du crédit moyen terme de Maghreb Oxygène conclu avec BMCE Bank.

En 2012, les flux des opérations financières régressent de 21.77% par rapport à l'année précédente, sous l'effet d'une baisse des dividendes distribués en 2012 (en comparaison avec 2011).

PARTIE VI. PERSPECTIVES

AVERTISSEMENT

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain et peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de Maghreb Oxygène.

I. Orientations stratégiques de Maghreb Oxygène

I.1. Perspectives de développement des secteurs clients

L'évolution future du marché des gaz industriels et médicaux et activités connexes est tirée par plusieurs facteurs de développement tant dans le secteur industriel que celui de la santé, sans oublier les projets d'infrastructures, fortement consommateurs des gaz industriels et de matériel de soudure.

I.1.1. Développement industriel du pays

La croissance du PIB et des investissements industriels est corrélée à la consommation des gaz industriels ainsi que le développement des unités « on-site ».

Les investissements prévus dans les différentes branches de l'industrie devraient se traduire par une hausse sensible de la consommation des gaz industriels dans les secteurs clients (chimie, métallurgie, etc.).

Le Pacte National pour l'Emergence Industrielle affiche un objectif de MAD 50 milliards d'investissements privés sur la période 2009 – 2015 et une augmentation du PIB industriel de MAD 50 milliards sur la même période³⁰.

A noter que la majorité des Métiers Mondiaux du Maroc³¹ sont des secteurs consommateurs de gaz industriels (automobile, électronique, agro-industrie, aéronautique et spatial, etc.).

Malgré le contexte de la crise économique mondiale induite par la crise financière de 2008, le Maroc continue à soutenir l'ensemble de ses plans de développement, notamment le plan Maroc vert, le plan Halieutis, les chantiers d'infrastructure, le plan solaire et le tourisme.

La croissance prévisionnelle des PIB des différents secteurs devrait se traduire par une augmentation de la demande adressée aux fabricants de gaz industriels et médicaux après une année 2011 marquée par un attentisme passager.

³⁰ Pacte National Pour l'Emergence Industrielle 2009 – 2015

³¹ Les Métiers Mondiaux du Maroc sont les filières dont le Maroc dispose d'avantages compétitifs (*Offshoring*, automobile, aéronautique, électronique, agroalimentaire, textile et cuir).

1.1.2. Développement du secteur de la santé au Maroc

Le secteur de la santé au Maroc connaît un essor considérable grâce aux multiples chantiers et projets de construction d'établissements hospitaliers à travers le Royaume. A titre d'exemple, nous citerons :

- L'achèvement du CHU d'Oujda ;
- Le lancement futur des chantiers de construction des CHU de Tanger et d'Agadir ;
- Les projets de construction ou d'agrandissement des centres hospitaliers provinciaux d'El Jadida, Témara, Khénifra, Larache, Taza, Salé et Kénitra ;
- La construction de l'hôpital Cheikh Khalifa à Casablanca ;
- La réalisation de plusieurs centres hospitaliers locaux à Saïdia, Laâyoune orientale, Bouizakane, Souk Sebti-Beni Mellal, Ben Guérir, Targuist, etc. ;

Cette nouvelle dynamique aura une répercussion positive sur le marché des gaz médicaux et celui des installations de systèmes de distribution des fluides médicaux, mais aussi sur le marché des équipements médicaux.

Par ailleurs, la politique gouvernementale visant à (i) favoriser l'accès aux soins aux différentes classes sociales par la mise en place de l'assistance médicale gratuite et (ii) la création récente de la commission consultative du médicament et des produits de la santé a permis à Maghreb oxygène d'y prendre part par le biais de l'Association Marocaine des Gaz Industriels et Médicaux³².

1.2. Politique de développement de Maghreb Oxygène

La politique de développement de Maghreb Oxygène s'articule autour des axes suivants :

- Le développement des métiers en synergie avec les gaz industriels et médicaux, tel le matériel et le consommable de soudage d'une part et le matériel et le consommable à usage médical d'autre part ;
- La poursuite de la recherche d'opportunités de production de gaz « on-site ». Aujourd'hui, grâce à une expérience pilote à Jorf Lasfar, Maghreb Oxygène est leader sur ce marché et compte asseoir son leadership grâce au recrutement de nouveaux clients comme a été le cas notamment pour l'unité « on-site » installée chez Maghreb Steel à Chellalate.

Le développement des unités « on-site » sera mené via la filiale SODEGIM. Cette dernière permettra à Maghreb Oxygène de renforcer la sécurisation des livraisons à ses clients en cas d'arrêt momentané (dû à la survenance d'un cas de force majeure) de l'activité d'un de ses propres sites de production ;

- La recherche permanente de partenaires technico-commerciaux pour le transfert de savoir-faire en matière d'applications de gaz industriels, domaine nécessitant une technologie de pointe susceptible de toucher de nouveaux clients et d'augmenter les ventes de gaz industriels ;
- L'accompagnement du secteur de la santé pour profiter pleinement de sa croissance ;

³² Les gaz médicaux sont désormais considérés comme des médicaments au titre de la loi 17-04 portant code du Médicament et de la Pharmacie.

- Le perfectionnement continu des forces de vente grâce à des formations ciblées.
- L'optimisation continue de la *supply chain*³³ par la mise en place de stations de conditionnement, la gestion des stocks, la gestion de l'approvisionnement, etc.

Cependant, le secteur des gaz industriels au Maroc se caractérise actuellement par l'apparition de plusieurs opérateurs de taille réduite, induisant une concurrence accrue au sein du secteur ainsi qu'une baisse généralisée des prix de vente. Dans ce contexte, Maghreb Oxygène envisage d'entamer un plan de restructuration et de réduction de charges lui permettant d'être plus compétitive et faire face aux nouveaux entrants.

1.3. Objectifs de résultats

Le résultat net social de Maghreb Oxygène estimé à fin 2013 devrait s'élever à 7,5 MDh.

³³ Chaîne logistique

PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUE

I. Risque réglementaire

La production et la distribution de gaz industriels est régie principalement par des textes qui remontent à 1914 (Dahir du 25.8.1914 – Réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux) et 1955 (Dahir du 12.1.1955 – Réglementation sur les appareils à pression de gaz). Ainsi, le processus de production de gaz industriels ne fait l'objet d'aucune réglementation précise que ce soit au niveau de la composition ou de la pureté des gaz (médicaux et industriels) manufacturés et distribués, ou encore au niveau des matériels distribués (médicaux ou de soudage).

L'absence réglementation régissant le processus de fabrication, liée à l'ancienneté des textes juridiques ci-dessus, a favorisé l'émergence d'acteurs de taille modeste qui optent pour des techniques de fabrication moins coûteuses et ce, au détriment de la sécurité. Cependant, dans ce contexte, Maghreb Oxygène maintient son positionnement aux avant-postes sur le marché.

Dans le cadre d'une harmonisation générale de l'environnement juridique marocain avec celui des pays européens, l'apparition de nouveaux textes de lois plus contraignants et assurant une meilleure protection du consommateur et de l'environnement est fort probable au cours des prochaines années.

Dans ce contexte, l'Association Marocaine des Gaz Industriels et Médicaux (AMGIM), qui regroupe les principaux acteurs du secteur, contribue à la réflexion stratégique pour la normalisation et réglementation du cadre législatif des fluides et des fluides médicaux en particulier et travaille sur la conception et la normalisation des bonnes pratiques en matière de production.

L'apparition d'une réglementation plus stricte conduirait vraisemblablement à une sélectivité de la concurrence et donnerait l'occasion aux producteurs les mieux préparés, de conserver, voire d'accroître leur part de marché. Considérés désormais comme des médicaments, le secteur des gaz industriels est régi par la loi n°17-04 portant code du médicament et de la pharmacie. La promulgation des décrets d'application est un signe précurseur du durcissement de la réglementation.

Maghreb Oxygène anticipe cette évolution inéluctable de l'environnement réglementaire et se réfère aux normes de fabrication en vigueur dans la plupart des pays européens. Par ailleurs, la certification ISO 9002 des sites de production de Had Soualem et Berrechid ainsi que la certification de son processus de production s'inscrivent dans cette même logique.

II. Risque lie à l'évolution du marché

Les champs d'application des gaz étant très vastes, touchant tous les secteurs d'activité, l'évolution du secteur est intimement liée à celle de l'économie du pays en général.

Malgré l'existence d'un risque de marché réel sur chaque segment, puisque l'utilisation pour un débouché particulier de tel ou tel gaz peut fluctuer de façon imprévisible en raison de l'apparition d'un produit de substitution ou de la promulgation d'un texte réglementaire, le risque de disparition de tel ou tel débouché est largement compensé par la dynamique propre du secteur, qui contribue à créer régulièrement de nouvelles utilisations des différents gaz industriels.

Dans l'absolu, la consommation globale des gaz, toutes applications confondues, évolue, à périmètre égal, au moins au rythme du développement économique du pays.

Compte tenu de la large palette des gaz produits et commercialisés par Maghreb Oxygène, le principal enjeu pour la société est d'être en mesure de proposer de nouvelles applications au fur et à mesure de l'obsolescence des plus traditionnelles.

III. Risque concurrentiel

En général, une entreprise peut être menacée par l'apparition d'un nouveau concurrent organisé et de taille importante et/ou par la perte de parts de marché en raison d'un désavantage concurrentiel au niveau des prix ou de la qualité.

S'agissant de l'apparition d'un nouvel entrant sur le marché, Maghreb Oxygène demeure protégée en raison de l'importance de l'investissement de départ, de son positionnement historique sur le marché et, enfin, du fait de l'importance de son réseau de distribution couvrant la quasi-totalité du territoire marocain.

Maghreb Oxygène est par ailleurs exposée au risque d'importation de produits concurrents. Cependant, la réglementation en matière d'homologation des contenants par le Ministère de l'Energie et des Mines constitue une barrière supplémentaire. En effet, avant chaque importation, l'opérateur se doit d'homologuer tout contenant devant servir à la distribution du gaz importé.

Concernant la forte pression pouvant exister sur les prix, il n'est pas rare que celle-ci soit opérée par les concurrents de taille plus réduite, négligeant de ce fait la qualité des produits. Maghreb Oxygène, en se basant sur des normes internationales de fabrication, parvient à recruter les clients les plus importants, qui sont très exigeants sur la qualité de leurs produits et donc de leurs approvisionnements.

Par ailleurs, Maghreb Oxygène maintient également un effort permanent d'investissement, de réduction de coûts et d'amélioration de la qualité afin d'entretenir et d'améliorer la compétitivité de ses prestations.

Actuellement, Maghreb Oxygène fait face à une concurrence exacerbée au sein du secteur des gaz industriels. Cette dernière se caractérise par l'apparition de plusieurs opérateurs de taille réduite, induisant une baisse généralisée des prix de vente. Dans ce contexte, Maghreb Oxygène envisage d'entamer un plan de restructuration et de réduction de charges lui permettant de réduire ses prix de vente et être plus compétitive face aux nouveaux entrants.

IV. Risque Industriel

Le risque lié à l'outil de production comporte deux principaux risques :

Un risque technologique qui consiste à voir l'outil industriel de la société devenir obsolète sur le plan des techniques ou des procédés. Maghreb Oxygène dispose d'installations modernes et récentes, bénéficiant d'un service après-vente assuré par plusieurs prestataires internationaux, dont l'un des leaders mondiaux, le groupe allemand Linde.

Un risque d'accidents qui fait l'objet d'une attention toute particulière. Maghreb Oxygène suit des procédures très strictes qui passent par une formation appropriée et une sensibilisation régulière du personnel, des revendeurs, ainsi que des clients. La société a développé un degré d'exigences en termes de sécurité très élevé. Maghreb Oxygène n'a eu à déplorer aucun accident majeur au cours de ces dix dernières années. Enfin, ce risque d'accidents est correctement couvert par les différentes polices d'assurance souscrites par la société, et qui n'ont jamais été mises à contribution.

V. Risque de change

Le Groupe Maghreb Oxygène est faiblement exposé aux fluctuations de taux de change dans la mesure où pour tous les achats de devises les cours de change sont initialement figés avec les banques.

La société n'a pas recours à des ventes à l'export. Elle ne dispose donc pas de créances en devises.

VI. Risque de liquidité

Maghreb Oxygène estime que les flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles, sa trésorerie, ainsi que les fonds disponibles via les lignes de crédit, seront suffisants pour couvrir les dépenses et investissements

nécessaires à son exploitation, le service de sa dette, la distribution de dividende et les opérations de croissance externe en cours au 31 décembre 2012.

PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS, LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

I. Faits exceptionnels

Il n'existe pas de faits exceptionnels susceptibles d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société Maghreb Oxygène.

II. Litiges et affaires contentieuses

Selon Maghreb Oxygène, le montant global des créances litigieuses au 31 décembre 2012 s'élève à MAD 15 734 104. Ce montant est entièrement provisionné.

PARTIE IX. ANNEXES

I. Données comptables et financières sociales de Maghreb Oxygène

I.1. Indication des méthodes d'évaluation appliquées par l'entreprise – comptes sociaux

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE		
	<i>Ne sont reprises ci-dessous que les méthodes propres à la Société</i>	
I	ACTIF IMMOBILISE	
A	EVALUATION DE L'ENTREPRISE	
1	Immobilisations en non-valeurs	Valeur d'entrée
2	Immobilisations incorporelles	Valeur d'entrée
3	Immobilisations corporelles	Valeur d'entrée
4	Immobilisations financières	Valeur nominale
B	CORRECTIONS DE VALEUR	
1	Méthodes d'amortissements	Linéaire (constant)
2	Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	
3	Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	Actualisation du cours fin exercice
II	ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	
A	EVALUATION A L'ENTREE	
1	Stocks	Coût moyen pondéré
2	Créances	Valeur d'entrée
3	Titres et Valeurs de Placement	Montant nominal
B	CORRECTIONS DE VALEUR	
1	Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	
2	Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	
III	FINANCEMENT PERMANENT	
1	Méthodes de réévaluation	
2	Méthodes d'évaluation des provisions réglementées	
3	Dettes de financement permanent	Valeur d'entrée
4	Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges	
5	Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	Actualisation du cours fin exercice
I	PASSIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	
V		
1	Dettes du passif circulant	Coût d'achat
2	Méthodes d'évaluation des autres provisions durables pour risques et charges	
3	Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	Conversion des dettes en devises étrangères au cours du jour de clôture
V	TRESORERIE	
1	Trésorerie - Actif	
2	Trésorerie - Passif	
3	Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	

I.2. Bilans sociaux des trois derniers exercices

I.2.1. Bilan de l'exercice 2010

ACTIF	Exercice			Exercice Précédent
	Brut	Amortissement & Provision	Net	Net
IMMOBILISATION EN NON VALEUR (A)	11 426 518,54	10 372 101,99	1 054 416,55	1 031 822,92
Frais Préliminaires	620 447,00	620 447,00		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	10 481 071,54	9 426 654,99	1 054 416,55	1 031 822,92
Primes de Remboursement des Obligations	325 000,00	325 000,00		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	151 372,08	151 372,08		
Immobilisations en recherche & développement				
Brevets, Marques, Droits & Valeurs assimilées	151 372,08	151 372,08		
Fonds Commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	524 224 883,35	345 716 779,82	178 508 103,53	184 213 243,20
Terrains	9 752 765,86		9 752 765,86	8 773 778,50
Constructions	34 741 375,89	20 753 137,52	13 988 238,37	15 427 467,80
Installations techniques, matériel et outillage	336 852 225,71	228 342 430,85	108 509 794,86	112 408 082,07
Matériel de Transport	18 656 930,00	17 844 751,38	812 178,62	1 096 584,63
Mobilier, Matériel de Bureau et aménagements	16 206 100,78	13 555 844,39	2 650 256,39	3 278 764,60
Autres Immobilisations corporelles	107 626 598,14	65 220 615,68	42 405 982,46	43 228 565,60
Immobilisations Corporelles en Cours	388 886,97		388 886,97	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	43 541 959,11	110 000,00	43 431 959,11	12 589 151,29
Prêts immobilisés	21 340 307,82		21 340 307,82	
Autres créances financières	1 388 051,29		1 388 051,29	1 388 051,29
Titres de Participation	20 813 600,00	110 000,00	20 703 600,00	11 201 100,00
Autres titres immobilisés				
ECART DE CONVERSION - ACTIF (E)				
Diminution de créances immobilisées				
Augmentation des dettes financières				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	579 344 733,08	356 350 253,89	222 994 479,19	197 834 217,41
STOCKS(F)	35 035 375,34	1 239 866,13	33 795 509,21	28 151 229,18
Marchandises	19 153 042,70	1 239 866,13	17 913 176,57	17 324 693,78
Matières et fournitures consommables	8 078 296,81		8 078 296,81	7 604 767,08
Produits en cours	3 760 234,61		3 760 234,61	
Produits intermédiaires et produits résiduels				94 457,80
Produits Finis	4 043 801,22		4 043 801,22	3 127 310,52
CRÉANCES DE L' ACTIF CIRCULANT(G)	154 039 574,48	23 034 090,90	131 005 483,58	150 816 047,26
Fournis. débiteurs, avances et acomptes	1 096 709,23		1 096 709,23	1 011 151,02
Clients et comptes rattachés	144 712 068,32	23 034 090,90	121 677 977,42	121 787 633,55
Personnel	950 726,84		950 726,84	1 387 558,77
Etat	3 847 782,19		3 847 782,19	4 358 215,35
Comptes d'associés				19 912 944,00
Autres Débiteurs	2 314 598,13		2 314 598,13	2 000 000,00
Comptes de régularisation Actif	1 117 689,77		1 117 689,77	358 544,57
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	3 999 290,43		3 999 290,43	7 028 850,00
ECART DE CONVERSION - ACTIF (I)	34 115,71		34 115,71	40 945,40
Eléments circulants	34 115,71		34 115,71	40 945,40
TOTAL II (F+G+H+I)	193 108 355,96	24 273 957,03	168 834 398,93	186 037 071,84
TRESORERIE - ACTIF				
Chèques et valeurs à encaisser				
Banque, T.G et C.C.P	7 173 176,40		7 173 176,40	8 000 340,26
Caisse, Régies d' avances et accreditifs	131 834,12		131 834,12	131 834,12
TOTAL III	7 305 010,52		7 305 010,52	8 132 174,38
TOTAL GENERAL I + II + III	779 758 099,56	380 624 210,92	399 133 888,64	392 003 463,63

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou personnel (1)	81 250 000,00	81 250 000,00
moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	40 990 021,11	40 990 021,11
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	7 269 535,05	6 401 478,00
Autres Réserves.	29 105 500,00	29 105 500,00
Report à nouveau(2)	4 160 510,83	667 426,79
Résultats nets en instance d' affectation(2)		
Résultat net de l'exercice(2)	18 044 721,37	17 361 141,09
Total des capitaux propres(A)	180 820 288,36	175 775 566,99
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES(B)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENTS (C)	149 022 038,77	103 314 627,91
Comptes d'associés		
Autres Dettes de Financement.	25 000 000,38	30 555 555,94
Consignations	24 022 038,39	22 759 071,97
Emprunts obligataires	100 000 000,00	50 000 000,00
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUE ET CHARGES (D)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
ECART DE CONVERSION - PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	329 842 327,13	279 090 194,90
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	67 840 943,72	103 357 149,33
Fournisseurs et comptes rattachés	32 157 495,75	38 270 981,55
Clients créditeurs, avances et acomptes.	288 958,26	288 958,26
Personnel	1 759 674,28	2 125 161,75
Organismes sociaux.	1 779 360,20	1 280 117,01
Etat.	29 516 811,99	30 211 029,30
Comptes d'associés	249,00	15 822,00
Autres Créanciers	59 291,72	30 000 000,00
Comptes de régularisation - Passif	2 279 102,52	1 165 079,46
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	34 115,71	39 935,00
ECART DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)	14 328,60	22 226,00
TOTALII(F+ G+H)	67 889 388,03	103 419 310,33
TRESORERIE PASSIF		
Crédits d'escompte.		
Crédit de Trésorerie.	1 402 173,48	9 493 958,40
Banques de régularisation.		
TOTALIII	1 402 173,48	9 493 958,40
TOTAL GENERALI + II + III	399 133 888,64	392 003 463,63

1.2.2. Bilan de l'exercice 2011

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PREC.
	BRUT	AMORTIS. ET PROVIS.	NET	NET
IMMOBILISATION EN NON VALEUR (a)	11 426 518,54	10 731 210,13	695 308,41	1 054 416,55
Frais préliminaires	620 447,00	620 447,00		-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	10 481 071,54	9 785 763,13	695 308,41	1 054 416,55
Primes de remboursement des obligations	325 000,00	325 000,00		-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (b)	2 515 172,08	151 372,08	2 363 800,00	-
Immobilisations en recherche et développement				-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	151 372,08	151 372,08		-
Fonds commercial				-
Autres immobilisations incorporelles	2 363 800,00		2 363 800,00	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (c)	537 086 991,79	362 600 389,95	174 486 601,84	178 508 103,53
Terrains	9 752 765,86		9 752 765,86	9 752 765,86
Constructions	35 632 131,80	22 278 694,39	13 353 437,41	13 988 238,37
Installations techniques, matériel et outillage	455 309 478,11	309 072 166,32	146 237 311,79	108 509 794,86
Matériel de transport	17 997 208,64	17 049 534,21	947 674,43	812 178,62
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	16 072 220,78	13 998 540,78	2 073 680,00	2 650 256,39
Autres immobilisations corporelles	212 080,00	201 454,25	10 625,75	42 405 982,46
Immobilisations corporelles en cours	2 111 106,60		2 111 106,60	388 886,97
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (d)	49 041 959,11	111 000,00	48 930 959,11	43 431 959,11
Prêts immobilisés	23 340 307,82		23 340 307,82	21 340 307,82
Autres créances financières	1 388 051,29		1 388 051,29	1 388 051,29
Titres de participation	24 313 600,00	111 000,00	24 202 600,00	20 703 600,00
Autres titres immobilisés				-
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (e)				-
Diminution des créances immobilisées				-
Augmentation des dettes de finance				-
TOTALI (a+b+c+d+e)	600 070 641,52	373 593 972,16	226 476 669,36	222 994 479,19
STOCKS (f)	35 608 912,52	760 992,26	34 847 920,26	33 795 509,21
Marchandises	22 923 985,83	760 992,26	22 162 993,57	17 913 176,57
Matières et fournitures consommables	10 584 627,69		10 584 627,69	8 078 296,81
Produits en cours	151 563,05		151 563,05	3 760 234,61
Produits interm. et produits resid.				-
Produits finis	1 948 735,95		1 948 735,95	4 043 801,22
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (g)	151 822 232,01	22 096 187,62	129 726 044,39	131 005 483,58
Fournis. débiteurs, avances et acomptes	638 700,00		638 700,00	1 096 709,23
Clients et comptes rattachés	144 770 641,77	22 096 187,62	122 674 454,15	121 677 977,42
Personnel	1 166 994,91		1 166 994,91	950 726,84
Etat	4 089 140,76		4 089 140,76	3 847 782,19
Comptes d'associés				-
Autres débiteurs	971 378,82		971 378,82	2 314 598,13
Compte de régularisation actif	185 375,75		185 375,75	1 117 689,77
TITRES ET VALEUR DE PLACEMENT (h)				3 999 290,43
ECART DE CONVERSION - ACTIF (i)	20 108,27		20 108,27	34 115,71
(Eléments circulants)				
TOTALII (f+g+h+i)	187 451 252,80	22 857 179,88	164 594 072,92	168 834 398,93
TRESORERIE - ACTIF	7 866 757,20		7 866 757,20	7 305 010,52
Chèques et valeurs à encaisser	6 416 581,67		6 416 581,67	-
Banques, T.G & CP	1 318 341,41		1 318 341,41	7 173 176,40
Caisses, régies d'avances et accreditifs	131 834,12		131 834,12	131 834,12
TOTALIII	7 866 757,20		7 866 757,20	7 305 010,52
TOTAL GENERALII+III	795 388 651,52	396 451 152,04	398 937 499,48	399 133 888,64

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou personnel (1)	81 250 000,00	81 250 000,00

moins: Actionnaires, capital souscrit non appelé dont vers..		-
Prime d'émission, de fusion, d'apport	40 990 021,11	40 990 021,11
Ecart de réévaluation		-
Reserve légale	8 125 000,00	7 269 535,05
Autres réserves	29 105 500,00	29 105 500,00
Report à nouveau (2)	6 724 767,25	4 160 510,83
Résultat net en instance d'affectation (2)		-
Résultat net de l'exercice (2)	9 117 593,39	18 044 721,37
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (a)	175 312 881,75	180 820 288,36
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (b)		-
Subventions d'investissement		-
Provisions règlementées		-
DETTES DE FINANCEMENT (c)	144 307 521,29	149 022 038,77
Emprunts obligataires	100 000 000,00	100 000 000,00
Autres dettes de financement	19 444 444,82	25 000 000,38
Autres dettes de financement : (Consignations)	24 863 076,47	24 022 038,39
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (d)		-
Provisions pour charges		-
Provisions pour risques		-
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (e)		-
Augmentation des créances immobilisées		-
Diminution des dettes de financement		-
TOTALI(a+b+c+d+e)	319 620 403,04	329 842 327,13
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (f)	58 185 842,68	67 840 943,72
Fournisseurs et comptes rattachés	28 343 433,51	32 157 495,75
Clients créditeurs, avances et acomptes	288 958,26	288 958,26
Personnel	1 780 792,77	1 759 674,28
Organismes sociaux	1 926 452,04	1 779 360,20
Etat	23 562 175,06	29 516 811,99
Comptes d'associés		249,00
Autres créances	59 861,14	59 291,72
Comptes de régularisation - passif	2 224 169,90	2 279 102,52
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (g)	20 108,27	34 115,71
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (h)(Eléments circulants)	55 755,36	14 328,60
TOTALII(f+g+h)	58 261 706,31	67 889 388,03
TRESORERIE PASSIF	21 055 390,13	1 402 173,48
Crédits d'escompte		-
Crédit de trésorerie	10 000 000,00	
Banques (soldes créditeurs)	11 055 390,13	1 402 173,48
TOTALIII	21 055 390,13	1 402 173,48
TOTAL I+II+III	398 937 499,48	399 133 888,64

1.2.3. Bilan de l'exercice 2012

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
	BRUT	Amortissements et Provisions	NET	Net
IMMOBILISATION EN NON VALEUR (a)	11 426 518,54	11 090 318,25	336 200,29	695 308,41
Frais préliminaires	620 447,00	620 447,00		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	10 481 071,54	10 144 871,25	336 200,29	695 308,41
Primes de remboursement des obligations	325 000,00	325 000,00		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (b)	2 515 172,08	151 372,08	2 363 800,00	2 363 800,00
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	151 372,08	151 372,08		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 363 800,00		2 363 800,00	2 363 800,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (c)	558 283 077,12	380 834 235,59	177 448 841,53	174 486 601,84
Terrains	9 752 765,86		9 752 765,86	9 752 765,86
Constructions	38 798 496,80	23 815 803,61	14 982 693,19	13 353 437,41
Installations techniques, matériel et outillage	473 627 606,70	324 905 039,84	148 722 566,86	146 237 311,79
Matériel de transport	18 224 783,93	17 431 732,75	793 051,18	947 674,43
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	16 200 755,78	14 469 579,39	1 731 176,39	2 073 680,00
Autres immobilisations corporelles	212 080,00	212 080,00		10 625,75
Immobilisations corporelles en cours	1 466 588,05		1 466 588,05	2 111 106,60
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (d)	48 942 054,11	111 000,00	48 831 054,11	48 930 959,11
Prêts immobilisés	23 240 402,82		23 240 402,82	23 340 307,82
Autres créances financières	1 388 051,29		1 388 051,29	1 388 051,29
Titres de participation	24 313 600,00	111 000,00	24 202 600,00	24 202 600,00
Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (e)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes de finance				
TOTALI (a+b+c+d+e)	621 166 821,85	392 186 925,92	228 979 895,93	226 476 669,36
STOCKS (f)	32 700 495,91	760 992,26	31 939 503,65	34 847 920,26
Marchandises	20 597 374,00	760 992,26	19 836 381,74	22 162 993,57
Matières et fournitures consommables	9 329 267,03		9 329 267,03	10 584 627,69
Produits en cours	245 773,80		245 773,80	151 563,05
Produits interm. et produits resid.				
Produits finis	2 528 081,08		2 528 081,08	1 948 735,95
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (g)	161 437 813,87	25 530 888,77	135 906 925,10	129 726 044,39
Fournis. débiteurs, avances et acomptes	936 120,04		936 120,04	638 700,00
Clients et comptes rattachés	153 559 611,91	25 530 888,77	128 028 723,14	122 674 454,15
Personnel	1 075 548,94		1 075 548,94	1 166 994,91
Etat	5 462 642,27		5 462 642,27	4 089 140,76
Comptes d'associés				
Autres débiteurs	161 721,26		161 721,26	971 378,82
Compte de régularisation actif	242 169,45		242 169,45	185 375,75
TITRES ET VALEUR DE PLACEMENT (h)				
ECART DE CONVERSION - ACTIF (i)	36 562,47		36 562,47	20 108,27
(Eléments circulants)				
TOTALII (f+g+h+i)	194 174 872,25	26 291 881,03	167 882 991,22	164 594 072,92
TRESORERIE - ACTIF	4 735 680,24		4 735 680,24	7 866 757,20
Chèques et valeurs à encaisser	3 864 864,73		3 864 864,73	6 416 581,67
Banques, T.G & CP	745 815,51		745 815,51	1 318 341,41
Caisses, régies d'avances et accreditifs	125 000,00		125 000,00	131 834,12
TOTALIII	4 735 680,24		4 735 680,24	7 866 757,20
TOTAL GENERALI+II+III	820 077 374,34	418 478 806,95	401 598 567,39	398 937 499,48

PASSIF	Exercice	Exercice Précédent
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou personnel (1)	81 250 000,00	81 250 000,00
moins: Actionnaires, capital souscrit non appelé dont vers..		
Prime d'émission, de fusion, d'apport	40 990 021,11	40 990 021,11
Ecart de réévaluation		
Reserve légale	8 125 000,00	8 125 000,00
Autres réserves	29 105 500,00	29 105 500,00
Report à nouveau (2)	10 154 860,64	6 724 767,25
Résultat net en instance d'affectation (2)		
Résultat net de l'exercice (2)	8 322 608,29	9 117 593,39
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (a)	177 947 990,04	175 312 881,75
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (b)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (c)	137 037 479,14	144 307 521,29
Emprunts obligataires	100 000 000,00	100 000 000,00
Autres dettes de financement	13 888 889,26	19 444 444,82
Autres dettes de financement : (Consignations)	23 148 589,88	24 863 076,47
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (d)		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (e)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTALI(a+b+c+d+e)	314 985 469,18	319 620 403,04
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (f)	74 199 647,58	58 185 842,68
Fournisseurs et comptes rattachés	37 971 087,93	28 343 433,51
Clients créditeurs, avances et acomptes	923 988,55	288 958,26
Personnel	1 736 510,99	1 780 792,77
Organismes sociaux	2 014 192,56	1 926 452,04
Etat	29 271 323,08	23 562 175,06
Comptes d'associés		
Autres créances		59 861,14
Comptes de régularisation - passif	2 282 544,47	2 224 169,90
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (g)	675 312,75	20 108,27
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (h)(Elements circulants)	5 286,95	55 755,36
TOTALII(f+g+h)	74 880 247,28	58 261 706,31
TRESORERIE PASSIF	11 732 850,93	21 055 390,13
Crédits d'escompte		
Crédit de trésorerie		10 000 000,00
Banques (soldes créditeurs)	11 732 850,93	11 055 390,13
TOTALIII	11 732 850,93	21 055 390,13
TOTAL I+II+III	401 598 567,39	398 937 499,48

I.3. Compte de produits et charges des trois derniers exercices

I.3.1. Compte de produits et charges de l'exercice 2010

NATURES	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
	Propres à l'exercice	Concernant l'exercice précédent		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)	53 080 821,73		53 080 821,73	50 398 060,23
Ventes de biens et services produits	155 090 176,08		155 090 176,08	157 181 470,96
Chiffre d'affaires	208 170 997,81		208 170 997,81	207 579 531,19
Variation des Stocks de produits(±) (1)	879 996,90		879 996,90	-2 097 865,35
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même				
Subventions d'exploitation				
Autres Produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation; transfert de charges	1 962 370,64		1 962 370,64	832 306,21
TOTAL I	211 013 365,35		211 013 365,35	206 313 972,05
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises	36 866 430,39		36 866 430,39	33 088 477,07
Achats consommés (2) de matière et fournitures	52 563 897,78	33 088,51	52 596 986,29	48 985 577,47
Autres charges externes	38 440 204,80	447 604,29	38 887 809,09	38 252 252,48
Impôts & Taxes	2 312 150,98	6 760,37	2 318 911,35	2 958 030,71
Charges de personnel	30 028 616,24		30 028 616,24	31 279 271,02
Autres Charges d'exploitation				832 043,80
Dotations d'exploitation	19 847 017,76		19 847 017,76	21 754 688,07
TOTALII	180 058 317,95	487 453,17	180 545 771,12	177 150 340,62
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			30 467 594,23	29 163 631,43
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres assimilés	5 005,25		5 005,25	4 475,25
Gains de change	174 861,92		174 861,92	137 035,59
Intérêts et autres produits financiers	2 220 351,70	818,91	2 221 170,61	1 432 739,25
Reprises financières et transfert de Charges	92 963,06		92 963,06	154 866,01
TOTALIV	2 493 181,93	818,91	2 494 000,84	1 729 116,10
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	6 432 902,35		6 432 902,35	6 471 287,19
Perte de Change	545 802,64	2 000,05	547 802,69	250 856,26
Autres Charges financières				
Dotations financières	87 143,77		87 143,77	130 652,61
TOTAL V	7 065 848,76	2 000,05	7 067 848,81	6 852 796,06
RESULTAT FINANCIER(IV - V)			-4 573 847,97	-5 123 679,96
RESULTAT COURANT(VI + III)			25 893 746,26	24 039 951,47
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisations	98 500,00		98 500,00	
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants		395 715,94	395 715,94	1 296 483,00
Reprises non courantes, transferts de charge				
TOTALVIII	98 500,00	395 715,94	494 215,94	1 296 483,00
CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	39 999,77		39 999,77	
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	9 607,06	40 000,00	49 607,06	61 905,38
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
TOTALIX	49 606,83	40 000,00	89 606,83	61 905,38
RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)			404 609,11	1 234 577,62

RESULTAT AVANT IMPOT(VII + X)			26 298 355,37	25 274 529,09
IMPOTS SUR LES RESULTATS			8 253 634,00	7 913 388,00
RESULTAT NET			18 044 721,37	17 361 141,09

1.3.2. Comptes de produits et charges de l'exercice 2011

NATURE	OPERATIONS		Totaux de l'exercice 3 = 1 + 2	Totaux de l'exercice précédent 4
	Propres à l'exercice	Concernant l'exercice précédent		
	1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	58 484 492,18		58 484 492,18	53 080 821,73
Ventes de biens et services produits	136 116 232,06		136 116 232,06	155 090 176,08
Chiffres d'affaires	194 600 724,24		194 600 724,24	208 170 997,81
Variation de stock de produits	-2 001 466,22		-2 001 466,22	879 996,90
Immobilisations produites pour l'Ese p/elle même				
Subvention d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation; transfert de charges	2 488 469,51	1 955 995,88	4 444 465,39	1 962 370,64
TOTALI	195 087 727,53	1 955 995,88	197 043 723,41	211 013 365,35
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus de marchandises	38 668 627,80		38 668 627,80	36 866 430,39
Achat consommables de matières et de fournitures	47 803 854,27	3 004,36	47 806 858,63	52 596 986,29
Autres charges externes	36 845 617,31	142 385,00	36 988 002,31	38 887 809,09
Impôts et taxes	2 516 321,60	536 323,20	3 052 644,80	2 318 911,35
Charges de personnel	33 437 443,29		33 437 443,29	30 028 616,24
Autres charges d'exploitation	187 184,24		187 184,24	
Dotations d'exploitation	19 353 389,68		19 353 389,68	19 847 017,76
TOTALII	178 812 438,19	681 712,56	179 494 150,75	180 545 771,12
RESULTAT D'EXPLOITATION(I - II)			17 549 572,66	30 467 594,23
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				5 005,25
Gains de change	77 946,73		77 946,73	174 861,92
Intérêts et autres produits financiers	6 657 966,44		6 657 966,44	2 221 170,61
Reprises financières; transfert de charges		40 649,07	40 649,07	92 963,06
TOTALIV	6 735 913,17	40 649,07	6 776 562,24	2 494 000,84
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	10 946 960,47		10 946 960,47	6 432 902,35
Pertes de changes	177 737,48		177 737,48	547 802,69
Autres charges financières				
Dotations financières	21 108,27		21 108,27	87 143,77
TOTALV	11 145 806,22		11 145 806,22	7 067 848,81
RESULTAT FINANCIER (IV - V)			-4 369 243,98	-4 573 847,97
RESULTAT COURANT (III - V I)			13 180 328,68	25 893 746,26
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisations	180 000,00		180 000,00	98 500,00
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	1 173 566,83		1 173 566,83	395 715,94
Reprises non courantes; transferts de charges				
TOTALVIII	1 353 566,83		1 353 566,83	494 215,94
CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	916,43		916,43	39 999,77
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	265 467,47	402 679,22	668 146,69	49 607,06
Dotations non courantes aux amortiss. et provision				
TOTALIX	266 383,90	402 679,22	669 063,12	89 606,83
RESULTAT NON COURANT (VIII- IV)			684 503,71	404 609,11
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+ X)			13 864 832,39	26 298 355,37
IMPOTS SUR LES RESULTATS	4 747 239,00		4 747 239,00	8 253 634,00
RESULTAT NET (XI - XII)			9 117 593,39	18 044 721,37
TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			205 173 852,48	214 001 582,13
TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			196 056 259,09	195 956 860,76

RESULTAT NET (XIV - XV)			9 117 593,39	18 044 721,37
---------------------------	--	--	--------------	---------------

I.3.3. Comptes de produits et charges de l'exercice 2012

Nature	OPERATIONS		Totaux de	Totaux de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	L'exercice	
	1	2	3 = 1 + 2	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	61 567 896,44		61 567 896,44	58 484 492,18
Ventes de biens et services produits	142 670 540,11		142 670 540,11	136 116 232,06
Chiffres d'affaires	204 238 436,55		204 238 436,55	194 600 724,24
Variation de stock de produits	673 555,88		673 555,88	-2 001 466,22
Immobilisations produites pour l'Ese p/elle même				
Subvention d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation; transfert de charges	2 940 523,68	853 568,39	3 794 092,07	4 444 465,39
TOTALI	207 852 516,11	853 568,39	208 706 084,50	197 043 723,41
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus de marchandises	47 753 738,52		47 753 738,52	38 668 627,80
Achat consommables de matières et de fournitures	48 209 830,10	150 415,41	48 360 245,51	47 806 858,63
Autres charges externes	36 711 738,11		36 711 738,11	36 988 002,31
Impôts et taxes	2 403 342,83	8 109,06	2 411 451,89	3 052 644,80
Charges de personnel	34 752 283,50		34 752 283,50	33 437 443,29
Autres charges d'exploitation				187 184,24
Dotations d'exploitation	24 341 856,41		24 341 856,41	19 353 389,68
TOTALII	194 172 789,47	158 524,47	194 331 313,94	179 494 150,75
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			14 374 770,56	17 549 572,66
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
Gains de change	172 809,71		172 809,71	77 946,73
Intérêts et autres produits financiers	6 672 718,50		6 672 718,50	6 657 966,44
Reprises financières; transfert de charges	20 108,27		20 108,27	40 649,07
TOTALIV	6 865 636,48		6 865 636,48	6 776 562,24
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	11 406 577,53		11 406 577,53	10 946 960,47
Pertes de changes	134 827,53		134 827,53	177 737,48
Autres charges financières				
Dotations financières	36 562,47		36 562,47	21 108,27
TOTALV	11 577 967,53		11 577 967,53	11 145 806,22
RESULTAT FINANCIER (IV - V)			-4 712 331,05	-4 369 243,98
RESULTAT COURANT (III - V I)			9 662 439,51	13 180 328,68
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisations	3 204 800,00		3 204 800,00	180 000,00
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	743 739,46		743 739,46	1 173 566,83
Reprises non courantes; transferts de charges				
TOTALVIII	3 948 539,46		3 948 539,46	1 353 566,83
CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	916 720,03		916 720,03	916,43
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	644,00	82 887,68	83 531,68	668 146,69
Dotations non courantes aux amortiss. et provision	174 665,97		174 665,97	
TOTALIX	1 092 030,00	82 887,68	1 174 917,68	669 063,12
RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)			2 773 621,78	684 503,71
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+ X)			12 436 061,29	13 864 832,39
IMPOTS SUR LES RESULTATS	4 113 453,00		4 113 453,00	4 747 239,00
RESULTAT NET (XI - XII)			8 322 608,29	9 117 593,39

TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			219 520 260,44	205 173 852,48
TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			211 197 652,15	196 056 259,09
RESULTAT NET (XIV - XV)			8 322 608,29	9 117 593,39

I.4. Tableau de financement des trois derniers exercices

I.4.1. Tableau de financement de l'exercice 2010

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN	31/12/2010	31/12/2009	VARIATION A-B	
	A	B	Emplois C	Ressources D
FINANCEMENT PERMANENT	329 842 327,13	279 090 194,90		50 752 132,23
MOINS ACTIF IMMOBILISÉ	222 994 479,19	197 834 217,41	25 160 261,78	
= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2)(A)	106 847 847,94	81 255 977,49		25 591 870,45
ACTIF CIRCULANT	168 834 398,93	186 037 071,84		17 202 672,91
MOINS PASSIF CIRCULANT	67 889 388,03	103 419 310,33	35 529 922,30	
= BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5)(B)	100 945 010,90	82 617 761,51	18 327 249,39	-
TRESORERIE NETTE (ACTIF-PASSIF)= A-B	5 902 837,04	- 1 361 784,02	7 264 621,06	-

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	31/12/2010		31/12/2009	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
*AUTOFINANCEMENT (A)	13 000 000,00	36 180 598,34		25 235 212,54
+ CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		36 180 598,34		34 985 212,54
- DISTRIBUTIONS DE BÉNÉFICES	13 000 000,00			- 9 750 000,00
* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS		98 500,00		-
+ CESSIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
+ CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES		22 000,00		
+ CESSIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		76 500,00		
+ RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES IMMOBILISÉES				
* AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)		-		-
+ AUGMENTATION DU CAPITAL , APPORTS		-		
+ PRIME D'ÉMISSION				
* AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (NETTES DE PRIMES DE REMBOURSEMENT) (D)		101 262 966,42		3 061 842,00
TOTAL RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)	13 000 000,00	137 542 064,76		28 297 054,54
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	42 936 936,98		23 869 967,47	
+ ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPOR.	-		-	
+ ACQUISITIONS D'IMMOBILISATION CORPORELLES	12 059 129,16		23 869 967,47	
+ ACQUISITIONS D'IMMOBILISATION FINANCIÈRES	9 537 500,00			
+ AUGMENTATION DES CRÉANCES IMMOB.	21 340 307,82			
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
* REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	55 555 555,56		5 555 555,56	
* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	457 701,77		765 600,00	
TOTAL II- EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	98 950 194,31		30 191 123,03	
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)	18 327 249,39	-		32 364 647,59
IV VARIATION DE LA TRESORERIE	7 264 621,06	-	30 470 579,10	
TOTAL GENERAL	137 542 064,76	137 542 064,76	60 661 702,13	60 661 702,13

I.4.2. Tableau de financement de l'exercice 2011

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN	Exercice (a)	Exercice précédent (b)	Variation (a-b)	
			Emplois	Ressources
FINANCEMENT PERMANENT	319 620 403,04	329 842 327,13	10 221 924,09	0,00
MOINS ACTIF IMMOBILISÉ	226 476 669,36	222 994 479,19	3 482 190,17	0,00
= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2)(A)	93 143 733,68	106 847 847,94	13 704 114,26	0,00
ACTIF CIRCULANT	164 594 072,92	168 834 398,93	0,00	4 240 326,01
MOINS PASSIF CIRCULANT	58 261 706,31	67 889 388,03	9 627 681,72	0,00
= BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5)(B)	106 332 366,61	100 945 010,90	5 387 355,71	0,00
TRESORERIE NETTE (ACTIF-PASSIF)= A-B	-13 188 632,93	5 902 837,04	0,00	19 091 469,97

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
*AUTOFINANCEMENT (A)	14 625 000,00	27 284 428,82	13 000 000,00	36 180 598,34
+ CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		27 284 428,82		36 180 598,34
- DISTRIBUTIONS DE BÉNÉFICES	14 625 000,00		13 000 000,00	
* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)	0,00	180 000,00	0,00	98 500,00
+ CESSIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
+ CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES		180 000,00		22 000,00
+ CESSIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				76 500,00
+ RECUPERATION SUR CRÉANCES IMMOBILISÉES				
* AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)	0,00	0,00		0,00
+ AUGMENTATION DU CAPITAL, APPORTS				
* AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (NETTES DE PRIMES DE REMBOURSEMENT) (D)		1 941 598,66		101 262 966,42
TOTAL RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)	14 625 000,00	29 406 027,48	13 000 000,00	137 542 064,76
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	21 829 025,60	0,00	42 936 936,98	
+ ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPOR.	2 363 800,00		0,00	
+ ACQUISITIONS D'IMMOBILISATION CORPORELLES	13 965 225,60		12 059 129,16	
+ ACQUISITIONS D'IMMOBILISATION FINANCIÈRES	3 500 000,00		9 537 500,00	
+ AUGMENTATION DES CRÉANCES IMMOB.	2 000 000,00		21 340 307,82	
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)	0,00		0,00	
* REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT (reprise sur consignation et crédits bancaires) (G)	6 656 116,14		55 555 555,56	
* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	0,00		457 701,77	
TOTAL II- EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	28 485 141,74	0,00	98 950 194,31	0,00
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)	5 387 355,71	0,00	18 327 249,39	
IV VARIATION DE LA TRESORERIE	0,00	19 091 469,97	7 264 621,06	
TOTAL GENERAL	48 497 497,45	48 497 497,45	137 542 064,76	137 542 064,76

I.4.1. Tableau de financement de l'exercice 2012

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN	Exercice (a)	Exercice précédent (b)	Variation (a-b)	
			Emplois	Ressources
FINANCEMENT PERMANENT	314 985 469,18	319 620 403,04	4 634 933,86	0,00
MOINS ACTIF IMMOBILISÉ	228 979 895,93	226 476 669,36	2 503 226,57	0,00
= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2)(A)	86 005 573,25	93 143 733,68	7 138 160,43	0,00
ACTIF CIRCULANT	167 882 991,22	164 594 072,92	3 288 918,30	0,00
MOINS PASSIF CIRCULANT	74 880 247,28	58 261 706,31	0,00	16 618 540,97
= BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5)(B)	93 002 743,94	106 332 366,61	0,00	13 329 622,67
TRESORERIE NETTE (ACTIF-PASSIF)= A-B	-6 997 170,69	-13 188 632,93	-6 191 462,24	0,00

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
*AUTOFINANCEMENT (A)	5 687 500,00	24 874 516,00	14 625 000,00	27 284 428,82
+ CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		24 874 516,00		27 284 428,82
- DISTRIBUTIONS DE BÉNÉFICES	5 687 500,00		14 625 000,00	
* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		3 304 705,00		180 000,00
+ CESSIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
+ CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 204 800,00		180 000,00
+ CESSIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
+ RECUPERATION SUR CREANCES IMMOBILISEES		99 905,00		
* AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)			0,00	0,00
+ AUGMENTATION DU CAPITAL , APPORTS				
* AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (NETTES DE PRIMES DE REMBOURSEMENT) (D)				1 941 598,66
TOTAL RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)	5 687 500,00	28 179 221,00	14 625 000,00	29 406 027,48
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	22 359 839,00		21 829 025,60	0,00
+ ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPOR.			2 363 800,00	
+ ACQUISITIONS D'IMMOBILISATION CORPORELLES	22 359 839,00		13 965 225,60	
+ ACQUISITIONS D'IMMOBILISATION FINANCIÈRES			3 500 000,00	
+ AUGMENTATION DES CRÉANCES IMMOB.			2 000 000,00	
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)			0,00	
* REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT (reprise sur consignation et crédits bancaires) (G)	7 270 042,00		6 656 116,14	
* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)			0,00	
TOTAL II- EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	29 629 881,00		28 485 141,74	0,00
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)		13 329 623,00	5 387 355,71	0,00
IV VARIATION DE LA TRESORERIE	6 191 462,00		0,00	19 091 469,97
TOTAL GENERAL	41 508 843,00	41 508 843,00	48 497 497,00	48 497 497,00

I.5. Etat des soldes de gestion des trois derniers exercices

I.5.1. Etat des soldes de gestion de l'exercice 2010

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS(T.F.R)		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Ventes de marchandises (en l'état)	53 080 821,73	50 398 060,23
2	- Achats revendus de marchandises	36 866 430,39	33 088 477,07
	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	16 214 391,34	17 309 583,16
	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	155 970 172,98	155 083 605,61
3	Ventes de biens et services produits	155 090 176,08	157 181 470,96
4	Variation stocks de produits	879 996,90	- 2 097 865,35
5	Immobilisations par l'entreprise pour elle même		
	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6 +7)	91 484 795,38	87 237 829,95
6	Achats consommés de matière et fournitures	52 596 986,29	48 985 577,47
7	Autres Charges externes	38 887 809,09	38 252 252,48
	= VALEUR AJOUTEE (I +II -III)	80 699 768,94	85 155 358,82
8	+ Subvention d'exploitation		
9	- Impôts & Taxes	2 318 911,35	2 958 030,71
10	- Charges de Personnel	30 028 616,24	31 279 271,02
	= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	48 352 241,35	50 918 057,09
	= OU INSUFFISANCE BRUTES D'EXPLOITATION		
11	+ Autres Produits d'exploitation		
12	- Autres Charges d'exploitation		832 043,80
13	+ Reprises d' exploitation	1 962 370,64	832 306,21
14	- Dotations d'exploitations	19 847 017,76	21 754 688,07
	= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	30 467 594,23	29 163 631,43
	± RESULTAT FINANCIER	- 4 573 847,97	- 5 123 679,96
	= RESULTAT COURANT (+ ou -)	25 893 746,26	24 039 951,47
	± RESULTAT NON COURANT	404 609,11	1 234 577,62
	- Impôts sur les résultats	8 253 634,00	7 913 388,00
	= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	18 044 721,37	17 361 141,09

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Résultat net de l'exercice		
	Bénéfice+	18 044 721,37	17 361 141,09
	Perte-		
2	+ Dotations d'exploitation	18 194 377,20	17 561 304,99
3	+ Dotations financières		
4	+ Dotations non courantes		63 029,08
5	- Reprises d'exploitation		262,62
6	- Reprises financières		
7	- Reprises non courantes		
8	- Produits des cessions des immobilisations	98 500,00	
9	+ Valeurs nettes des immobilisations cédées / Retirées	39 999,77	
	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	36 180 598,34	34 985 212,54
10	- Distributions de bénéfices	13 000 000,00	9 750 000,00
	AUTOFINANCEMENT	23 180 598,34	25 235 212,54

1.5.2. Etat des soldes de gestion de l'exercice 2011

I. TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Ventes de marchandises (en l'état)	58 484 492,18	53 080 821,73
2	- Achats revendus de marchandises	38 668 627,80	36 866 430,39
	= MARGES BRUTES SUR VENTES EN L'ETAT	19 815 864,38	16 214 391,34
	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	134 114 765,84	155 970 172,98
3	Ventes de biens et services produits	136 116 232,06	155 090 176,08
4	Variation de stocks de produits	-2 001 466,22	879 996,90
5	Immobilisations produites par l'Ese pour elle même		
	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	84 794 860,94	91 484 795,38
6	Achats consommés de matières et fournitures	47 806 858,63	52 596 986,29
7	Autres charges externes	36 988 002,31	38 887 809,09
	= VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	69 135 769,28	80 699 768,94
8	+ Subventions d'exploitation		
9	- Impôts et taxes	3 052 644,80	2 318 911,35
10	- Charges de personnel	33 437 443,29	30 028 616,24
	= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E)	32 645 681,19	48 352 241,35
	= INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)		
11	+ Autres produits d'exploitation		
12	- Autres charges d'exploitation	187 184,24	
13	+ Reprises d'exploitation: transfert de charges	4 444 465,39	1 962 370,64
14	- Dotations d'exploitation	19 353 389,68	19 847 017,76
	= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	17 549 572,66	30 467 594,23
	RESULTAT FINANCIER	-4 369 243,98	-4 573 847,97
	= RESULTAT COURANT (+ ou -)	13 180 328,68	25 893 746,26
	RESULTAT NON COURANT (+ ou -)	684 503,71	404 609,11
15	- Impôts sur les résultats	4 747 239,00	8 253 634,00
	= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	9 117 593,39	18 044 721,37

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	9 117 593,39	18 044 721,37
	* Benefice+	9 117 593,39	18 044 721,37
	* Perte -		
2	+ Dotations d'exploitation	18 344 919,00	18 194 377,20
3	+ Dotations financieres	1 000,00	
4	+ Dotations non courantes		
5	- Reprises d'exploitation		
6	- Reprises financieres		
7	- Reprises non courantes		
8	- Produits des cession des immobilisation	180 000,00	98 500,00
9	+ Valeurs nettes des immobilisations cedees	916,43	39 999,77
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT(C.A.F)	27 284 428,82	36 180 598,34
10	- Distributions de benefices	14 625 000,00	13 000 000,00
	AUTOFINANCEMENT	12 659 428,82	23 180 598,34

1.5.3. Etat des soldes de gestion de l'exercice 2012

I. TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Ventes de marchandises (en l'etat)	61 567 896,44	58 484 492,18
2	- Achats revendus de marchandises	47 753 738,52	38 668 627,80
	= MARGES BRUTES SUR VENTES EN L'ETAT	13 814 157,92	19 815 864,38
	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	143 344 095,99	134 114 765,84
3	Ventes de biens et services produits	142 670 540,11	136 116 232,06
4	Variation de stocks de produits	673 555,88	-2 001 466,22
5	Immobilisations produites par l'Ese pour elle même		
	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	85 071 983,62	84 794 860,94
6	Achats consommes de matieres et fournitures	48 360 245,51	47 806 858,63
7	Autres charges externes	36 711 738,11	36 988 002,31
	= VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	72 086 270,29	69 135 769,28
8	+ Subventions d'exploitation		
9	- Impôts et taxes	2 411 451,89	3 052 644,80
10	- Charges de personnel	34 752 283,50	33 437 443,29
	= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E)	34 922 534,90	32 645 681,19

	=	INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)		
11	+	Autres produits d'exploitation		
12	-	Autres charges d'exploitation		187 184,24
13	+	Reprises d'exploitation: transfert de charges	3 794 092,07	4 444 465,39
14	-	Dotations d'exploitation	24 341 856,41	19 353 389,68
	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	14 374 770,56	17 549 572,66
		RESULTAT FINANCIER	-4 712 331,05	-4 369 243,98
	=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	9 662 439,51	13 180 328,68
		RESULTAT NON COURANT (+ ou -)	2 773 621,78	684 503,71
15	-	Impôts sur les resultats	4 113 453,00	4 747 239,00
	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	8 322 608,29	9 117 593,39

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT			EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1		RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	8 322 608,29	9 117 593,39
		* Benefice+	8 322 608,29	9 117 593,39
		* Perte -		
2	+	Dotations d'exploitation	18 665 321,37	18 344 919,00
3	+	Dotations financieres		1 000,00
4	+	Dotations non courantes	174 665,97	
5	-	Reprises d'exploitation		
6	-	Reprises financieres		
7	-	Reprises non courantes		
8	-	Produits des cession des immobilisation	3 204 800,00	180 000,00
9	+	Valeurs nettes des immobilisations cedees	916 720,03	916,43
		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT(C.A.F)	24 874 515,66	27 284 428,82
10	-	Distributions de benefices	5 687 500,00	14 625 000,00

	AUTOFINANCEMENT	19 187 015,66	12 659 428,82
--	-----------------	---------------	---------------

I.6. Etat des dérogations (A2) de l'exercice 2012

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

I.7. Etat des changements de méthode (A3) de l'exercice 2012

Nature du changement	Justification du changement	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
Changement affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
Changement affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

I.8. Tableau des immobilisations (B2) de l'exercice 2012

NATURE	AUGMENTATION			DIMINUTION			virement	MONTANT BRUT FIN EXERCICE
	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait		
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	11 426 518,54							11 426 518,54
* Frais préliminaires	620 447,00							620 447,00
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	10 481 071,54							10 481 071,54
* Primes de remboursement obligations	325 000,00							325 000,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 515 172,08							2 515 172,08
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	151 372,08							151 372,08
* Fonds commercial								
* Autres immobilisations incorporelles	2 363 800,00							2 363 800,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	537 086 991,79	22 359 838,94		2 111 106,60	1 163 753,61		2 111 106,60	558 283 077,12
* Terrains	9 752 765,86							9 752 765,86
* Constructions	35 632 131,80	2 271 469,50		894 895,50				38 798 496,80
* Installations techniques, matériel et outillage	455 309 478,11	18 491 471,10		990 411,10	1 163 753,61			473 627 606,70
* Matériel de transport	17 997 208,64	1 775,29		225 800,00				18 224 783,93
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	16 072 220,78	128 535,00						16 200 755,78
* Autres immobilisations corporelles	212 080,00							212 080,00
* Immobilisations corporelles en cours	2 111 106,60	1 466 588,05					2 111 106,60	1 466 588,05

I.9. Tableau des amortissements (B2 BIS) de l'exercice 2012

NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements sur immobilisations sorties	Cumul d'amortissement fin exercice
	1	2	3	4 = 1 + 2 - 3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	10 731 210,13	359 108,12		11 090 318,25
* Frais préliminaires	620 447,00			620 447,00
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	9 785 763,13	359 108,12		10 144 871,25
* Primes de remboursement obligations	325 000,00			325 000,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	151 372,08			151 372,08
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	151 372,08			151 372,08
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	362 600 389,95	18 480 879,22	247 033,58	380 834 235,59
* Terrains				
* Constructions	22 278 694,39	1 537 109,22		23 815 803,61
* Installations techniques, matériel et outillage	309 072 166,32	16 079 907,10	247 033,58	324 905 039,84
* Matériel de transport	17 049 534,21	382 198,54		17 431 732,75
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	13 998 540,78	471 038,61		14 469 579,39
* Autres immobilisations corporelles	201 454,25	10 625,75		212 080,00
* Immobilisations corporelles en cours				

I.10. Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations (B3) de l'exercice 2012

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus values	Moins values
31/12/2012	233 210,00	1 162 039,29	245 319,26	916 720,03	3 200 000,00	2 283 279,97	
01/12/2012	233 310,00	1 714,32	1 714,32		4 800,00	4 800,00	
TOTAL		1 163 753,61	247 033,58	916 720,03	3 204 800,00	2 288 079,97	

I.11. Tableau des titres de participation (b4)des trois derniers exercices

I.11.1. Tableau des titres de participation de l'exercice 2010

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Participati on au Capital en %	Prix d'acquisition globale	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produit inscrit au C. P. C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TAFRAOUTI	Immobilier	25 000 000,00	24%	6 000 000,00	6 000 000,00	31/12/2009			
SODEGIM	Gaz industriels	35 000 000,00	50%	14 000 000,0	14 000 000,00	31/12/2009			
PROACTIS	Gestion	2 000 000,00	25%	492 800,00	492 800,00	31/12/2009			
PHILCO ENVIROTECH	Industrie	500 000,00	28%	249 600,00	139 600,00	31/12/2009			
PETROLOG	Stockage	6 000 000,00	1%	60 000,00	60 000,00	31/12/2009			
SETTAT GOLF MANAGEMENT	Gestion Golf	500 000,00	2%	10 000,00	10 000,00	31/12/2009			
THERMALTECH AFRIQUE	Industrie	2 800 000,00	0%	1 000,00	1 000,00	31/12/2009			
TECHNO SOUDURE	Industrie	12 500 000,00	0%	200,00	200,00	31/12/2009			
	-			20 813 600,0	20 703 600,00		0,00	0,00	0,00

I.11.2. Tableau des titres de participation de l'exercice 2011

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Participati on au Capital en %	Prix d'acquisition globale	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produit inscrit au C. P. C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Tafraouti	Immobilier	25 000 000,00	24%	6 000 000,00	6 000 000,00	31/12/2010	45 576 986,39	2 365 269,85	
SODEGIM	Gaz industriels	35 000 000,00	50%	17 500 000,00	17 500 000,00	31/12/2010	25 877 344,50	-925 492,84	
Proactis	Gestion	2 000 000,00	25%	492 800,00	492 800,00	31/12/2010	3 330 233,75	212 510,08	
Philco envirotech	Industrie	500 000,00	28%	249 600,00	139 600,00	31/12/2010			
Petrolog	Stockage	6 000 000,00	1%	60 000,00	60 000,00	31/12/2010	4 950 251,37	390 141,87	
Settat Golf Management	Gestion Golf	500 000,00	2%	10 000,00	10 000,00	31/12/2010	388 205,28	72 441,91	
Thermaltech Afrique	Industrie	2 800 000,00	0%	1 000,00	0,00	31/12/2010			
Techno Soudure	Industrie	12 500 000,00	0%	200,00	200,00	31/12/2010	4 324 260,01	1 145 734,78	
	-			24 313 600,0	24 202 600,00		84 447 281,3	3 260 605,65	0,00

I.11.3. Tableau des titres de participation de l'exercice 2012

Raison sociale	Secteur	Capital	Participation au capital	Prix d'acquisition	Valeur	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						6	7	8	
	1	2	3	4	5				9
Tafraouti	Immobilier	25 000 000,00	24%	6 000 000,00	6 000 000,00	31/12/2011	50 387 763,11	4 810 776,72	
SODEGIM	Gaz industriels	35 000 000,00	50%	17 500 000,00	17 500 000,00	31/12/2011	26 482 175,86	-6 290 922,86	
Proactis	Gestion	2 000 000,00	25%	492 800,00	492 800,00	31/12/2011	3 511 683,94	181 450,19	
Philco envirotech	Industrie	500 000,00	28%	249 600,00	139 600,00	31/12/2011			
Petrolog	Stockage	6 000 000,00	1%	60 000,00	60 000,00	31/12/2011	5 410 505,00	460 253,63	
Settat Golf Management	Gestion Golf	500 000,00	2%	10 000,00	10 000,00	31/12/2011	433 190,05	44 984,77	
Thermaltech Afrique	Industrie	2 800 000,00		1 000,00		31/12/2011			
Techno Soudure	Industrie	12 500 000,00	0%	200,00	200,00	31/12/2011	4 614 954,40	290 694,39	
TOTAL				24 313 600,00	24 202 600,00		90 840 272,36	-502 763,16	0,00

I.12. Tableau des provisions (b5) des trois derniers exercices

I.12.1. Tableau des provisions de l'exercice 2010

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provision pour dépréciation de l'actif immobilisé	110 000,00							110 000,00
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL(A)	110 000,00							110 000,00
4. Provision pour dépréciation de l'actif Circulant (Hors Trésorerie)	24 125 985,34	1 652 640,56			1 504 668,87			24 273 957,03
5. Autres Provisions pour risques et charges	39 935,00		87 143,77			92 963,06		34 115,71
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL(B)	24 165 920,34	1 652 640,56	87 143,77		1 504 668,87	92 963,06		24 308 072,74
TOTAL (A+ B)	24 275 920,34	1 652 640,56	87 143,77		1 504 668,87	92 963,06		24 418 072,74

I.12.2. Tableau des provisions de l'exercice 2011

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
								-
1. Provision pour dépréciation de l'actif immobilisé	110 000,00		1 000,00					111 000,00
2. Provisions réglementées								-
3. Provisions durables pour risques et charges								-
SOUS TOTAL (A)	110 000,00		1 000,00	-	-	-	-	111 000,00
4. Provision pour dépréciation de l'actif Circulant (Hors Trésorerie)								-
-Stock	1 239 866,13	760 992,26			1 239 866,13			760 992,26
-Client	23 034 090,9	247 478,42			1 185 381,7			22 096 187,62
5. Autres Provisions pour risques et charges	34 115,71		20 108,27			34 115,71		20 108,27
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								-
SOUS TOTAL (B)	24308 72,74	1 008 470,68	20 108,27	-	2 425 247,83	34 115,71	-	22 877 288,15
TOTAL (A+ B)	24418072,74	1 008 470,68	21 108,27	-	2 425 247,83	34 115,71	-	22 988 288,15

I.12.3. Tableau des provisions de l'exercice 2012

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS d'exploitation	DOTATIONS financières	REPRISES				Montant fin exercice
				Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	111 000,00							111 000,00
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)	111 000,00							111 000,00
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)								
-STOCKS	760 992,26							760 992,26
-CLIENTS	22 096 187,62	5 037 784,76			1 603 083,61			25 530 888,77
5. Autres Provisions pour risques et charges	20 108,27	638 750,28	36 562,47			20 108,27		675 312,75
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	22 877 288,15	5 676 535,04	36 562,47		1 603 083,61	20 108,27		26 967 193,78
TOTAL (A + B)	22 988 288,15	5 676 535,04	36 562,47		1 603 083,61	20 108,27		27 078 193,78

I.13. Tableau des créances (b6)des trois derniers exercices

I.13.1. Tableau des créances de l'exercice 2010

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			Montants en devises	AUTRES ANALYSES		
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées		Montants sur l'Etat et Org-Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	22 728 359,11	22 728 359,11	0,00	0,00	0,00	0,00	21 340 307,82	0,00
* Prêts immobilisés	21 340 307,82	21 340 307,82					21 340 307,82	
* Autres créances financières	1 388 051,29	1 388 051,29						
DE L'ACTIF CIRCULANT	154 039 574,48	0,00	154 039 574,48	0,00	0,00	3 847 782,19	4 607 247,02	23 208 348,19
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	1 096 709,23		1 096 709,23					
* Clients et comptes rattachés	144 712 068,32		144 712 068,32				2 607 247,02	23 208 348,19
* Personnel	950 726,84		950 726,84					
* Etat	3 847 782,19		3 847 782,19			3 847 782,19		
* Compte d'associés	0,00		0,00					
* Autres débiteurs	2 314 598,13		2 314 598,13				2 000 000,00	
* Comptes de régularisation actif	1 117 689,77		1 117 689,77					

I.13.2. Tableau des créances de l'exercice 2011

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et Orgpublics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	24 728 359,11	24 728 359,11	-	-	-	-	23 340 307,82	-
* Prêts immobilisés	23 340 307,82	23 340 307,82					23 340 307,82	
* Autres créances financières	1 388 051,29	1 388 051,29						
DE L'ACTIF CIRCULANT	151 822 232,01	-	151 822 232,01	-	-	4 089 140,76	10 427 175,60	12 924 802,99
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	638 700,00		638 700,00				614 900,00	
* Clients et comptes rattachés	144 770 641,77		144 770 641,77				9 812 275,60	12 924 802,99
* Personnel	1 166 994,91		1 166 994,91					
* Etat	4 089 140,76		4 089 140,76			4 089 140,76		
* Compte d'associés	-		-					
* Autres débiteurs	971 378,82		971 378,82					
* Comptes de régularisation - Actif	185 375,75		185 375,75					

I.13.1. Tableau des créances de l'exercice 2012

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et Orgpublics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	24 628 454,11	24 628 454,11	-	-	-	-	23 240 402,82	-
* Prêts immobilisés	23 240 402,82	23 240 402,82					23 240 402,82	
* Autres créances financières	1 388 051,29	1 388 051,29						
DE L'ACTIF CIRCULANT	161 437 813,87	-	161 437 813,87	-	-	5 462 642,27	32 566 671,41	16 483 491,87
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	936 120,04		936 120,04					
* Clients et comptes rattachés	153 559 611,91		153 559 611,91				32 566 671,41	16 483 491,87
* Personnel	1 075 548,94		1 075 548,94					
* Etat	5 462 642,27		5 462 642,27			5 462 642,27		
* Compte d'associés	-		-					
* Autres débiteurs	161 721,26		161 721,26					
* Comptes de régularisation - Actif	242169,45		242169,45					

I.14. Tableau des dettes (b7) des trois derniers exercices

I.14.1. Tableau des dettes de l'exercice 2010

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et Org publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	125 000 000,38	119 444 444,82	5 555 555,56					
* Emprunts obligataires	100 000 000,00	100 000 000,00						
*Autres dettes de financement	25 000 000,38	19 444 444,82	5 555 555,56					
DU PASSIF CIRCULANT	67 840 943,72	-	67 840 943,72	-	7 822 181,35	31 296 172,19	4 415 609,48	4 087 404,42
* Fournisseurs et comptes rattachés	32 157 495,75		32 157 495,75		7 822 181,35		4 415 609,48	4 087 404,42
* Clients créditeurs, avances et acomptes	288 958,26		288 958,26					
* Personnel	1 759 674,28		1 759 674,28					
* Organismes sociaux	1 779 360,20		1 779 360,20			1 779 360,20		
* Etat	29 516 811,99		29 516 811,99			29 516 811,99		
* Compte d'associés	249,00		249,00					
* Autres créanciers	59 291,72		59 291,72					
* Comptes de régularisation - Passif	2 279 102,52		2 279 102,52					

I.14.2. Tableau des dettes de l'exercice 2011

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et Org publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	144 307 521,29	138 751 965,73	5 555 555,56					
* Emprunts obligataires	100 000 000,00	100 000 000,00						
* Autres dettes de financement	19 444 444,82	13 888 889,26	5 555 555,56					
Autres dettes de financement (consignations)	24 863 076,47	24 863 076,47						
DU PASSIF CIRCULANT	58 185 842,68	-	58 185 842,68	-	6 912 310,15	24 903 396,09	3 624 962,29	4 156 477,21
* Fournisseurs et comptes rattachés	28 343 433,51		28 343 433,51		6 912 310,15		3 624 962,29	4 156 477,21
* Clients créditeurs, avances et acomptes	288 958,26		288 958,26					
* Personnel	1 780 792,77		1 780 792,77					
* Organismes sociaux	1 926 452,04		1 926 452,04			1 341 221,03		
* Etat	23 562 175,06		23 562 175,06			23 562 175,06		
* Compte d'associés								
* Autres créanciers	59 861,14		59 861,14					
* Comptes de régularisation - Passif	2 224 169,90		2 224 169,90					

I.14.1. Tableau des dettes de l'exercice 2012

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et Org publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	137 037 479,14	131 481 923,58	5 555 555,56					
* Emprunts obligataires	100 000 000,00	100 000 000,00						
* Autres dettes de financement	13 888 889,26	8 333 333,70	5 555 555,56					
Autres dettes de financement (consignations)	23 148 589,88	23 148 589,88						
DU PASSIF CIRCULANT	74 199 647,58	-	74 199 647,58	-	7 472 016,12	29 706 552,39	11 130 229,43	4 696 530,60
* Fournisseurs et comptes rattachés	37 971 087,93		37 971 087,93		7 472 016,12		11 130 229,43	4 696 530,60
* Clients créditeurs, avances et acomptes	923 988,55		923 988,55					
* Personnel	1 736 510,99		1 736 510,99					
* Organismes sociaux	2 014 192,56		2 014 192,56			435 229,31		
* Etat	29 271 323,08		29 271 323,08			29 271 323,08		
* Compte d'associés			-					
* Autres créanciers			-					
* Comptes de régularisation - Passif	2 282 544,47		2 282 544,47					

I.15. Tableau des sûretés réelles données ou reçues (b8) de l'exercice 2012

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature ⁽¹⁾	Date et lieu d'inscription	Objet ^{(2) (3)}	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données :	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Sûretés reçues :	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

(1) – Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)

(Entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

I.16. Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail (b9) de l'exercice 2012

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions	NEANT	NEANT
* engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires	NEANT	NEANT
* autres engagements donnés		
TOTAL (1)		
(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées		

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions BFO	NEANT	NEANT
* Autres engagements reçus	NEANT	NEANT
TOTAL		

I.17. Etat de répartition du capital (c1) de l'exercice 2012

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	Valeur nominale de chaque action ou part sociale			MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
1	2	3	4	5	6	7	8
Akwa Holding	Km7, Route de Rabat Ain Sebaâ	500 034,00	506 685,00	100,00	50 668 500,00	50 668 500,00	50 668 500,00
FLOTTANT BOURSE	Av des FAR Angle Rue de la Plage	162 500,00	162 500,00	100,00	16 250 000,00	16 250 000,00	16 250 000,00
ATLANTA	49 Rue Othman Ben affane Casa	32 500,00	32 500,00	100,00	3 250 000,00	3 250 000,00	3 250 000,00
AL WATANYA	81-83 Av des FAR	32 500,00	32 500,00	100,00	3 250 000,00	3 250 000,00	3 250 000,00
CDG	Place My Hassan Imm Dalil Rabat	16 250,00	16 250,00	100,00	1 625 000,00	1 625 000,00	1 625 000,00
Wakrim Mehdi	Angle des Vanneaux Imm Mekouar App 6	15 388,00	15 388,00	100,00	1 538 800,00	1 538 800,00	1 538 800,00
Akhannouch Habiba	211, Avenue de la Mecque - Californie Casa	11 298,00	11 298,00	100,00	1 129 800,00	1 129 800,00	1 129 800,00
Akhannouch Mamdouh	5, Rue Kartoum Secteur Résidentielle Agadir	6 653,00					
BELGUENCH Khalil	Bd Biranzarane Romandi II App 13 Casablanca	5 650,00	5 650,00	100,00	565 000,00	565 000,00	565 000,00
Akhannouch Safaa	Av 2 Mars Safatel N° 75 Casablanca	3 326,00	3 326,00	100,00	332 600,00	332 600,00	332 600,00
Akhannouch Sanaa	6, Rue Parteferon Res.Yassir App 1 Q.Hopit.Casa	3 326,00	3 326,00	100,00	332 600,00	332 600,00	332 600,00
Akhannouch Asmaa	5, Rue Kartoum Secteur Résidentielle Agadir	3 326,00	3 326,00	100,00	332 600,00	332 600,00	332 600,00
Akhannouch Hanaa	5, Rue Kartoum Secteur Résidentielle Agadir	3 326,00	3 326,00	100,00	332 600,00	332 600,00	332 600,00
Mme Vve FEDDI Zahra	5, Rue Kartoum Secteur Résidentielle Agadir	2 855,00	2 855,00	100,00	285 500,00	285 500,00	285 500,00
BELGUENCH Latifa	Bd Biranzarane Romandi II App 13 Casablanca	2 824,00	2 824,00	100,00	282 400,00	282 400,00	282 400,00
BELGUENCH Saadia	Bd Biranzarane Romandi II App 13 Casablanca	2 824,00	2 824,00	100,00	282 400,00	282 400,00	282 400,00
Hamza Mohammed	6, Rue Dadès CIL Casablanca	1 923,00	1 923,00	100,00	192 300,00	192 300,00	192 300,00
Hamza Fatima	67, Rue des Mesanges Oasis Casablanca	1 718,00	1 718,00	100,00	171 800,00	171 800,00	171 800,00
Hamza Badiia	67, Rue des Mesanges Oasis Casablanca	1 718,00	1 718,00	100,00	171 800,00	171 800,00	171 800,00
Hamza Abdellah	52, Hassan Souktani Casablanca	1 513,00	1 513,00	100,00	151 300,00	151 300,00	151 300,00
Afriquia SMDC	Rue Ibnou El ouennane Ain sebaâ	286,00	286,00	100,00	28 600,00	28 600,00	28 600,00
		811 738,00	811 736,00		81 173 600,00	81 173 600,00	81 173 600,00

Nom, prénom ouou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	NOMBRE DE TITRES			Souscrit	Appelé	Libéré
		Exercice précédent	Exercice actuel				
1	2	3	4	5	6	7	8
Wakrim Ali	Angle rue jasmins & Av A ain sebaâ	241,00	241,00	100,00	24 100,00	24 100,00	24 100,00
Wakrim Jamal	Angle rue jasmins & Av A ain sebaâ	238,00	238,00	100,00	23 800,00	23 800,00	23 800,00
Wakrim Asmaa	67, Rue des Mesanges Oasis Casablanca	63,00	63,00	100,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00
Wakrim Imane	67, Rue des Mesanges Oasis Casablanca	63,00	63,00	100,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00
Wakrim Hanane	67, Rue des Mesanges Oasis Casablanca	63,00	63,00	100,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00
Oudad Batoul	67, Rue des Mesanges Oasis Casablanca	28,00	28,00	100,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00
Wakrim Najat	Angle des Vanneaux Imm Mekouar App 6	23,00	23,00	100,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00
Wakrim Touria	Angle des Vanneaux Imm Mekouar App 6	23,00	23,00	100,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00
Wakrim Hassan Ben Ahmed	Angle des Vanneaux Imm Mekouar App 6	9,00	9,00	100,00	900,00	900,00	900,00
Naim Fatima	Angle des Vanneaux Imm Mekouar App 6	5,00	5,00	100,00	500,00	500,00	500,00
Akhannouch Aziz	211, Avenue de la Mecque - Californie Casa	2,00	2,00	100,00	200,00	200,00	200,00
Iraqi-Housseini Youssef	22, Rue d'Alger Casablanca	2,00	2,00	100,00	200,00	200,00	200,00
Mohammed Bouzaid Ouassi	67, Rue Laaksas Hay El Hana Casablanca	1,00	1,00	100,00	100,00	100,00	100,00
El Mlih Belkacem	12, Rue Molière Racine Casablanca	1,00	1,00	100,00	100,00	100,00	100,00
MIRI Motapha	Cité Alassil n° 89, Mohammadia		1,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Sanae MADAH	35, rue Ibnou Hazem, Chantimar, Casablanca.		1,00	100,00	100,00	100,00	100,00
		762,00	764,00		76 400,00	76 400,00	76 400,00
		812 500,00	812 500,00		81 250 000,00	81 250 000,00	81 250 000,00

I.18. Tableau d'affectation des résultats intervenue au cours des trois derniers exercices (c2)

I.18.1. Tableau d'affectation intervenue au cours de l'exercice 2010

A. ORIGINE DES RESULTAT A AFFECTER		B. AFFECTATIONS DES RESULTATS	
(Décision du 29/03/10)		Réserve légale	868 057,05
Report à nouveau	667 426,79	Autres réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	17 361 141,09	Dividendes	13 000 000,00
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations	
Autres réserves		Report à nouveau	4 160 510,83
TOTALA	18 028 567,88	TOTALB	18 028 567,88

I.18.2. Tableau d'affectation intervenue au cours de l'exercice 2011

A. ORIGINE DES RESULTAT A AFFECTER		B. AFFECTATIONS DES RESULTATS	
(Décision du 04/04/11)		Réserve légale	855 464,95
Report à nouveau	4 160 510,83	Autres réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	18 044 721,37	Dividendes	14 625 000,00
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations	
Autres réserves		Report à nouveau	6 724 767,25
TOTALA	22 205 232,2	TOTALB	22 205 232,2

I.18.1. Tableau d'affectation intervenue au cours de l'exercice 2012

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
(Décision du 26/03/2012)		* Réserve légale	
* Report à nouveau	6 724 767,25	* Autres réserves	
* Résultats nets en instance d'affectation		* Tantièmes	
* Résultat net de l'exercice	9 117 593,39	* Dividendes	5 687 500,00
* Prélèvements sur les réserves		* Autres affectations	
* Autres prélèvements		* Report à nouveau	10 154 860,64
TOTAL A	15 842 360,64	TOTAL B	15 842 360,64

I.19. Datation et événements postérieurs (C5) au dernier exercice clos

I Datation	
Date de clôture ⁽¹⁾	31-déc-12
Date d'établissement des états de synthèse ⁽²⁾	14-févr-13
⁽¹⁾ Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
⁽²⁾ Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	

II EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

DATES	INDICATION DES EVENEMENTS
	* Favorables NEANT
	* Défavorables NEANT

II. Données comptables et financières Consolidées de MaghrebOxygène

II.1. Principes comptables et méthodes d'évaluation – comptes consolidés

Les sociétés du Groupe Maghreb Oxygène sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Les états financiers et les notes y afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 27 février 2013.

II.1.1. Conformité aux normes comptables

Les états financiers consolidés de Maghreb Oxygène SA ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) adoptées dans l'UE (Union européenne) et obligatoires au 31 décembre 2012 et qui ne présentent, dans les états financiers présentés, aucune différence avec les normes comptables publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Pour les besoins de comparaison, les états financiers 2012 reprennent les éléments 2011.

L'ensemble des nouvelles normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB et d'application obligatoire dans l'Union Européenne dès le 1^{er} janvier 2022, a été appliqué.

II.1.2. Présentation et principes de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes. Les états financiers consolidés sont présentés en Dirham et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire. Ils intègrent les comptes de Maghreb Oxygène et de ses filiales après élimination des transactions intragroupes.

f. Compte de résultat

Maghreb Oxygène a choisi de présenter son compte de résultat dans un format qui ventile les charges et les produits par nature.

Résultat opérationnel et résultat des sociétés intégrées

Le résultat des sociétés intégrées inclut le résultat opérationnel et le coût de l'endettement financier net hors la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence.

Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le coût du financement net comprend :

- Le coût de financement brut qui inclut les charges d'intérêts sur les emprunts calculés au taux d'intérêts effectif ;
- Les produits financiers perçus sur les placements de trésorerie.

Les autres charges et produits financiers intègrent essentiellement les résultats de change (autres que ceux relatifs aux opérations d'exploitation classées dans le résultat opérationnel), les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les résultats issus des activités ou sociétés consolidées non classés en résultat des activités cédées ou en cours de cession.

g. Bilan

Les actifs et passifs dont la maturité est inférieure au cycle d'exploitation, généralement inférieur à 12 mois, sont classés en actifs ou passifs courants. Si leur échéance excède cette durée, ils sont classés en actifs ou passifs non courants.

h. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Maghreb Oxygène a choisi de présenter son tableau des flux de trésorerie consolidé selon la méthode indirecte.

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité correspond aux variations nettes des postes de bilan suivants : créances d'exploitation, stocks, provisions ainsi que les dettes d'exploitation.

i. Recours à des estimations et jugements

Dans le cadre de son processus d'arrêté des comptes, Maghreb Oxygène est amené à procéder à certaines estimations et jugements et à retenir certaines hypothèses. La Direction de Maghreb Oxygène fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'elle juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées. Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont, les provisions pour litiges, les provisions pour restructuration, les dépréciations pour créances clients, pour stocks et les produits constatés d'avance.

La Direction revoit ses estimations, jugements et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que sur la base de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures.

j. Méthodes de consolidation

La liste des principales filiales et sociétés associées du Groupe est présentée à la note 2 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012 et 2011 ».

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés ainsi que pour la préparation du bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 pour les besoins de la transition IFRS.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Intégration globale

Toutes les sociétés dans lesquelles Maghreb Oxygène exerce le contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est notamment présumé exister lorsque Maghreb Oxygène détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires n'exerce un droit significatif lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions ordinaires prises par le Groupe.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Le contrôle existe également lorsque Maghreb Oxygène, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs, du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent, ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent.

Mise en équivalence

Maghreb Oxygène consolide par mise en équivalence les sociétés associées dans lesquelles il détient une influence notable ainsi que pour les co-entreprises dans lesquelles il partage par accord contractuel le contrôle avec un nombre limité d'autres actionnaires.

L'influence notable est présumée exister lorsque Maghreb Oxygène détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les produits et charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

k. Goodwill et regroupements d'entreprises

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS », Maghreb Oxygène a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ». Une nouvelle version de cette norme est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2010. Toutefois, Maghreb Oxygène a choisi de les appliquer par anticipation à compter du 1er janvier 2009.

La norme IFRS 3 révisée introduit des modifications à la méthode d'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3 avant révision, dont notamment :

- L'option d'évaluer les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque acquisition,
- La comptabilisation de tout ajustement du prix d'acquisition à la juste valeur dès la date d'acquisition,
- La constatation des coûts directs liés à l'acquisition en charges de la période,
- Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et la comptabilisation de l'éventuel profit ou perte qui en découle en résultat.

A la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût, celui-ci étant l'excédent du prix du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables.

Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. Le goodwill est affecté à des groupes d'unités génératrices de trésorerie puis est soumis à des tests de dépréciations chaque année ou plus fréquemment quand il existe des indications de perte de valeur. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en autres charges des activités ordinaires.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, l'excédent entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis est comptabilisé en goodwill.

En application des dispositions prévues par la norme IFRS 3, le goodwill n'est plus amorti.

I. Méthodes de conversion des transactions en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie de fonctionnement aux taux en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat de la période.

m. Méthodes de conversion des comptes des états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le Goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en dirham en utilisant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges sont convertis en dirham en utilisant des cours de change approchant les cours de change aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

n. Actifs

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, le modèle du coût historique est appliqué aux immobilisations incorporelles qui sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Un amortissement est constaté pour les actifs dont la durée d'utilité est finie. Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

Les durées d'utilité estimées sont comprises entre 2 et 5 ans.

Les marques et parts de marchés générées en interne ne sont pas reconnues en tant qu'immobilisations incorporelles.

Maghreb Oxygène a choisi de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à choisir d'évaluer au 1er janvier 2004 certaines immobilisations incorporelles à leur juste valeur à cette date.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Frais de recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement sont activées lorsque la faisabilité du projet peut être raisonnablement considérée comme assurée.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés : l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme, qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche et développement engagés par Maghreb Oxygène ne sont pas significatifs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation. Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.

L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée d'utilité de l'actif. Les principales durées d'utilisation sont revues à chaque clôture et sont les suivantes :

- Constructions et bâtiments: 20 ans
- Matériels et outillages: 10 à 15 ans
- Citernes, tanks et unités de production: 20 ans
- Bouteilles de gaz: 20 ans
- Matériels informatiques: 5 ans
- Matériels et mobilier de bureau: 10 ans
- Matériels de transport: 4 ans

Maghreb Oxygène a choisi de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à choisir d'évaluer au 1er janvier 2004 certaines immobilisations corporelles à leur juste valeur à cette date.

Le Groupe comptabilise, dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle, le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au groupe et son coût peut être évalué de façon fiable.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Dépréciation des actifs immobilisés

Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation à chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les valeurs comptables des autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Actifs financiers

Les actifs financiers, dont l'échéance est supérieure à 3 mois sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs à la juste valeur par le résultat ;
- Les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- Les prêts et créances ;
- Les actifs disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers négociés afin d'être revendus à très court terme, détenus à des fins de transaction.

Les profits et pertes provenant de la variation de juste valeur sur des actifs financiers classés dans cette catégorie sont comptabilisés en résultat dans la période où ils surviennent.

Actifs financiers détenus jusqu'à échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que les prêts et créances, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont initialement évalués à leur juste

valeur majorée des coûts de transaction directement imputables. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. Au 31 décembre 2012, le groupe ne détient aucun actif financier détenu jusqu'à échéance.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Chez Maghreb Oxygène les prêts au personnel ne sont pas inclus dans la rubrique prêts et créances.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas affectés aux autres catégories d'actifs financiers.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur. Les profits et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres jusqu'à ce que l'investissement soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu tout ou partie de sa valeur durablement, date à laquelle le profit ou la perte cumulé, enregistré jusqu'alors dans les capitaux propres, est transféré dans le compte de résultat.

Pour les actifs financiers qui sont négociés activement sur les marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation durable, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

Lorsqu'un actif financier disponible à la vente porte des intérêts, le montant de ces intérêts, calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, est comptabilisé en résultat.

Les principaux actifs financiers disponibles à la vente correspondent aux titres de participation non consolidés relatifs à des titres de sociétés non cotées.

Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de stocks liés à l'activité (soudage, fluide, équipement médical, matières et fournitures consommables) et sont évalués au coût moyen pondéré.

Ces stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Une dépréciation est constituée par comparaison du coût à la valeur nette de réalisation.

Créances d'exploitation et autres

Elles comprennent les créances clients et autres débiteurs et sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les fonds de caisse, les dépôts à vue, les disponibilités en comptes courants ainsi que les placements à court terme très liquides, assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

Actifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente, sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des frais de cession et leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et ne sont plus amorties.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque Maghreb Oxygène a cédé l'activité. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession, et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités cédées ou en cours de cession. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont ventilés au sein des lignes présentant les flux de trésorerie générés par l'activité, les investissements et le financement.

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les dettes d'exploitation et les comptes bancaires créditeurs.

Emprunts

Les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu net des coûts liés à l'emprunt.

La ventilation des emprunts entre le passif courant / non courant est basée sur les échéanciers contractuels.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe n'a recours à aucun instrument financier dérivé et notamment à aucune couverture de change.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la fin de la période concernée, le Groupe a une obligation légale, réglementaire, contractuelle résultant d'évènements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie attendue soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de façon fiable. Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent. Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a soit commencé à exécuter le plan, soit rendu public le plan. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables :

- Sauf dans le cadre de la comptabilisation initiale d'un goodwill pour lequel il existe une différence temporelle ; et
- Pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible ou lorsqu'il existe un passif d'impôt exigible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés :

Sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ;

Pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation comprennent les dettes fournisseurs et autres crédateurs. Elles sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lors du transfert des risques et avantages économiques inhérents à la propriété des biens et dès que ces produits peuvent être évalués de manière fiable.

Le chiffre d'affaires des divisions Gaz, Soudure est comptabilisé au moment de la livraison aux clients et est évalué au prix de vente convenu avec ces derniers.

Le chiffre d'affaires consolidé comprend également les revenus au titre de l'activité de construction d'une unité de production dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Implantation d'une unité de production dans un complexe sidérurgique sur le port de Jorf Lasfar pour le compte de la Sonasid ;
- Contrat d'une durée de 20 ans qui a débuté au courant de l'exercice 2005 ; il est prévu un transfert de propriété à l'issu du contrat au profit de la Sonasid.

Il a été considéré comme étant un contrat de location financement et traité en temps que tel.

Coût des biens et services vendus

Les achats consommés comprennent essentiellement l'achat de l'énergie (butane et électricité), les achats de matières premières et prestations de service.

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les intérêts perçus sur les placements.

Les produits de placement sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis.

Impôts

La charge d'impôt comprend la charge d'impôts exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Engagements contractuels et actifs et passifs éventuels

Sur une base annuelle, Maghreb Oxygène et ses filiales établissent un recensement détaillé de l'ensemble des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux, obligations conditionnelles auxquels ils sont partis ou exposés. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la Direction du Groupe.

Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Information par secteur d'activité

L'activité du groupe est organisée par secteur d'activité :

- Gaz,
- Soudure et
- Unité de production.

Le chiffre d'affaires de chacune des activités prend en compte les produits liés aux consommations de leurs produits par les clients.

Le résultat opérationnel résulte de la différence entre les produits et les charges opérationnels ventilés ainsi de manière estimative soit par imputation directe, soit à défaut, par le biais de clefs de répartition sur la base du chiffre d'affaires.

Les éléments bilanciaux non répartis comprennent essentiellement les impôts, la trésorerie, les actifs financiers, les emprunts et la situation nette.

Les postes du bilan comprennent des soldes dédiés et ont été directement affectés par activité.

La ventilation par secteur d'activité des autres postes du bilan a été en partie réalisée sur une base réelle ainsi que sur une base estimative. Le découpage retenu est basé sur des hypothèses raisonnables.

Information par secteur géographique

Le deuxième niveau d'information sectorielle est constitué des zones géographiques dans lesquelles opère le Groupe. Notons que le Groupe Maghreb Oxygène opère uniquement au Maroc.

Trésorerie nette

Elle correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie déduction faite des emprunts.

Résultat par action

Le résultat par action présenté au compte de résultat est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice (part du Groupe) et le nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice.

- Le résultat dilué par action est calculé en faisant le rapport entre :
- Le résultat net de l'exercice (part du Groupe) et,
- La somme du nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice et le nombre moyen d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de l'ensemble des actions potentielles dilutives en actions ordinaires.

Au 31 décembre 2012, il n'existe aucune action potentielle dilutive.

II.1.3. Bilan consolidé des trois derniers exercices

En K MAD	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2012
Actif non courants	268 746	263 228	266 099
Immobilisations incorporelles	0	1	1
Immobilisations corporelles	159 372	153 851	156 204
Titres mis en équivalence	26 431	29 491	32 270
Autres immobilisations financières	1 390	1 390	1 391
Titres de participations non consolidés	190	190	152
Impôts différés actifs	1 994	1 441	1 772
Autres actifs non courants	79 369	76 864	74 309
Actif courants	171 540	173 217	169 400
Stocks	30 818	31 870	28 962
Comptes clients	120 421	121 725	127 229
Autres créances d'exploitation	8 997	7 628	7 426
Actif d'impôt exigible	0	4 127	1 084
Titres de placement	3 999	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 305	7 867	4 736
TOTAL ACTIF	440 286	436 445	435 499
Capitaux propres	208 199	200 595	202 626
Capital	81 250	81 250	81 250
Prime d'émission	40 990	40 990	40 990
Réserves consolidées	68 913	71 334	72 766
Résultat consolidé de l'exercice	17 046	7 021	7 620
Intérêts minoritaires	0	0	0
Passifs non courants	153 720	149 077	140 934
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	120 091	115 104	109 750
Impôts différés passifs	11 463	10 212	9 135
Autres passifs non courants	22 166	23 761	22 049
Passifs courants	78 367	86 773	91 939
Dettes fournisseurs	33 355	28 342	37 968
Autres passifs courants	37 192	30 940	35 509
Passifs d'impôt exigible	340	0	0
Provisions pour risques et charges courants	1	1	0
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	7 479	27 490	18 462
TOTAL PASSIF	440 286	436 445	435 499

II.1.4. Comptes de résultat consolidé des trois derniers exercices

En K MAD	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Chiffre d'affaires	208 889	199 613	208 871
Autres produits	2 039	5 823	6 082
Coût des biens et services vendus	-81 342	-81 885	-88 790
Charges de personnel	-30 028	-33 437	-34 752
Autres produits et charges opérationnels	-49 514	-46 571	-51 466
Résultat opérationnel avant amortissements	50 044	43 543	39 944
Dotations aux amortissements	-19 957	-20 926	-20 706
Résultat opérationnel	30 087	22 617	19 238
Produits de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie	0	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-6 654	-11 084	-11 648
Coût de l'endettement financier net	-6 654	-11 084	-11 648
Autres produits et charges financières	4	0	0
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	23 437	11 533	7 590
Quote part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	483	-438	2737
Impôt sur les résultats	-6 874	-4 074	-2 706
Résultat net consolidé	17 046	7 021	7 620
Autres produits et charges	0	0	0
Résultat global total de la période	17 046	7 021	7 620
Résultat net	17 046	7 021	7 620
dont part du groupe	17 046	7 021	7 620
dont part minoritaires	0		0
Résultat net part du groupe	17 046	7 021	7 620
Résultat net par action (en MAD)	21	8,6	9,4
Résultat net par action dilué (en MAD)	21	8,6	9,4

II.1.5. Tableau des flux de trésorerie consolidé des trois derniers exercices

En K MAD	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2012
Résultat net consolidé	17 046	7 021	7 620
Charges sans effets sur la trésorerie	18 577	21 661	20 706
Produits sans effets sur la trésorerie	-1 263	-2 170	-3 673
Plus ou moins-value de cession des immobilisations	-59	-180	-2288
Résultats nets des sociétés mises en équivalence, nets des dividendes reçus	-483	438	-2737
Marge brute d'autofinancement	33 819	26 770	19 628
Variations des actifs et passifs d'exploitation	-36 416	-13 596	17 436
Flux liés à l'exploitation	-2 598	13 174	37 064
Cessions d'immobilisations corporelles	99	180	3205
Investissements en immobilisations corporelles	-12 059	-13 965	-22 359
Acquisition de titres de participation	-9 538	-3 500	0
Flux liés aux investissements	-21 498	-17 285	-19 154
Dividendes versés			0
aux actionnaires de Maghreb Oxygène	-13 000	-14 625	-5 687
Remboursement des dettes de financement	-55 555	-5 555	-5 555
Souscription d'emprunt	100 000	-	-
Variation des autres actifs et passifs financiers	-83	5200	-477
Flux des opérations financières	31 362	-14 980	-11 719
Augmentation (diminution) de la trésorerie	7 266	-19 091	6 191
Trésorerie au début de l'exercice	-1 363	5 903	-13 188
Trésorerie à la fin de l'exercice	5 903	-13 188	-6 997

II.1.6. Tableau de variation des capitaux propres trois derniers exercices

En K MAD	Capital	Primes d'émission	Autres retraitements	Réserves et résultats consolidés	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
Situation au 31-12-10	81 250	40 990	0	85 959	208 199	0	208 199
Distribution de dividendes				-14 625	-14 625	0	-14 625
Résultat net de l'exercice				7 021	7 021	0	7 021
Variation de périmètre				0	0	0	0
Autres variations				0	0	0	0
Situation au 31-12-11	81 250	40 990	0	78 356	200 595	0	200 595
Distribution de dividendes				-5 687	-5 687	0	-5 687
Résultat net de l'exercice				7 620	7 680	0	7 620
Variation de périmètre				0	0	0	0
Autres variations			98	0	98	0	98
Situation au 31-12-12	81 250	40 990	98	80 288	202 626	0	202 626

PARTIE X. BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX BILLETS DE TRÉSORERIE

ANNEXE

BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX BILLETS DE TRÉSORERIE ÉMIS PAR MAGHREB OXYGÈNE

(À retourner par fax à BMCE Bank au 0522 49 29 58)

SOUSCRIPTEUR

Raison sociale :	Dépositaire :
Ou Nom et Prénom :	N° de compte :
Téléphone :	Code identité ¹ :
Télécopie :	Numéro d'identité :
Adresse :	Qualité du souscripteur :

MODALITES DE SOUSCRIPTION

Maturité	
Plafond du programme	200.000.000 dirhams
Nominal unitaire	100.000 dirhams
Taux facial	
Date de jouissance	
Nombre de jours	
Intérêts	Post-compté
Remboursement	In fine
Régime fiscal	TPPRF
Aval	Néant

Suivant les modalités de souscription indiquées ci-dessus, nous nous engageons irrévocablement à souscrire aux Billets de Trésorerie émis par la société Maghreb Oxygène et ce, pour le montant se décomposant comme suit :

Maturité	Nombre de titres	Nominal global	Taux	Suite réservée à la soumission

Par la présente, nous autorisons notre dépositaire, ci-dessus désigné, à débiter notre compte de l'équivalent du montant des Billets Trésorerie qui nous seront attribués afin de créditer le compte de MAGHREB OXYGÈNE ouvert dans les livres de BMCE BANK le², conformément au protocole en vigueur avec le dépositaire central MAROCLEAR.

Signature et Cachet

¹Registre de Commerce pour les personnes morales résidentes

N° et date d'agrément pour les OPCVM

N° de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques marocaines

N° de passeport pour les personnes physiques non marocaines et non résidentes

N° de la carte de résidence pour les personnes physiques non marocaines et résidentes

Une référence faisant foi dans le pays d'origine pour les investisseurs institutionnels et les personnes morales étrangères.

²La date de règlement correspondra à la date de jouissance

Avertissement du CDVM

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Un dossier d'information, visé par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières – CDVM, est mis à la disposition des investisseurs, sans frais, au siège de Maghreb Oxygène et auprès de l'organisme chargé du placement.